DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12906 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – DIMANCHE 27-LUNDI 28 JUILLET 1986

La reine et la « Dame »

Beaucoup de bruit pour rien ? Que se passe-t-il donc entre la reine et sa « Dame » ?

La rumeur de l'« inquiétude » de la souveraine à propos des risques d'éclatement du Commonwealth s'est fondée sur le refus de Mme Thatcher d'approuver des sanctions économiques d'envergure contre l'Afrique du Sud. A qui profitaient ces bruits ? Les soupçons se sont portés sur divers représentants des pays qui menacent de quitter le Commonwealth, sur son secrétaire général, qui a de fréquentes et bonnes relations avec le palais, mais aussi sur lord Whitelaw, leader de la majorité de la Chambre haute, l'un de ces conservateurs modérés qui redoutent les excès de la « Dame de fer ».

Puis le « Sunday Times » a cité des « sources proches de la reine ». Le journal dominical a fait sensation en indiquant que les appréhensions d'Elisabeth II concerneraient non seulement l'avenir du Commonwealth, mais encore une bonne partie de la politique gouvernementale.

Mme Thatcher aurait ému Buckingham en accroissant les tensions sociales, lors de la grève des mineurs notamment ; elle serait indifférente aux plus défavorisés, elle « diviserait » les Britanniques. La belle affaire !... Ces craintes se manifestent de plus en plus au grand jour au sein même du Parti conservateur. Mais, comme Mme Thatcher n'est pas du genre à en tenir compte, il est tentant d'impliquer la Cour et de profiter du prestige de la Couronne.

On s'y est déjà employé l'an dernier quand une commission présidée par le duc d'Edimbourg a vivement critiqué l'état du logement dans le royaume et quand, après les émeutes dans les ghettos d'immigrés des grandes villes, on a fait dire au prince Charles qu'il ne souhaitait pas « accéder au trône dans un pays divisé et partiellement aliéné ».

Les allégations du « Sunday Times » ont été démenties. Le conseiller de presse de la reine a déclaré qu'elles étaient « sans aucun fondement ». L'hebdomadaire a néanmoins maintenu son information. Le « Daily Telegraph » a, sur un ton dramatique, appelé la souveraine à « ne pas prendre de risques avec la Couronne ».

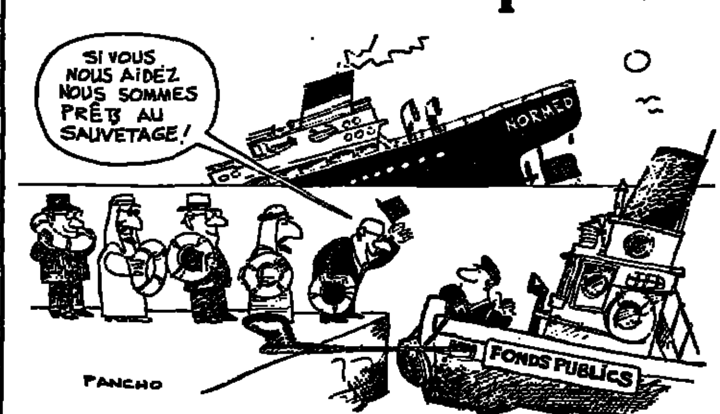
Curieusement, c'est le chef de l'opposition travailliste, M. Neil Kinnock, qui, loin d'exploiter l'émoi de la droite, a ramené le débat à de plus justes proportions. Il a observé qu'après trente-quatre ans de « service » à la tête du Commonwealth la reine pouvait bien « s'inquiéter » de la survivance de l'institution.

Comme l'a rappelé un chroniqueur du « Guardian », la souveraine avait toujours scrupuleusement veillé à ne pas s'ingérer dans les affaires du gouvernement en faisant connaître son opinion. Le commentateur concluait : « La vérité est que cette opinion, quelle qu'elle soit, n'a pas d'importance : aussi longtemps qu'elle n'est pas exprimée — et elle ne le sera jamais, — elle n'a pas plus de signification et de crédibilité qu'un simple potin. Si bien qu'il n'y a pas de crise » entre la reine et la « Dame ». En tout cas, s'il y en a une, Mme Thatcher feint de l'ignorer. On la comprend ! La popularité de la famille royale n'a jamais été si grande et celle du gouvernement si faible.

Un mariage princier et les vacances parlementaires sont venus à point pour détourner l'attention et mettre un terme à l'effervescence. « En juillet, écrit le « Financial Times », tout événement politique doit être considéré avec la plus grande prudence. Après une longue session parlementaire, les politiciens et la presse sont fatigués, on ne se contrôle guère et les imaginations vont bon train. » Alors, relisons Shakespeare et « la Comédie des erreurs », ou prenons la rumeur « comme il [nous] plaira » !

L'avenir des chantiers navals

Normed : M. Madelin examine les offres de trois repreneurs



Les dirigeants de la Normed et les syndicats se rencontreront le 30 juillet pour négocier sur les réductions d'effectifs à Dunkerque, La Seyne et La Ciotat, et sur l'application des congés de conversion. Les spéculations vont bon train à propos d'éventuels repreneurs. Pour Dunkerque, un groupe non identifié d'industriels et de financiers belges et saoudiens est sur les rangs, et, pour La Ciotat, c'est Intra Invest (qui rassemble des capitaux arabes) qui a déposé des propositions. Alsthom, enfin, a été approché. Le trait commun à tous ces projets est leur caractère encore très vague et leurs implications fort coûteuses pour les finances publiques. D'où l'extrême prudence, voire le scepticisme, de M. Madelin, ministre de l'industrie.

(Lire page 16 l'article de FRANÇOIS GROSRICHARD.)

Remous à l'intérieur de la majorité

M. Giscard d'Estaing exprime de nouveau ses réserves

Comme on lui demandait ce qu'il pensait de la « cohabitation » entre Hinault et Lemond dans le Tour de France, M. Valéry Giscard d'Estaing faisait remarquer, vendredi 25 juillet, qu'il ne fallait pas confondre « *cohabitation* » et « *combat des chefs* » ».

L'ancien président de la République sait de quoi il parle. Le « *combat des chefs* », il connaît. Il en a été victime en 1981 et, dans sa volonté de revanche, il le perpétue volontiers. Pendant que le Tour de France traversait sa région, l'ancien chef de l'Etat ajoutait un épisode à l'histoire déjà fort tumultueuse de ses relations avec M. Jacques Chirac.

Comment pourrait-on interpréter autrement sa décision de s'abstenir volontairement au moment du vote du projet gouvernemental sur le financement de la Sécurité sociale ? Pour discret qu'il soit, ce geste, préparé quelques heures auparavant par les vives critiques de M. Michel d'Ornano contre les orientations défendues par le ministre du budget, M. Alain Juppé, n'en exprime pas moins ouvertement un désaveu infligé au gouvernement par M. Giscard d'Estaing.

En marquant ainsi son désaccord avec le rétablissement d'une taxe sur l'ensemble des revenus salariaux, l'ancien président n'a pas manqué l'occasion de prendre en flagrant délit de contradiction un premier ministre qui avalise une augmentation des prélèvements obligatoires quatre jours à peine après avoir affirmé, au cours de sa conférence de presse du 21 juillet, que ces prélèvements allaient diminuer... C'est de bonne guerre... des chefs.

En la circonstance, M. Giscard d'Estaing se montrait d'humeur belliqueuse pour la troisième fois en une semaine. Ses remontrances du 17 juillet au pouvoir exécutif, à propos du différend entre M. Mitterrand et M. Chirac sur les privatisations, avaient visé autant le premier ministre que le président.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 5.)

La longue poursuite Bernard Hinault-Greg Lemond

Les nouvelles couleurs du Tour de France

Le Tour de France qui s'achève aura été l'un des plus passionnants des dix dernières années. Placé sous le signe de duels permanents et non pas dominé par un leader inaccessible, comme c'était le cas à l'époque de Merckx, il a enchanté une foule considérable tout au long du parcours. La Grande Boucle est devenue une manifestation internationale avec la présence des coureurs nord-américains.

CLERMONT-FERRAND de notre envoyé spécial

Cette épreuve prestigieuse qui installe le pays sur le pas de la porte, pour reprendre l'expression fameuse de Tristan Bernard, a besoin de rivalités. Celles qui opposèrent Robic à Bobet et Poulidor à Anquetil furent exemplaires. Elles préparèrent malheureusement des lendemains qui ont déchanté : courses d'une rigueur impitoyable mais sans surprise et généralement sans émotion, scenari stéréotypés, cavaliers seuls fastidieux autant que fastueux.

Avec Hinault-Fignon d'abord, avec Hinault-Lemond ensuite, le public a retrouvé des raisons de s'enthousiasmer. Au départ de Paris, l'affrontement entre les deux meilleurs routiers français — anciens vainqueurs du Tour de surcroît — constituait le match idéal, du moins en théorie. Le leader de Bernard Tapie, ce businessman du sport, contre le chef de file de Cyrille Guimard, directeur sportif d'avant-garde, ce n'était pas seulement un combat naturel sur le plan de la compétition proprement dite. C'était aussi le choc de deux générations et de deux méthodes. La rencontre, qui promettait beaucoup, tourna trop vite court. Incomplètement remis d'une intervention chirurgicale délicate consécutive à une tendinite, Fignon abandonna à Pau au soir du grand exploit de Bernard Hinault dans les cols basques.

A cette bataille escamotée succéda presque aussitôt un duel plus subtil, officiellement inavoué, mettant aux prises Hinault et Lemond. Les deux copains de route du groupe La vie claire s'affrontaient après s'être partagé la vedette dans les Pyrénées.

JACQUES AUGENDRE.

(Lire la suite page 8.)

La mort de Vincente Minnelli

Le grand magicien

Le réalisateur américain Vincente Minnelli, père de Liza Minnelli, titulaire de seize Oscars, à qui l'on doit notamment *Tous en scène* et *Un Américain à Paris*, est mort dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 juillet à son domicile de Los Angeles. Il avait quatre-vingt-trois ans.

Aux Etats-Unis, on l'avait appelé le « magicien du cinéma », parce qu'il avait porté la comédie musicale vers la féerie. Son mariage, de 1945 à 1951, avec Judy Garland, le fit entrer dans la légende d'Hollywood. Pendant plus de vingt ans, il fut un des grands cinéastes attitrés de la Metro Goldwyn Mayer où il s'illustra, outre la comédie musicale, dans la comédie dite « américaine », le drame et le mélodrame. Liza Minnelli, sa fille et celle de Judy Garland, devint, à son tour, une vedette de music-hall et de cinéma.

Destinée bien remplie, en somme. Longue carrière jalonnée d'Oscars. Seul le déclin d'Hollywood amena Vincente Minnelli à se retirer des studios. De son métier, de sa vie, il a parlé dans le livre de souvenirs écrit en 1974, paru en France sous le titre *Tous en scène* (1). Son tempérament d'artiste exceptionnel s'est formé pendant sa jeunesse. Le cinéma américain devait en bénéficier.

JACQUES SICLIER.

(Lire également page 9.)

(1) Editions J.-C. Lattès en 1981, puis Ramsey poche cinéma, en 1985.

Une enquête de l'OMS

La schizophrénie, folie universelle

Une enquête de l'Organisation mondiale de la santé montre que la schizophrénie est une maladie universelle qui ne doit rien à la société ni à la famille.

L'incidence de la schizophrénie est la même dans des environnements socioculturels aussi différents que peuvent l'être un petit village africain, indien ou colombien et une grande capitale scandinave, russe ou américaine. L'évolution de la maladie peut, en revanche, varier selon cet environnement et l'insertion socio-professionnelle se révèle plus facile dans les pays sous-développés que dans les autres.

Tel est l'enseignement majeur que l'on peut retirer de l'étude sans précédent conduite depuis près de vingt ans par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) grâce à la collaboration de vingt centres spécialisés œuvrant dans dix-sept pays, selon des critères rigoureux définis par le docteur Assen Jablensky, maître d'œuvre à Genève de cette tâche dont la portée, considérable, doit faire prochainement l'objet d'une large diffusion (1).

Dans le village le plus primitif et le plus reculé de l'Inde, du Nigéria, du Soudan ou de la Colombie, comme dans les mégapoles trépidantes du monde occidental ou les fermes modèles et paisibles de Suisse ou du Danemark, on trouve chaque année, dans une population âgée de quinze à cinquante-quatre ans, le même nombre, à très peu de chose près, de cas de schizophrénie, soit environ un à deux cas pour dix mille habitants. Ces cas sont identifiés, selon un tableau diagnostique rigoureux, établi à l'identique pour l'ensemble des centres de recherche associés à ce travail dans le monde entier.

Ainsi s'effondre la théorie si tenace, défendue au cours des ans par les tenants de l'ethnopsychiatrie, pour qui la schizophrénie est « *la psychose ethnique typique des sociétés civilisées complexes* », et ne saurait donc être retrouvée dans les tribus ou les villages primitifs (2).

Ainsi s'effondrent aussi les thèses passionnées, et passionnément défendues par R. Laing et D. Cooper notamment, thèses selon lesquelles l'une des plus sérieuses et des plus déroutantes maladies mentales serait provoquée par le comportement de l'entourage familial, dès lors culpabilisé à l'extrême, comme l'illustrait le film de Kenneth Loach, *Family Life*.

Autrement dit, et pour les adeptes de ces théories, comme pour l'Américain Thomas Szasz, ce n'est pas l'individu qui est malade mais soit la société, de préférence moderne, où l'absence de structure religieuse égarerait les esprits les plus solides, soit encore la famille, dont l'attitude disloquerait les personnalités les plus stables...

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(Lire la suite page 7.)

(1) *Rapport préliminaire sur l'évaluation initiale de l'étude coopérative de l'OMS sur les facteurs déterminant l'apparition des maladies mentales sévères.* Sous la direction des docteurs A. Jablensky et N. Sartorius, département de la santé mentale, OMS Genève. Et *Etude multiculturelle sur la nature de la schizophrénie*, rapport OMS, docteur A. Jablensky, Genève, 1986.

(2) G. Devereux, *Essais d'ethnopsychiatrie générale.* Gallimard, 1970.

Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 28 juillet. – *Genève :* conférence interministérielle des treize pays membres de l'OPEP ;

Addis-Abeba : sommet de l'OUA (Jusqu'au 30).

Mardi 29 juillet. – *Pretoria :* Sir Geoffrey Howe reçu de nouveau par M. Botha ;

New-York : le président nicaraguayen, M. Ortega, s'adresse au Conseil de sécurité de l'ONU.

Mercredi 30 juillet. – *Amman :* visite du vice-président Bush (jusqu'au 2 août) ;

Madrid : visite de M. Jean-Bernard Raimond.

Samedi 2 août. – Elections générales en Malaisie ;

Visite de M. Bush en Egypte (jusqu'au 5).

Dimanche 3 août. – *Londres :* sommet des sept pays du Commonwealth en vue d'éventuelles sanctions contre l'Afrique du Sud.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

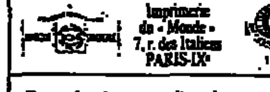
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982).
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Il y a trente ans, la nationalisation du canal de Suez

Le sacre de Nasser

Il y a trente ans, le 26 juillet 1956, la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, annoncée par Nasser, suscitait l'enthousiasme en Egypte et ouvrait la grave crise internationale qui devait aboutir à l'expédition franco-britannique et à son échec.

DURANT l'hiver 1982-1983, au palais des Beaux-Arts de Marseille, lors de l'exposition sur le canal de Suez, nombre de visiteurs s'arrêtaient, étonnés de découvrir en ce lieu une esquisse de la statue de la Liberté érigée à New-York en 1886. L'auteur en était bien Auguste Bartholdi. L'image, cependant, était datée de 1869, année de l'inauguration du canal des Deux-Mers et elle n'était point intitulée *« La Liberté éclairant le monde »* mais plus prosaïquement *« Projet de phare pour Suez »*.

Le statuaire français devait s'en défendre plus tard, mais il semble bien que sa glorieuse réalisation américaine naquit d'une déception égyptienne de jeunesse. En 1856, à vingt-deux ans, Bartholdi, pérégrinant en Egypte, avait reçu le double choc colossal des dieux pharaoniques et du projet de percement de l'isthme par Ferdinand de Lesseps. En 1869 Bartholdi revint en Egypte et séduisit le khédive Ismaïl avec son projet de mégaphare. Il ne fut pas construit, ayant finalement été jugé trop onéreux.

Pourtant, une statue géante, quoique moins onéreuse et due à un autre artiste (Emmanuel Fremiet) fut élevée en 1899 sur les bords du canal, à Port-Saïd ; mais elle représentair Lesseps, et ce *« symbole honni du colonialisme »* fut jeté bas en 1956 lors de la crise dite de Suez. Elle fut allongée ensuite derrière la palissade d'un terrain vague. En juin 1975, sur son destroyer qui rouvrait triomphalement le canal, fermé depuis la guerre de six jours en 1967, Sadate, qui avait invité à cette fête une descendante américaine de Lesseps, nous dit : *« Si ça ne tenait qu'à moi, on relèverait la statue de Ferdinand... 1956, c'est de l'histoire ancienne. »*

Si, en général, les Egyptiens ont passé l'éponge sur ce que seul le maître d'histoire dans les écoles appelle toujours *« la triple et lâche agression »* (franco-anglo-israélienne), ils évoquent encore volontiers la journée de feu qui embrasa le Proche-Orient le 26 juillet 1956. A cette date-là, dans l'incandescence du long été arabe qui dilate les passions et est traditionnellement fertile en conflits, émeutes ou coups d'Etat, le jeune chef (trente-huit ans) de la révolution égyptienne, le colonel Gamal Abdelnasser – dont la presse occidentale va bientôt faire *« Nasser »*, – frais émoulu président de la République s'apprête, pour le quatrième anniversaire du départ en exil du roi Farouk, à faire exploser *urbi et orbi* une de ces « bombes » politiques qui feront sa réputation.

Pour le coup fumant qu'il prépare, celui qu'on appelle encore parfois *« le fils du facteur »*, a choisi le décor en contrepoint d'Alexandrie, la capitale d'été déchue dont la population levantine veut croire, en dépit de tous les signes contraires, qu'elle échappera aux rigueurs de la révolution. Et c'est là, sur la grand-place, face à la statue équestre de Mehemet Ali, fondateur de la dynastie renvoyée et introducteur de l'influence occidentale en Egypte, qu'il fit frémir l'Europe et vibrer les Arabes en lançant dans un immense éclat de rire : *« A l'heure même où je parle, le* Journal officiel *publie la loi nationalisant la Compagnie. »*

La *« Compagnie »* c'était, bien sûr, celle du canal de Suez, parée de l'adjectif *« universelle »* alors qu'elle était surtout un consortium anglo-français. Car Nasser, contrairement au grief qui lui fut fait alors de par le monde, à dessein ou par imprécision, n'egyptianisait pas le canal – qui restait ce qu'il était depuis son ouverture : une *« voie d'eau internationale »* – mais uniquement l'entreprise qui le gérait, depuis 1869, moyennant le versement au Caire de 7 % des redevances perçues sur les navires, outre les impôts payés par toute société au fisc égyptien.

Frénésie populaire

La nouvelle lancée, *« c'est dans un grand orage d'acclamations, de hurlements de joie que [Nasser] s'arrache à la tribune où les rares étrangers que nous sommes se regardent éberlués »*, a consigné Jean Lacouture. L'auteur de l'*Egypte en mouvement* (Seuil, 1962) note néanmoins que la vraie *« frénésie populaire »* se déchaîna deux jours plus tard, lors du retour de Nasser au Caire : *« Il faut avoir vu l'ancien officier d'état-major, le morose Gamal de naguère, le technocrate timide, flottant soudain sur une masse hurlante : un champion de boxe rentrant dans son Chicago natal. »*

A Alexandrie, nous contera plus tard un témoin, certains habitants, aussitôt après avoir entendu l'annonce de la nationalisation, ne prirent pas le temps d'applaudir l'orateur, bien que l'approuvant, mais se précipitèrent chez eux de peur que le bateau de guerre britannique *Jamaica*, en *« visite de courtoisie »* dans le port ne renouvelle le bombardement anglais de 1882 sur la ville, lors de la révolte ultranationaliste d'Orabi-Pacha... La riposte militaire ne viendra que fin octobre, sous forme de l'expédition du trio franco-anglo-israélien.

En attendant, le 26 juillet, avec un minutage inhabituel en Egypte, les soldats du raïs, au moment où il parlait, avaient pris possession des bureaux de la Compagnie universelle, au Caire et dans la région du canal. A Ismaïlia, le directeur administratif français apprit la nouvelle en prenant l'apéritif chez le gouverneur égyptien de la cité... Dans l'univers à part de la puissance qu'est le *« Canal »* – *« Son armée est anglaise, sa classe ouvrière grecque, ses chefs de gare italiens, son administration française »* (Paul Morand, *la Route des Indes*, 1936) – c'est un bref affolement, vite maîtrisé par le quant-à-soi vieille France cultivé chez les cadres de la Compagnie, en dépit de la prépondérance financière britannique assurée depuis 1875 au détriment des Français.

Dessin Ronald Searle

NASSER
November 1956
ناصر
نوفمبر ١٩٥٦

Tract préparé par les Britanniques pour être lancé sur l'Egypte (et jamais utilisé).

Les faveurs de l'Amérique

D'ailleurs que faire ? Dire adieu en tout cas à la belle vie, aux toilettes claires voluptueusement arborées dans l'ombre verte des palmiers d'Ismaïlia ! Dommage ! Il était si bien porté pour les fils de famille français de faire carrière dans ce paysage morne et jusqu'à aujourd'hui sans beaucoup d'âme qui est celui de la *« zone »* – le mot convient à merveille – du canal... Peu importe le cadre : on servait l'*« œuvre civilisatrice de la France »*.

Mais qu'est-ce qui avait pu conduire le régime à peine affermi des *« officiers libres »* à engager le fer avec l'Europe en récupérant de force une entreprise qui, juridiquement, devait de toute façon revenir à l'Egypte quelques années plus tard ? Dans son discours d'Alexandrie, Nasser avait donné sa réponse : *« C'est le canal qui paiera pour le barrage ! C'est pour cela que dès ce soir la Compagnie sera dirigée par des Egyptiens pour les Egyptiens ! »*

Les militaires nationalistes tombeurs de Farouk, en juillet 1952, avaient d'emblée eu les faveurs de Washington, et c'est tout naturellement vers cette capitale et les organisations financières où elle est influente, comme la Banque mondiale, que Nasser et ses compagnons, bons musulmans donc anticommunistes, se tournèrent pour financer leur premier grand projet économique : le haut-barrage d'Assouan, sur le Nil.

Au début tout est sucre et miel, mais le vinaigre ne tarde pas à gâter les douceurs ; en pleine construction de son glacis autour de l'Union soviétique, Foster Dulles, chef de la diplomatie américaine sous le président Eisenhower, s'offusque bientôt du refus du Caire d'adhérer au pacte de Bagdad conclu en 1955 (Iran, Irak, Pakistan, Royaume-Uni, Turquie), refus qu'aggrave encore un premier achat d'armes tchèques par l'armée égyptienne, prélude à une plus large ouverture vers le bloc communiste. Les groupes de pression juifs américains et israéliens, bien mal avisés, car le vaste projet méridional d'Assouan ne pouvait que détourner les Egyptiens de leurs démêlés septentrionaux avec l'Etat hébreu, avaient de leur côté enfoncé le clou, arguant de la *« non-fiabilité »* du Caire.

Seule la France s'était alors montrée compréhensive à l'égard du souci d'indépendance égyptien, Christian Pineau, ministre des affaires étrangères du socialiste Guy Mollet, défendant à la Chambre la vieille amitié franco-égyptienne, tacitement anti-anglo-saxonne, amorcée dès Charles X et Mehemet Ali.

Du Caire, en mars 1956, Pineau avait été tout fier de rapporter *« la parole d'honneur »* de Nasser, selon laquelle des moudjahids – les *« combattants de la foi »* algériens en lutte depuis la Toussaint 1954 contre la souveraineté française en Algérie – n'étaient pas entraînés dans la vallée du Nil. Peu de temps après, patatras ! Les services secrets français faisaient perdre la face au candide occupant du Quai d'Orsay en donnant publiquement les preuves de l'implication égyptienne dans la guerre des djebels. En juin 1956, Pineau piqué au vif, franchit l'Atlantique pour *« éclairer Dulles sur Nasser »*. Les départements français d'Algérie appartenaient alors au champ du Pacte atlantique...

Le 19 juillet, Washington retirait son appui à un Nasser vite ragaillardi cependant par les entretiens qu'il avait au même moment en Yougoslavie avec le maréchal Tito et le pandit Nehru, deux « consciences » internationales du temps. *Alea jacta est !* On *« prendrait le canal »* et comme ses revenus ne seraient naturellement pas suffisants pour bâtir la « pyramide » assouanaise, on ferait appel aux Russes dans les bras desquels suffoquerait bientôt l'indépendance égyptienne...

Avant d'en arriver là, en cet été 1956, l'Europe en vacances, vingt ans après la remilitarisation sur le Rhin, voyait avec les yeux de Mollet et Pineau se lever sur le Nil, un *« nouvel Hitler »*. L'Egypte – après l'euphorie de la *« récupération »* et la ronde des diplomates, inutile car non soutenue par la conviction des gouvernements – voyait, elle, poindre la menace d'une *« vengeance militaire »*. Des grandes cités du delta, combien de gens de Haute-Egypte réexpédièrent alors au village femmes, enfants et paquets !

Et ce fut *« la seconde campagne d'Egypte »*, selon l'expression ironique d'un diplomate français non conformiste (Jacques Baeyens, *Un coup d'épée dans l'eau du canal*, Fayard, 1976), car si elle finit en queue de poisson comme celle de Bonaparte, elle ne laissa derrière elle qu'une poussière sans goût de gloire. La *« guerre de huit jours »* (29 octobre-7 novembre 1956) fut concoctée entre Israéliens d'une part, Franco-Britanniques d'autre part, les premiers attaquant l'Egypte au Sinaï pour la contraindre à débloquer leur port d'Eilat en mer Rouge, les seconds tombant du ciel pour séparer les belligérants et, par la même occasion, *« libérer le canal »*...

En réalité, chacun des trois attaquants avait surtout en tête le renversement de Nasser : Israël décryptait en lui un chef capable d'unir les Arabes pour la bataille décisive ; l'Angleterre à défaut des Indes se voyait régnant derechef sur leur route, la France, enfin, encore plus enfiévrée depuis le rapt aérien du chef algérien Ahmed Ben Bella, le 22 octobre, croyait sauver en Egypte l'Algérie française...

La révolte de Budapest

Et les deux surperpuissances dans ce schéma abracadabrant ? Les trois « mousquetaires » (c'était en tout cas le nom de l'opération sur l'Egypte) haussaient les épaules. Les Américains ? Ils sont écœurés des « magouilles » de Nasser avec Moscou et sont occupés jusqu'au cou par leur élection présidentielle du 6 novembre (duel Eisenhower-Stevenson). Les Russes ? Ne leur suffit-il pas, depuis le 23 octobre, d'avoir à étouffer l'insurrection hongroise ? D'ailleurs, qu'ont-ils à faire en Méditerranée orientale ?

Il n'était point besoin que Russie et Amérique aient, telle Çiva, quatre bras. Leurs verbes brûlants conjugués suffirent à figer dans l'absurde et l'anachronisme les trois plus puissantes armées de la Méditerranée. Au rire de Nasser enlevant Dame Compagnie à la hussarde, répondit celui de millions d'Arabes – à l'écoute de La Voix des Arabes superbement équipée au Caire par la CIA... – imaginant *« les petits soldats français parfumés »* déguerpissant de Port-Saïd sans même emporter la statue de Lesseps...

Ces détails vexants digérés, il reste quand même à déplorer que Nasser n'ait pas eu la patience d'attendre 1968, fin de la concession de quatre-vingt-dix-neuf ans consentie en 1869 à la Compagnie par le sultan ottoman au nom de son vassal, le khédive du Caire. Les Egyptiens répondront que c'était leur droit de nationaliser leur bien avec douze ans d'avance. Et qui pourrait les contredire ?

Quant à Nasser, d'Alexandrie à Suez, il avait obtenu son sacre national et international. Le putschiste pataud s'était mué en spectaculaire faiseur d'histoire – même si celle-ci, cruelle, devait, un peu plus de dix ans après le zénith de 1956, noyer le prestige du raïs dans les eaux de nouveau troublées du canal.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ.

● **RECTIFICATIF.** – C'est par erreur que nous avons écrit que les Français de Tunisie, à la suite de la bataille franco-tunisienne de Bizerte (*le Monde* daté 20-21 juillet) « avaient rejoint les centaines de milliers » de rapatriés d'Algérie dans le midi de la France, l'exode des Français d'Algérie n'ayant pas eu lieu en juillet 1961.

Etranger

RFA : les suites de l'affaire Flick

Vers un acquittement du comte Lambsdorff

BONN
de notre correspondant

Le procès de l'ancien ministre de l'économie ouest-allemand, M. Otto Lambsdorff, jugé pour corruption dans le cadre du scandale politio-financier Flick, s'achemine vers un acquittement. En ce qui concerne ce premier chef d'accusation, en tout cas, car l'ancien ministre libéral (FDP) et ses co-inculpés, M. Hans Friderichs, son prédécesseur au ministère de l'économie, et M. Eberhard von Brauchitsch, l'ancien fondé de pouvoir de l'empire Flick, doivent répondre du délit d'évasion fiscale.

MM. Lambsdorff et Friderichs avaient accordé, à la fin des années 70, une importante exonération fiscale en deux tranches au groupe Flick, sur le bénéfice de la vente d'actions Daimler-Benz, selon une prérogative prévue par la loi. Mais le parquet, estimant que ce geste avait été dicté par une reconnaissance envers le groupe Flick, généreux donateur de plus de 25 millions de marks (plus de 75 millions de francs) à tous les partis politiques de RFA — sauf les Verts, qui n'existaient pas — avait décidé d'engager des poursuites et de retenir le chef d'inculpation de corruption. Les accusés ont, pour leur part, toujours clamé leur innocence.

Le tournant du procès, ouvert en août 1985, s'est produit mercredi 23 juillet. Rejetant une requête de l'accusation demandant l'audition de témoins supplémentaires, le président du tribunal, M. Hans-Henning Buchholz, a déclaré que *« même avec de nouvelles auditions, il ne fallait pas s'attendre à une condamnation des accusés sur ce point »*.

M. Lambsdorff n'a pas caché sa joie et s'est répandu en interviews pour dire qu'il envisageait un retour au gouvernement. Le ministre avait été contraint de démissionner, en juin 1984, devant l'imminence de son inculpation, après avoir occupé son poste pendant six ans, d'abord dans le gouvernement social-démocrate et libéral du chancelier Schmidt, puis dans celui, conservateur et libéral, de M. Kohl.

L'avocat Otto Schily, ancien député Verts qui s'est spécialisé dans le dossier Flick et les pratiques frauduleuses de dons aux partis politiques, n'a pas apprécié le ton triomphaliste du comte Lambsdorff et du Parti libéral. Il ne fait que prouver, dit-il, *« leur interprétation corrompue du droit, des détournements fiscaux de plusieurs millions de marks, n'étant pas un mince délit »*. — *(Intérim.)*

● **YOUGOSLAVIE : peine de mort confirmée pour Artukovic.** — La cour suprême de Croatie a confirmé, vendredi 25 juillet, la sentence de mort prononcée le 14 mai dernier contre le criminel de guerre yougoslave Andrija Artukovic, a annoncé l'agence Tanjug. Selon la législation yougoslave, la Cour suprême fédérale sera toutefois automatiquement saisie pour examiner à nouveau le cas d'Artukovic, âgé de quatre-vingt-six ans, avant que cette sentence ne devienne définitive. Jusqu'à présent, aucun condamné à mort âgé de plus de soixante-dix ans n'a été exécuté en Yougoslavie. — *(AFP).*

ESPAGNE : le nouveau gouvernement Gonzalez

On ne change pas une équipe qui gagne

Quatre nouveaux ministres seulement dans le cabinet de Felipe Gonzalez. Le mot d'ordre demeure : « continuité ». C'est-à-dire, dans le domaine économique, maintien d'une austérité qui n'a pas empêché le Parti socialiste de remporter un triomphe électoral. Le chômage est important, mais la relance n'est pas pour demain...

MADRID
de notre correspondant

L'idée de continuité avait déjà dominé, mardi 22 juillet le discours d'investiture de M. Felipe Gonzalez comme président du gouvernement. Elle a également inspiré la formation du nouveau cabinet, dont la composition a été rendue publique vendredi dans la soirée. M. Gonzalez s'est en effet contenté de remanier partiellement le gouvernement qui avait terminé la première législature socialiste. Douze des dix-sept ministres sortants, parmi lesquels les principaux « ténors », conservent leurs fonctions, tandis qu'un autre change de portefeuille. Le nouveau cabinet ne comporte que quatre nouveaux titulaires, dont trois, d'ailleurs, exerçaient déjà d'importantes fonctions au sein de l'administration.

Ces quelques changements affectent, dans la plupart des cas, des ministres dont la gestion avait été jugée trop terne. Ainsi, à l'industrie, M. Luis Carlos Croissier remplace M. Joan Majo, qui avait en outre souffert de ses mauvaises relations avec les milieux syndicaux, y compris socialistes. M. Croissier prend ses fonctions entouré de l'estime que lui a value sa bonne gestion à la tête de l'Institut national de l'industrie, qui regroupe les entreprises publiques, et dont il a réussi, pour la première fois, à endiguer les pertes.

Super-portefeuille pour l'administration

Ministre du travail sortant, M. Joaquin Almunia, qui avait dû faire face, avec un succès limité, au plus grave des problèmes de la première législature socialiste, celui du chômage (22 % de la population active), reçoit le nouveau « super-portefeuille » des administrations publiques, résultant de la fusion des ministères de la présidence (c'est-à-dire de la fonction publique) et de l'administration territoriale (régionalisation). M. Almunia a charge, désormais, de réaliser l'un des objectifs les plus ambitieux du gouvernement durant cette législature : la réforme en profondeur d'une administration qui n'a guère changé depuis l'époque de Franco, et qui reste dominée par les corporatismes.

C'est un homme appartenant à la fois à la direction du parti et de la centrale syndicale socialiste UGT (Union générale des travailleurs), M. Manuel Chaves, qui succède à M. Almunia au ministère du travail. Il n'est pas sûr, pourtant, que cette nomination suffise à améliorer les relations entre l'UGT et le « parti frère », relations que la politique d'austérité du gouvernement a sérieusement détériorées. M. Chaves se trouve en effet quelque peu en disgrâce auprès des autres dirigeants de la centrale, qui lui reprochent de ne pas avoir su faire preuve de suffisamment d'autonomie à l'égard du gouvernement. En le chargeant d'un portefeuille aussi délicat, M. Gonzalez semble avoir plutôt voulu récompenser un « fidèle » qu'accroître le poids de l'UGT dans la définition de la politique gouvernementale.

L'actuel directeur de l'Institut du crédit officiel, M. Julian Garcia Vargas, remplace M. Ernest Lluch au ministère de la santé. M. Lluch n'a pas réussi cette transformation en profondeur du système de la santé publique qu'il avait projetée. Il a dû — avec des crédits réduits — affronter à la fois l'opposition du corps médical, particulièrement conservateur en Espagne, et les critiques de ceux qui, au sein de son parti, lui reprochaient d'attiédir sans cesse, à la suite de pressions, ses projets de réforme.

L'austérité maintenue

M. Virgilio Zapatero, nommé ministre des relations avec le Parlement, exerçait déjà les mêmes fonctions durant la législature antérieure, avec le rang de secrétaire d'État. Par la promotion, M. Gonzales a voulu montrer qu'il entendait renforcer le rôle d'un Congrès des députés qui, du fait de la commode absolue des socialistes, avait parfois paru se transformer, durant la législature antérieure, en une simple chambre d'enregistrement.

Pour se faire une idée des orientations de la nouvelle législature socialiste, sans doute faut-il davantage se référer aux ministres qui maintiennent leurs fonctions qu'à ceux qui les rejoignent. Ainsi M. Carlos Solchaga conserve le portefeuille de l'économie et des finances, ce qui indique que la politique d'austérité, qui avait caractérisé la première législature socialiste, sera maintenue pendant la seconde. Priorité devrait donc être à nouveau donnée au maintien des grands équilibres financiers plutôt qu'à la relance, malgré le taux élevé du chômage. La récupération des bénéfices des entreprises pour stimuler l'investissement privé restera la pierre angulaire de la politique économique.

Un autre des « poids lourds » du cabinet, M. Narcis Serra, conserve ses fonctions de ministre de la défense. Avec discrétion, mais aussi habileté, il a apparemment réussi à établir de bonnes relations avec des forces armées qui furent d'abord sur le qui-vive.

Le maintien de M. José Barrionuevo au ministère de l'intérieur, en revanche, n'a pas fait la même unanimité : sa gestion était très controversée, tant par ceux qui critiquent son manque de succès dans la lutte contre l'ETA que par ceux qui lui reprochent de ne pas avoir réussi à imposer véritablement son autorité aux forces de l'ordre, en matière de mauvais traitements dans les commissariats notamment. En le maintenant malgré tout dans ses fonctions, M. Gonzalez semble avoir voulu montrer qu'il ne cédait pas à des pressions extérieures.

Quant au maintien de M. Francisco Fernandez Ordonez aux affaires étrangères, il semble surtout indiquer que M. Gonzalez entend conserver la haute main sur les orientations de la diplomatie espagnole. Contrairement à son prédécesseur M. Moran, en désaccord à plusieurs reprises avec M. Gonzalez, M. Ordonez est surtout apparu comme un exécutant efficace. Dans ces conditions, le retour dans le giron atlantiste, qui avait caractérisé la fin de la première législature socialiste, devrait se confirmer.

« On ne change pas une équipe qui gagne », soulignait-on vendredi dans les milieux de la présidence. Elu en 1982 sur le thème du *« changement »*, M. Gonzalez ne jure plus, désormais que par la *« continuité »*. Reste à savoir si, dans un pays gravement touché par la crise, cela suffira à entretenir durant quatre ans encore l'espoir des électeurs.

THIERRY MALINIAK.

Les nouveaux ministres

INDUSTRIE : M. Luis Carlos Croissier. — M. Luis Carlos Croissier poursuit une carrière politique fulgurante : le voilà nommé ministre de l'industrie à trente-cinq ans à peine, un record dans l'histoire des gouvernements espagnols ! Licencié ès sciences économiques, qu'il a notamment étudiées à Paris), professeur à l'université de Madrid, il avait été nommé, en 1980, sous-directeur général au ministère de l'industrie, chargé notamment du budget. Quatre ans plus tard, le Parti socialiste, dont il est membre, le nommait à la tête de l'Institut national de l'industrie (INI), le « monstre) qui regroupe les entreprises nationalisées... et accumule les pertes depuis dix ans.

Le choix d'un « politique » pour régir le destin d'un secteur industriel, fût-il public, est d'abord mal accueilli. Mais rompant avec la tendance des années antérieures, M. Croissier réussit en 1985 à réduire de 12 % les pertes de l'INI, et, surtout, à assurer à l'institut un « cash-flow » positif, pour la première fois depuis huit ans.

M. Croissier symbolise parfaitement cette génération montante de jeunes technocrates qui ont le vent en poupe au sein du Parti socialiste espagnol. *« Le secteur public industriel, pour survivre, doit se montrer plus sélectif, et renoncer par exemple aux activités pour lesquelles les entreprises privées sont plus compétitives, ou à celles qui sont en voie irréversible de multinationalisation européenne, comme l'automobile »*, nous affirmait-il récemment. Une philosophie qui l'a amené, au mépris des tabous, à privatiser plusieurs entreprises de l'INI, et, tout récemment, à permettre la prise de contrôle de la SEAT par la Volkswagen.

TRAVAIL : M. Manuel Chaves. — Agé de quarante et un ans, le nouveau ministre du travail est le premier dirigeant de la centrale syndicale socialiste UGT (Union générale des travailleurs) qui accède au gouvernement depuis l'arrivée de M. Gonzalez au pouvoir. Il est également membre de la commission exécutive du Parti socialiste, où il est précisément chargé des questions syndicales, ce qui l'a amené à tenter de faire office de « pont » entre les deux organisations avec de sérieux problèmes de « double casquette ».

Membre du Parti socialiste depuis 1968, M. Chaves est un collaborateur de la première heure de M. Gonzalez. Député depuis 1977, il a joué un rôle croissant au sein de l'équipe économique socialiste, et fut, à ce titre, l'un des principaux rédacteurs du programme du parti aux dernières élections.

Il a progressivement pris ses distances à l'égard de ses pairs de l'UGT, à qui il reproche de critiquer trop ouvertement l'administration.

SANTÉ : M. Julian Garcia Vargas. — Licencié ès sciences économiques, le nouveau ministre de la santé est avant tout, à quarante et un ans, un spécialiste des problèmes financiers et fiscaux. Il fut responsable du service des contributions de la ville de Madrid, et a travaillé au sein d'une société de services financiers, avant d'être nommé en 1982 président de l'Institut de crédit officiel, chargé de l'administration des crédits subventionnés par le gouvernement.

RELATIONS AVEC LE PARLEMENT : M. Virgilio Zapatero. — Agé de quarante ans, le nouveau ministre des relations avec le Parlement, M. Virgilio Zapatero, est professeur de philosophie du droit à l'université de Madrid, et auteur de plusieurs ouvrages consacrés au marxisme. Député depuis 1977, il a été nommé, en 1982, secrétaire d'Etat chargé des relations entre le nouveau gouvernement socialiste et le Parlement. Une tâche souvent difficile durant ces quatre années d'intense activité législative marquées de mesures d'austérité parfois impopulaires, mais que M. Zapatero semble avoir remplie avec habileté.

GRÈCE

Les relations entre Athènes et Jérusalem s'améliorent

ATHÈNES
de notre correspondant

Les relations gréco-israéliennes sont en train de s'améliorer assez rapidement, comme on l'a constaté à l'occasion de la visite à Athènes de Mme Shulamit Aloni, député du Mouvement des droits civiques à la Knesset. Mme Aloni a rencontré plusieurs personnalités politiques grecques de premier plan, dont le ministre des affaires étrangères, M. Karolo Paoulias, et Mme Margaret Papandréou, épouse du premier ministre grec, et qui joue un rôle croissant, à peine officieux, dans certains domaines délicats de la politique étrangère du pays.

Le député israélien aurait demandé à Mme Papandréou d'intervenir en faveur de trois soldats de Tsahal détenus en Syrie, ainsi que de se rendre en Israël pour y avoir des contacts avec des organisations féministes.

Mme Aloni a d'autre part plaidé pour la normalisation complète des relations diplomatiques entre les deux pays, la Grèce ayant toujours refusé un échange d'ambassadeurs avec Israël, bien qu'il existe à Athènes et à Tel Aviv des représentations diplomatiques régulières et permanentes. La principale raison a été, dès le début, les relations de la Grèce avec les pays arabes, où d'importantes communautés grecques étaient particulièrement actives.

Pendant les dernières années, la diplomatie a maintenu cette position pour une raison supplémentaire. Un échange d'ambassadeurs estime-t-elle, serait non seulement un acte inamical envers les pays arabes, mais aussi une sorte de légitimation de l'occupation de territoires conquis par la force. Mauvais précédent si l'on songe à celle de la partie nord de Chypre par les troupes turques. Les Israéliens, de leur côté, soutiennent que les relations diplomatiques entre les deux pays devraient être établies sur la base des seuls rapports bilatéraux et de l'intérêt mutuel.

Changement de ton

A propos d'intérêts, les conceptions officielles grecques sont aussi en train d'évoluer, comme on peut le constater par le changement de ton dans les commentaires de la presse proche du gouvernement. On y fait allusion au changement récent de la position espagnole, ce qui laisse la Grèce seule parmi les pays membres de la CEE à ne pas reconnaître pleinement Israël.

On évoque aussi les problèmes que causent à la politique étrangère grecque le lobby israélien à Washington et les milieux économiques juifs américains. On fait également remarquer que la politique pro-arabe, et favorable aux Palestiniens, de M. Papandréou n'a eu de retombées pratiques pour la Grèce ni sur le plan économique (les capitaux arabes s'orientent vers d'autres cieux) ni sur le plan politique, le soutien de plusieurs pays islamiques dans l'affaire de Chypre ou le conflit diplomatique en mer Egée étant accordé du bout des lèvres, ou même poliment refusé...

THÉODORE MARANGOS.

● **Départ des diplomates libyens en poste à Athènes ?** — Selon une information exclusive du journal *Avriani*, proche de certains milieux gouvernementaux grecs, vingt-cinq diplomates libyens ont quitté récemment la Grèce, sans que la date et la justification officielle de leur départ soient données. Le journal fait seulement remarquer qu'ils sont partis *« sans bruit et normalement »*. La représentation diplomatique libyenne en Grèce serait ainsi réduite à quatre ou cinq personnes. — *(Corresp.)*.

Asie

THAILANDE : les élections du 27 juillet

Les singes au chômage ?

BANGKOK
de notre correspondant

Surat-Thani. — La province de Surat-Thani, sur la côte est, de la Thaïlande a tout pour plaire, tout pour réussir. Des temples anciens et la mer, un sol fertile, des îles de rêve. C'est l'une des régions les plus riches de Thaïlande.

Mais la récession se fait sentir ici comme partout ailleurs, d'où la question que se pose notre interlocuteur : Va-t-on mettre les singes au chômage ?

« Il y a trois ans, la noix de coco se vendait entre 4 et 5 baths (1). Aujourd'hui heureux celui qui peut encore en tirer 1 bath. A peine de quoi payer le singe », explique M. Panat Supreeyathikul, directeur de banque.

Ce sont, en effet, des singes dressés qui sont chargés de la cueillette des noix de coco, principale ressource de la province avec le caoutchouc. Travailleurs saisonniers, les singes sont loués à leurs propriétaires par les fermiers du coin. Or, la chute du prix des matières premières risque d'affecter leur emploi.

A plus de 1000 kilomètres au nord, dans la province de Nan, nous avions visité un village de montagne, tout simple à résumer : une rue de terre battue, quatre-vingts familles, l'eau potable et l'électricité promise pour la fin de l'année, un petit temple et l'embryon d'une école primaire. Ici le problème qui se pose aux paysans est aussi simple : comment vivre avec un revenu moyen de 150 dollars par an ?

La campagne électorale, en province, c'est, certes, une affaire de personnalités, parfois de trafic d'influence mais surtout de soucis quotidiens. Le prix du riz, la construction d'une route, l'édification d'un barrage ; voilà de quoi parlent les candidats. A Bangkok (six millions d'habitants), centre boulimique du pays, capitale des querelles politiques et des rivalités militaires, on préfère parler de pouvoir. Au point que, bien souvent, on en oublie le reste de la Thaïlande et les cinquante millions d'hommes et de femmes qui assurent la prospérité de la nation.

« A Surat-Thani, nous avons déjà beaucoup de chance », nous dit le gouverneur Nipon Boonyapataro. *« Mais avec de bonnes routes, un téléphone qui fonctionnerait et une meilleure distribution de l'énergie électrique, nous pourrions attirer les investissements étrangers. De Malaisie par exemple. Mais nous n'en sommes pas encore là »*.

Le problème, pour Surat-Thani comme pour tant d'autres provinces, c'est que les travaux importants se décident dans la capitale. *« Et Bangkok a tendance à nous oublier. »*

Rien de tel alors qu'une campagne électorale pour se rappeler à son bon souvenir. La presse éparpille ses correspondants dans le pays et redécouvre les paysans et leurs angoisses. A la veille de la consultation du 27 juillet, les parlementaires sont revenus faire un tour au pays et les partis poitiques se sont souvenus que le gros des voix vient de province. Du reste, on y a toujours voté avec plus d'ardeur qu'à Bangkok...

J. B.

(1) 1 franc = 3,60 baths.

INDE

Quatorze personnes tuées au Pendjab par des extrémistes sikhs

Chandigarh. — Des extrémistes sikhs ont arrêté un autobus sur une route isolée du Pendjab, vendredi 25 juillet avant l'aube, et tué quatorze passagers. Huit autres ont été blessés. Il s'agit de l'une des plus sanglantes attaques menées par les séparatistes sikhs depuis des années.

Toutes les victimes étaient de religion hindoue, à l'exception d'un sikh rasé de près, contrairement à ses coreligionnaires, et vraisemblablement pris pour un hindou par les tueurs.

Cette attaque, qui fait craindre une recrudescence des affrontements inter-ethniques au Pendjab, a été condamnée à travers tout le pays. Les cinq principaux partis politiques du Pendjab, y compris le parti sikh modéré Akali Dal, ont appelé à une grève générale de protestation dans cet Etat pour ce samedi 26 juillet.

Le gouvernement central de New-Delhi et celui du Pendjab ont invité sikhs et hindous à éviter toute flambée de violence intercommunautaire. La police a été placée en état d'alerte dans tout le Pendjab. — *(Reuter.)*

Bras de fer et bas les pattes !

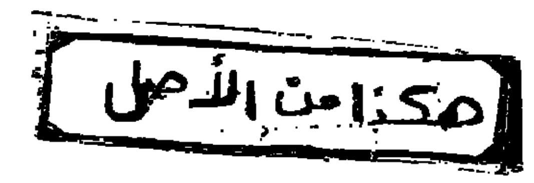
NEW DELHI (AFP). — La championne du monde de bras-de-fer a affirmé, vendredi 25 juillet, qu'elle avait été renvoyée de la police indienne, où elle avait le grade de sous-inspecteur, pour avoir repoussé un peu violemment les avances de ses collègues et supérieurs de sexe masculin.

Médaille d'or aux derniers championnats du monde de cette spécialité non olympique, en novembre dernier à Mexico, Preeti Arora a déclaré au journal *Indian Express* qu'elle avait dû gifler un officier de police qui se permettait des privautés à son égard. Depuis son entrée dans la police, en décembre dernier, comme instructeur de judo pour les femmes policiers, a-t-elle ajouté, elle a été à plusieurs reprises convoquée dans leurs bureaux par ses supérieurs, qui l'*« ont harcelée de toutes sortes de façons »*.

Selon ses supérieurs, en revanche, c'est en raison de brutalités envers deux recrues de police, une femme et un jeune garçon, que Mlle Arora a été renvoyée.

● **PAKISTAN : prochaine reprise de négociations sur le nucléaire avec Paris.** — La France et le Pakistan vont bientôt reprendre leurs discussions sur le contrat, signé en 1976 puis suspendu par Paris, de construction d'une usine de retraitement nucléaire, a affirmé le premier ministre pakistanais Mohammed Khan Junejo vendredi 25 juillet à Islamabad, de retour d'une visite en France. M. Jacques Chirac a *« décidé de reprendre des discussions en détail »* au niveau des ministres des affaires étrangères sur ce contrat (d'un montant de 150 millions de dollars), a affirmé M. Junejo dans une conférence de presse, à son retour d'une tournée qui l'a également conduit en Turquie, en RFA, et aux Etats-Unis. — *(AFP.)*

● **Fin de la campagne du « Cap-Anamur-II » en mer de Chine.** — Le *Cap-Anamur-II*, navire affrété par les comités ouest-allemand Cap Anamur et français Médecins du monde, a achevé ses missions en mer de Chine et a quitté vendredi 25 juillet Singapour pour l'Europe avec trois cent cinquante-sept réfugiés vietnamiens à son bord, a annoncé le comité ouest-allemand à Cologne. Le navire a recueilli près de neuf cents réfugiés au cours de ses trois missions en mer de Chine depuis le printemps. Cinq cent trente d'entre eux se trouvent encore dans un camp de transit aux Philippines. La France a accepté d'en accueillir trois cents et la Belgique trente. Tous les autres réfugiés seront acceptés en RFA. — *(AFP.)*



Afrique

AFRIQUE DU SUD : les sanctions contre Pretoria

M. Reagan pourrait accorder quelques satisfactions au Congrès

WASHINGTON
Correspondance

M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines, partira la semaine prochaine pour Londres (où il rencontrera Sir Geoffrey Howe) et se rendra sans doute dans d'autres capitales européennes afin d'évoquer la question de nouvelles sanctions contre l'Afrique du Sud. La Maison Blanche ne voit pas de contradictions entre cette démarche et la ferme opposition aux sanctions exprimée par le président Reagan dans son discours de mardi dernier (*le Monde* du 24 juillet). *« Le président n'avait pas dit son dernier mot »*, déclare son entourage. Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, s'adressant à des journalistes sud-africains et occidentaux, a clairement laissé entendre que de nouvelles sanctions, s'ajoutant à celles mises en place en septembre dernier, pourraient être envisagées. Mais il a souligné qu'auparavant il voulait parler avec *« nos amis d'Europe occidentale, du Japon et du Canada »* pour déterminer si une initiative américaine était nécessaire et, dans l'affirmative, s'assurer qu'elle soit prise en coordination avec les pays alliés.

Au département d'Etat, on indique que, si d'ici à la fin septembre, date à laquelle le gouvernement de Londres doit soumettre un rapport au Parlement européen, les dirigeants de Pretoria n'ont pris aucune mesure dans le sens indiqué par le président, de nouvelles sanctions pourront être décidées.

M. Reagan aurait délibérément, pour des raison tactiques, évité dans son discours de mardi d'annoncer des mesures concrètes afin de pouvoir ultérieurement aboutir à un compromis avec le Congrès sur des sanctions beaucoup moins sévères que celles recommandées par la Chambre des représentants. Comme l'a indiqué M. Speaks, porte-parole de la Maison Blanche, qui a fait une distinction entre les *« sanctions punitives »* et les *« autres sanctions »*, la Maison Blanche envisagerait des mesures modérées comme la suspension du droit d'atterrissage de la compagnie aérienne sud-africaine. Il s'agirait là d'une sanction *« classique »* limitée, appliquée dans le passé contre l'Union soviétique, la Pologne, la Libye. La Maison Blanche pourrait considérer également des restrictions sur les nouveaux investissements en Afrique du Sud. La décision serait d'une portée limitée, sinon même gratuite, dans la mesure où depuis longtemps déjà les sociétés américaines, en raison des incertitudes, ne songent plus à y investir. Enfin, la Maison Blanche rechercherait toujours une personnalité noire pour le poste d'ambassadeur à Pretoria.

Finalement, le président Reagan, qui s'attendait sans doute à ce que son discours provoque une réaction négative au Sénat, reste maître du jeu. Les leaders républicains l'avaient suffisamment informé de l'état d'esprit d'une majorité de sénateurs bien décidés à promouvoir une législation « dure » envers l'Afrique du Sud.

L'ampleur de leur réaction négative a probablement dépassé ses prévisions, mais, au-delà de ce tumulte, il peut spéculer sur les divergences de vues et les flottements dans le camp de ses adversaires. Si les démocrates libéraux irréductibles restent sur leur position, ainsi qu'une poignée de républicains, certains, dont les leaders du Sénat, sont prêts à s'accommoder de sanctions modérées. De son côté, le président a toujours su accepter un compromis pour éviter une défaite.

M. Reagan, en outre, n'est pas dépourvu de moyens d'action. Il peut encourager ses amis du Sénat à pratiquer une obstruction suffisante pour que le Congrès ajourne ses travaux dans trois semaines sans avoir pris de décision. Il peut également prévenir, comme l'an dernier, une initiative du Congrès en décidant de sanctions par voie d'ordonnance. Enfin, en dernier ressort, il pourrait opposer son veto, mais en courant le risque de ne pas réunir la majorité des deux-tiers requise pour confirmer celui-ci.

Certes, un certain nombre de sénateurs républicains, soit sincèrement indignés par la passivité de la Maison Blanche, soit préoccupés par des considérations électorales (le vote noir est important surtout dans les circonscriptions marginales), veulent prendre l'initiative et faire entendre leur voix. Mais ils y regarderont à deux fois avant d'entrer en conflit ouvert avec le président et préféreront vraissemblablement la voie du compromis.

HENRI PIERRE.

TUNISIE

Un appel de M. Driss Guiga

M. Driss Guiga, ancien ministre de l'intérieur et qui vit en exil en France depuis qu'il a été condamné à dix ans de travaux forcés à la suite des émeutes du pain de janvier 1984, nous a fait parvenir la lettre suivante :

« Je viens de prendre connaissance d'une série d'articles de votre journal, qui évoquent les difficultés de la situation économique et sociale en Tunisie. Des déclarations officielles semblent corroborer ces informations.

» L'exil, où je me trouve, me fait ressentir plus profondément la préoccupation de tous les Tunisiens devant cette situation. Quelle que soit, par ailleurs, l'aide attendue des pays amis, la Tunisie ne pourra faire face durablement au redressement nécessaire que par les efforts concertés et conjugués de ses propres enfants.

» Quelle que soit leur appartenance politique et sociale, ceux-ci ont confiance dans la destinée de leur pays. Il suffit qu'ils soient rassemblés et unis pour faire face.

» Il est du devoir de tous les Tunisiens, peuple et dirigeants, de favoriser les conditions de ce rassemblement et de cette union.

» Prompt à relever le défi de l'histoire, le président Bourguiba, chef de la nation tunisienne, saura les conduire, victorieusement encore une fois, dans la lutte pour l'invulnérabilité de la Tunisie et pour le progrès et la prospérité de son peuple. »

● **Deux membres de l'ANC condamnés à vingt-cinq ans de prison.** — Le tribunal de Nylstroom, ville située au nord de Johannesburg, a condamné MM. Johannes Mahlangu et Msolisi Gebashe, tous deux membres du Congrès national africain (ANC), à vingt-cinq ans de prison, pour *« terrorisme, vol à main armée et tentative de meurtre »*, a rapporté, vendredi 25 juillet, la presse sud-africaine. Les deux hommes sont accusés d'avoir été en relation avec M. Klaas de Jonge, le Néerlandais qui est réfugié depuis un an dans les locaux de l'ambassade des Pays-Bas à Pretoria (*le Monde* daté 20 - 21 juillet). M. Gebashe a reconnu qu'il avait reçu une formation en Zambie et en Union soviétique, et M. Mahlangu a été reconnu coupable d'avoir reçu un entraînement militaire en Zambie et en Angola. — *(AFP.)*

● **MOZAMBIQUE : Pretoria installe une clôture électrifiée à la frontière.** — Un porte-parole de l'armée sud-africaine a annoncé, vendredi 25 juillet, que cette clôture est destinée à empêcher l'afflux en Afrique du Sud de réfugiés mozambicains, chassés de leur pays par la guerre civile. Une première section de 25 kilomètres, proche de la ville de Komatipoort, devrait être mise sous tension d'ici une semaine. Des dizaines de milliers de réfugiés ont afflué en Afrique du Sud, ces dernières années, pour fuir les combats opposant les forces du gouvernement de Maputo à celles de la résistance nationale du Mozambique (RNM). Les rebelles mozambicains ont annoncé avoir occupé cinq villes du nord du pays entre les 17 et 21 juillet, et tué deux cent cinq soldats gouvernementaux, dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'attaque visant les centres urbains. — *(Reuter).*

● **Elections générales au Mozambique à partir du 15 août.** — L'Assemblée nationale populaire a décidé, vendredi 25 juillet, que les secondes élections générales depuis l'indépendance, en 1975, du Mozambique, se dérouleront à partir du 15 août. Tous les niveaux de décision de la vie politique du pays seront renouvelés au cours de ce scrutin (Assemblée, conseils municipaux, de district et de province), qui s'échelonnera sur trois mois. — *(AFP).*

Amériques

PÉROU

Mystérieux trafic d'armes en provenance de RDA

Le Pérou a officiellement demandé à Berlin-Est des informations *« explicites »* au sujet d'un cargo chargé d'armes est-allemandes qui a pénétré en juin dans ses eaux territoriales. Le ministre des affaires étrangères péruvien, M. Alain Wagner, indique dans la note envoyée à l'ambassade de RDA : *« Jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de documents et de précisions assez explicites de la part du gouvernement de RDA pour aider à établir clairement quels étaient l'acquéreur et la destination réels des armes fournies et expédiées par des sociétés nationales de votre pays »*, selon l'agence Reuter.

Ce cargo, nous signale notre correspondante à Lima Nicole Bonnet, a quitté le port de Rostock, en RDA, au mois de mai, avec, à son bord, un chargement bien particulier : trente-deux camions blindés, mille cinq cents kalachnikov et mille quatre cent quarante roquettes produits sous licence soviétique. Après avoir croisé dans les eaux territoriales péruviennes pendant une dizaine de jours, le *Pia-Vesta* se dirige vers le Panama, où il est intercepté dans le port de Balboa, sur demande du gouvernement péruvien. Les armes sont alors saisies, et plusieurs hypothèses ont été émises sur leur véritable destination.

A Washington, dans les milieux du renseignement américain, indique l'agence Reuter, on déclarait récemment que le chargement était destiné aux guérilleros péruviens du Sentier lumineux.

Pour le moment, les autorités péruviennes se limitent à parler d'une contrebande d'armes *« pour le marché le plus florissant du continent qu'est l'Amérique centrale »*. Le ministre des affaires étrangères dit seulement que *« les trafiquants, utilisant des documents falsifiés, ont cherché à distraire l'attention sur la destination des armes et à compromettre les autorités péruviennes »*.

● **Remaniement ministériel.** — Le président Alan Garcia a procédé vendredi 25 juillet à un remaniement ministériel en nommant trois nouveaux ministres à la marine, au travail et à la pêche, ainsi qu'au portefeuille de la justice, vacant depuis la démission de son titulaire après les massacres des prisons. L'ancien ministre du travail, M. Carlos Blancas Bustamante, a été nommé au poste de ministre de la justice, en remplacement de M. Luis Gonzales Posada. Le vice-amiral Willy Harm Esparza remplace le vice-amiral Julio Pacheco Concha Hubner au ministère de la marine. Le portefeuille du travail et de la promotion sociale revient à M. Orestes Rodriguez Campos. Le ministère de la pêche sera occupé par José Palomino Roedel en place de Javier Labarthe Correa. — *(AFP.)*

CHILI

Attentat devant le palais de la Moneda : 36 blessés

Santiago. — Trente-six personnes ont été blessées par l'explosion d'une bombe — dissimulée dans une poubelle — qui a éclaté vendredi 25 juillet devant le Palais de la Moneda, situé en plein centre de la capitale chilienne. Le colonel Hector Lemaître, préfet de la zone métropolitaine, a indiqué que deux policiers figurent parmi les blessés et que l'une des victimes se trouve dans un état grave. Selon le colonel, la bombe, composée de 450 grammes d'explosif, a été déclenchée par un système électrique installé dans une radio-cassette. L'explosion a ébranlé les immeubles des alentours, principalement des ministères et des bureaux et a endommagé un autobus. L'attentat n'a pas été revendiqué. *(AFP, Reuter).*

Proche-Orient

Après les entretiens d'Ifrane

M. Shamir minimise la portée de la rencontre

Le président Reagan a fait parvenir le vendredi 25 juillet un message de félicitations au premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, à propos de la rencontre d'Ifrane, qualifiée de *« pas important vers une nouvelle compréhension entre Arabes et Israéliens »*. Le vice-président américain George Bush quittait pour sa part Washington dans la soirée de vendredi pour se rendre au Moyen-Orient où il doit avoir une série d'entretiens, à partir de dimanche, avec les dirigeants israéliens, jordaniens et égyptiens.

Un responsable américain avait indiqué cette semaine que le vice-président ne sera pas porteur d'un quelconque nouveau plan de paix mais qu'il cherchera à connaître les points de vue des responsables des trois pays où il se rendra. Il semble toutefois que les entretiens qu'ont eus cette semaine le roi Hassan II du Maroc et M. Shimon Pérès seront au cœur des discussions de M. Bush.

● **A Jérusalem,** M. Shamir a minimisé la portée de la rencontre d'Ifrane. A l'issue d'un entretien avec M. Pérès, qui lui a rendu compte des résultats de ses pourparlers avec le roi Hassan II, le ministre des affaires étrangères a déclaré à la radio israélienne qu'il n'y avait *« aucune raison de s'exciter à chaque fois qu'il y a une rencontre entre un dirigeant israélien et un dirigeant arabe »*. Il a souligné que les dirigeants israéliens avaient rencontré des dizaines de fois les responsables égyptiens après les accords de Camp David. *« Nous avons déjà franchi la barrière en vertu de laquelle Israël était un paria dans la région. C'est une période révolue, et il n'y a plus de quoi s'émerveiller. »*

Il faut, a-t-il poursuivi, *« mettre aujourd'hui davantage l'accent sur la teneur et les résultats de ce type de rencontre. Je pense que le premier ministre a présenté les positions du gouvernement d'union nationale selon les accords de coalition. Je le répète, une telle rencontre ne saurait libérer le premier ministre de ses engagements politiques »*. M. Shamir avait indiqué mardi que M. Pérès *« n'avait pas été mandaté pour négocier des territoires »*.

● **A Tunis,** le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, a lancé un appel à la réunion *« urgente »* d'un sommet arabe *« pour définir une ligne commune face au conflit arabo-israélien »*.

Si, après tant de tentatives avortées depuis 1983, M. Klibi entreprend aujourd'hui une telle démarche, on peut penser, écrit notre correspondant à Tunis, Michel Deuré, qu'il y a été encouragé par les contacts qu'il a multipliés durant ces trois derniers jours avec la plupart des capitales arabes.

Dans la déclaration qu'il a publiée à Tunis, le secrétaire général de la Ligue arabe se garde de tout jugement à l'égard de l'initiative du roi du Maroc. Il ne veut retenir des entretiens d'Ifrane que le refus opposé par M. Shimon Pérès à tout dialogue avec l'OLP, *« représentant légitime du peuple palestinien »*, et à l'évacuation des territoires occupés, en dépit *« des résolutions internationales imposant leur restitution »*. Ainsi, selon M. Klibi, *« est montré le vrai visage d'Israël, mis à nu ses desseins les plus secrets et révélés spectaculairement son rejet de toute solution et son refus de se soumettre aux principes de base qui fondent la paix »*. *« Non seulement*, ajoute-t-il, *Israël ne se contente pas de rejeter l'option pacifique affirmée par les Arabes à Fès, mais il cherche à faire main basse sur la Palestine tout entière, à laquelle s'ajoutent les territoires arabes occupés, en usant d'actions de guerre, d'oppression et de terrorisme, fort qu'il est de soutiens politiques et de l'appui matériel illimité dont il bénéficie.*

Les pays arabes doivent donc s'employer, *« en priorité absolue »*, à combattre ces *« desseins fondés sur la force »* en *« laissant de côté »* leurs différends, explique M. Klibi, qui se réfère au plan de paix de Fès de 1982, dont les stratégies de mise en application *« exigent une concertation étroite »*. Le secrétaire général de la Ligue arabe dit enfin sa conviction que la paix au Proche-Orient ne peut être réalisée que par la lutte du peuple palestinien, appuyée par *« une action arabe énergique et, d'autre part, par des positions internationales fermes »*.

● **Au Caire,** le principal quotidien égyptien, *Al Akhbar*, affirme que l'échec des entretiens d'Ifrane *« a porté un coup de poignard dans la poitrine de tous les Arabes modérés et un coup sévère au processus de paix »*.

« Il est maintenant impossible à tout autre dirigeant arabe de tenter une aventure similaire et donner ainsi de la crédibilité aux affirmations israéliennes selon lesquelles la paix est urgente, sans offrir quoi que ce soit pour y parvenir. »

● **A Beyrouth,** quelque deux mille chiites *« en colère »* ont attaqué, vendredi, les locaux de l'ambassade du Maroc dans le secteur ouest de la capitale, pour protester contre la rencontre d'Ifrane. Des portraits du roi ont été brûlés, le mobilier, détruit et le bâtiment, finalement, partiellement incendié. Les six membres du personnel diplomatique qui se trouvaient encore dans le bâtiment avaient fui une demi-heure avant l'attaque, emportant avec eux le drapeau marocain qui ornait la façade.

Par mesure de sécurité, le reste du personnel, et notamment l'ambassadeur, avait été évacué de Beyrouth-Ouest quelques semaines plus tôt. Les autorités libanaises, prévoyant une éventuelle opération antimarocaine, avaient déployé une vingtaine de policiers, commandés par un officier, autour de l'ambassade. Mais ceux-ci, surpris par l'importance et la véhémence de la foule, composée d'hommes le plus souvent barbus et de femmes en tchador noir, membres du Hezbollah, n'ont rien pu faire pour empêcher le saccage de l'ambassade. — *(AFP, Reuter, AP.)*

LIBAN : une thèse en Sorbonne

Le quatuor maudit du Levant

Au moment où l'on célèbre un peu partout comme un événement bénéfique le onzième anniversaire de l'entrée officielle de l'armée syrienne au Liban, en 1976, et où son retour à Beyrouth est plutôt bien accueilli de par le monde, malgré les protestations de la plupart des Libanais chrétiens, il était décapant, roboratif d'entendre en Sorbonne quelques idées reçues sur le Levant remises en cause, documents à l'appui, et avec l'onction d'une Université pour une fois prise d'enthousiasme : deux de nos confrères, le Libanais Antoine Basbous et la Française Annie Laurent, présentaient leur thèse d'Etat sur « Le Liban et son voisinage ».

Six ans de recherches, souvent sur le terrain et en tout cas auprès de nombreux acteurs du drame (dont certains déjà disparus, comme le président Sarkis ou l'ancien avocat de la famille Assad), ont permis aux deux chercheurs de donner un éclairage neuf, et très souvent aussi cru que *cruel*, sur la vraie vie du ménage à trois libano-syro-israélien, sans oublier l'inévitable porteur de chandelle palestinien, qui n'a pas été le dernier à bouter le feu dans la maison. Un quatuor maudit où le frêle Liban joue le rôle de l'imprévoyante cigale... Mais, en politique, ne pas prévoir est la pire des fautes.

La secrète idylle franco-alaouite durant le mandat sur la Syrie, les textes cachés entourant les accords du Caire de 1969 sur le séjour des Palestiniens au Liban, les rapports des gendarmes libanais sur le premier jour de la guerre du Liban, le 13 avril 1975, l'analyse libanaise inédite de Robert Oakley, aujourd'hui chef du contre-terrorisme au département d'Etat américain, les liens de Béchir Gemayel avec les Soviétiques (il disait : *« Entre Khomeiny et Brejnev, je choisirai toujours ce dernier ! »*), les étonnants procès-verbaux des réunions des dignitaires musulmans libanais lorsqu'ils croyaient les chrétiens battus en 1976, le projet israélien de statut spécial pour les druzes libanais, la note ultra-confidentielle de diplomates français pour le président Mitterrand partant en Syrie, qui montre l'absence d'illusions du Quai sur les intentions de ce pays au Liban, etc.

On n'en finirait plus d'énumérer les événements dont les deux thésards renouvellent la vision grâce à une soixantaine de documents ou d'entretiens exclusifs.

« La crise dont le Liban, pays naguère en avance sur son temps et ses voisins, est la principale victime n'est peut-être que la répétition générale du destin qui guette l'ensemble de la communauté internationale : le refus des différences », a conclu le président du jury, le professeur Pierre-Marie Dupuy. Le livre grand public qui sortira de ce travail universitaire risque de coller longtemps à l'actualité, si cette sombre prédiction se réalise...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

L'orientaliste Louis Gardet est mort

Foi et rigueur scientifique

L'orientaliste Louis Gardet — qui vient de mourir à quatre-vingt-deux ans dans le monastère toulousain où il était retiré depuis plusieurs années — aura, durant toute sa carrière, mis sa foi chrétienne au service de la rigueur scientifique. Et cela avec une absence d'ostentation qui fait que nombre d'utilisateurs de ses travaux ignoraient qu'il était Petit Frère de Jésus, c'est-à-dire membre de l'ordre du Père de Foucauld. Curieux et respectueux des convictions des autres, il laisse, parmi ses continuateurs plus jeunes, aussi bien des athées que des musulmans, des hindous ou de fervents catholiques.

C'est par sa *Pensée religieuse d'Avicenne* (Vrin, 1951) et par ses *Expériences mystiques en terres non chrétiennes* (Alsatia, 1954) que Gardet commença à attirer l'attention sur ses recherches de philosophe chrétien consacrées aux autres cultures et religions. Parmi ses ouvrages suivants, devenus des classiques de l'orientalisme savant, on citera *la Cité musulmane, vie sociale et politique* (Vrin, 1954 et 1976), *l'Islam, religion et communauté* (Desclée de Brouwer, 1967), et surtout *les Hommes de l'Islam (Hachette, 1977)*, sans doute la seule de ses œuvres qui parvint à atteindre le grand public et qui est un livre d'une extraordinaire densité de vie et de spiritualité.

Le respect et l'attirance pour l'Autre donnèrent à Gardet le goût des ouvrages à deux voix et ce fut notamment la monumentale *Introduction à la théologie musulmane* (Vrin, 1948 et 1970), réalisée avec le dominicain égyptien Georges Anaouati, somme assez « universelle » pour avoir été traduite en arabe, en trois volumes, à Beyrouth, en 1969 ; vint ensuite *l'Islam, hier demain*, avec l'universitaire franco-algérien Mohamed Arkoun (Buchet-Chastel, 1978) et *l'Expérience du soi* (Desclée de Brouwer, *le Monde* du 21 avril 1982), étude ardue qui place le choc mystique au-dessus de tout, écrite de concert avec l'indianiste Olivier Lacombe.

Respecté en milieu chrétien, Gardet ne l'était pas moins parmi l'intelligentsia musulmane éclairée : en 1981, le prix spécial de l'Amitié franco-arabe avait été décerné à un homme qui passa une partie de sa vie à parcourir le monde islamique, sans oublier une « escale » remarquée à l'Institut pontifical d'études arabes, à Rome.

J.-P. P.-H.



La mort de Hubert Dubedout

Le symbole d'une gauche moderne

L'ancien député de l'Isère et maire socialiste de Grenoble, M. Hubert Dubedout, âgé de soixante-trois ans, est mort vendredi 25 juillet au cours de l'ascension de l'arête de la Table à l'aiguille du Tour, altitude 3 542 m, dans le massif du Mont-Blanc. Sa cordée se trouvait à environ 3 300 m d'altitude et achevait vers 7 h 45 sa course dans cet itinéraire mixte (rochers et glace) et classé AD (assez difficile).

Alpiniste et skieur très confirmé, M. Dubedout parcourait très régulièrement les pentes enneigées et les rochers des massifs des Ecrins et du Mont-Blanc, s'engageant dans des voies souvent difficiles. Les circonstances de l'accident laissent penser que M. Dubedout a été victime d'un malaise qui le déséquilibra et devait le faire chuter de sa hauteur. Il mourait presque aussitôt.

L'ancien maire de Grenoble sera enterré, lundi 28 juillet, dans l'intimité, dans la petite commune de Saint-Bueil (Isère).

GRENOBLE
de notre correspondant

Une légende tenace aura retenu de l'arrivée de Hubert Dubedout à la mairie de Grenoble, en mars 1965, une histoire de robinet. A cette époque, dans cette cité peuplée de chercheurs et d'universitaires, l'eau montait parcimonieusement dans les étages supérieurs des immeubles. Le fondateur des Groupes d'action municipale (GAM) n'eut pas de mal à mobiliser alors, autour de lui, les « énergies nouvelles » d'une population jeune, attirée par la capitale des Alpes, qui avait été retenue un an plus tôt pour organiser les Jeux olympiques d'hiver de 1968.

Ce fut le premier dossier qu'ouvrit Hubert Dubedout aussitôt après son élection. Avec le préfet de l'Isère, M. Maurice Doublet, il allait immédiatement prendre conscience de la chance et du formidable héritage que léguaient à sa ville les épreuves olympiques. *« Les Jeux olympiques, ça doit d'abord servir »* répétait Hubert Dubedout, qui allait bouleverser, en quelques années, l'aspect de cette cité provinciale, jusqu'alors peu encline au changement. Un nouvelle gare, un nouvel aéroport, une nouvelle mairie, une maison de la culture, les premiers kilomètres d'autoroute à l'est et à l'ouest, mais aussi une nouvelle cité, « le Village olympique » allaient surgir. Plus tard, naîtra, sur les communes de Grenoble et d'Echirolles, la Villeneuve, un quartier qui fit une large place aux expérimentations sociales, scolaires, culturelles et même médicales,comme la création d'un des tout premiers centres de santé.

Ville laboratoire, Grenoble allait, tout au long des années 70, montrer son avance dans les domaines de l'urbanisme, de la santé, de la culture, de la vie associative, à travers notamment les unions de quartiers, les équipements socioculturels.

« Hubert Dubedout fut l'un des premiers grands magistrats municipaux modernes de France », note M. Michel Destot, ancien conseiller municipal socialiste de Grenoble, aujourd'hui conseiller général. Hubert Dubedout devait aussi participer très largement au mouvement de modernisation des méthodes de gestion municipale, en s'efforçant notamment de libérer les communes des contraintes étatiques.

Le rôle économique des villes fut également l'une de ses préoccupations majeures. Il créa, en 1969, une structure d'accueil des entreprises, le Bureau d'implantation des entreprises nouvelles (BIEN) pour les attirer dans l'agglomération et faire de Grenoble le premier pôle français, après Paris, de micro-électronique.

Son image d'homme sérieux, compétent, efficace et audacieux, qui collait parfaitement à la ville, servit au cours des sept premières années de sa gestion le caractère apolitique de sa démarche personnelle. Elle fit oublier qu'Hubert Dubedout avait été élu sur une liste intitulée Union socialiste et action municipale rassemblant le GAM, la SFIO et le PSU. Son adhésion au PS, en 1973, allait le porter sur le devant de la scène politique nationale, Grenoble symbolisant alors l'avènement d'une gauche réaliste et différente ; une ville socialiste moderne et de progrès. Elu député la même année, réélu en 1978 et 1981, Hubert Dubedout mit la même ardeur à défendre au niveau national les idées qu'il prônait dans sa ville en demandant notamment que l'Etat prenne en compte les contraintes qu'impose aux villescentres la présence à leur périphérie de puissantes agglomérations.

« Une attitude gaullienne »

Cet ancien officier de « la Royale », venu à Grenoble en 1958 – *« parce qu'il y avait des montagnes »* – pour diriger au côté du physicien Louis Neel le Centre d'études nucléaires de Grenoble (CENG) alors en cours de création, ne se départit jamais de la rigueur que lui imposa son éducation militaire. La tenue toujours parfaitement ajustée donnait à cet homme de haute taille un aspect sévère qui ne le rendit jamais totalement populaire. Ceux qui le qualifiaient d'*« aristocrate de gauche »* louaient toutefois sa probité et son humanisme. Mal à son aise dans le jeu politique classique, Hubert Dubedout eut du mal à se situer parmi l'un des courants qui traversaient son parti. Entouré dans sa ville par des élus surtout rocardiens, il apporta de nombreuses fois son soutien à M. Pierre Mauroy. En 1981, fut-il, comme on l'a souvent répété alors, « victime » de son rival départemental, M. Louis Mermaz ? Celui-ci prit en charge pendant quelques semaines, avant d'être porté à la tête de l'Assemblée nationale, le ministère de l'équipement et des transports, que convoitait précisément Hubert Dubedout. Il en avait gardé en tout cas une grande amertume.

Si sa victoire municipale de 1965 fut interprétée à l'époque comme un événement national, son échec de 1983 face au jeune conseiller RPR de Grenoble, M. Alain Carignon, apparut comme une défaite symbolique pour la gauche. Après dix-huit années de pouvoir ininterrompu, Hubert Dubedout chutait, victime probablement de l'usure de sa fonction, d'un renouvellement insuffisant de l'équipe municipale qui l'entourait, des liens qui s'étaient distendus avec sa ville. Hubert Dubedout avait laissé quelques semaines plus tard son siège de député à son suppléant M. Bernard Montergnole et tourné le dos à Grenoble pour s'installer à Paris où il dirigeait l'Association technique d'Importation charbonnière. *« Il eut alors une attitude très gaullienne ; le jour où il fut battu, il quitta l'exercice du pouvoir »*, reconnaît le député RPR de l'Isère, M. Michel Hannoun.

Mais resté fidèle à l'Isère et aux montagnes des Alpes, Hubert Dubedout y pratiquait très régulièrement la randonnée et l'alpinisme. Face au vide laissé par son départ dans les rangs des socialistes grenoblois qui s'entre-déchiraient depuis trois ans pour lui trouver un successeur, certains s'interrogeaient, ces dernières semaines, sur un éventuel retour de l'ancien maire de Grenoble. Sa passion pour la montagne, ses sentiers et ses aiguilles, aura été finalement la plus forte.

CLAUDE FRANCILLON.

Réactions politiques

« Grenoble est triste », a déclaré, vendredi 25 juillet, M. Alain Carignon, maire RPR de Grenoble et ministre chargé de l'environnement après le décès de M. Hubert Dubedout. *« Dix-huit années d'exercice de fonction de maire ont marqué à la fois un homme et une ville »*, a ajouté M. carignon.

Dans un message envoyé à la veuve de Hubert Dubedout, M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, écrit notamment : *« Je tiens à vous faire savoir toute ma tristesse, et à vous adresser au nom de tous les socialistes nos plus sincères condoléances. »*

Dans un communiqué où il exprime son *« immense peine »*, M. Louis Mermaz, député socialiste de l'Isère et ancien président de l'Assemblée nationale, souligne que Hubert Dubedout *« aura modelé l'image de la Grenoble moderne, la prestigieuse cité des sciences, des arts, du tourisme et d'une certaine qualité de la vie et des relations humaines »*.

Apprenant *« avec émoi »* ce décès, M. Pierre Mauroy, maire socialiste de Lille et ancien premier ministre, a indiqué que *« spécialiste des problèmes de l'urbanisme et de l'habitation »*, Hubert Dubedout *« laissera aux administrateurs des collectivités locales le souvenir de l'un des meilleurs artisans du socialisme au quotidien »*.

Ancien secrétaire général du SAC

M. Debizet veut « rassembler les gens attachés aux valeurs fondamentales »

M. Pierre Debizet, ancien secrétaire général du SAC, a présenté, vendredi 25 juillet, sur TF 1, le Mouvement initiative et liberté (MIL), dont il est le délégué général et qui se propose de *« rassembler les gens attachés aux valeurs fondamentales et prêts à manifester leur volonté, y compris par des manifestations dans la rue »*. Le Service d'action civique (SAC), organisation créée pour soutenir l'action du général de Gaulle, avait été dissous après la tuerie d'Auriol (Bouches-du-Rhône). Son ancien dirigeant a indiqué que le MIL est *« une association qui ne fait pas de politique, qui n'est pas un club de réflexion, mais un mouvement d'action et de réflexion »*.

M. Debizet s'est défendu de vouloir recréer le SAC. *« Nous aurions pu, bien sûr, maintenant, remonter une association du même genre,* a-t-il dit, *mais le MIL n'est pas du tout une organisation qui se situe dans une fraction de la politique. » « Le SAC était bien délimité au point de vue politique »*, a-t-il ajouté, alors que, *« nous l'avons précisé, tout ce qui est national est nôtre. »*

La *« menace essentielle »*, pour M. Debizet, reste le Parti communiste. *« Beaucoup de gens, y compris les leaders politiques de l'ancienne majorité ou de l'actuelle, pensent que le PCF, du fait qu'il n'a plus que 10 % électoralement parlant, ne représente plus un danger. Or nous considérons que cela représente toujours un danger, ne serait-ce que par la puissance de l'appareil du parti et ses courroies de transmission. »*

Le comité d'honneur du MIL, dont la création avait été annoncée en février dernier, pendant la campagne pour les élections législatives, est présidé par M. Alain de Boissieu, ancien grand chancelier de la Légion d'honneur, gendre du général de Gaulle. Il compte parmi ses membres Mme Alice Saunier-Séïté, ancien ministre des universités, et M. Michel Droit, de l'Académie française.

Au Sénat

La sécurité sans fièvre

La discussion des projets de loi sur la sécurité s'est poursuivie au Sénat, vendredi 25 juillet et samedi jusqu'à 1 heure 45. Discussion feutrée qui permet d'aller aussi vite que possible, ce qui ne veut pas toujours dire rapidement. M. Albin Chalandon n'a guère eu à croiser le fer qu'avec deux opposants, MM. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) et Charles Lederman (PC, Val-de-Marne). Leurs voix minoritaires ne troublent guère le garde des sceaux. De même que, à l'Assemblée nationale, l'opposition observe un profil plutôt bas. Et comme M. Chalandon n'a pas à craindre ici de surenchères d'extrême droite, il est tranquille.

La seule poussée de fièvre sécuritaire enregistrée vendredi est venue d'un petit groupe de sénateurs emmenés par M. Edgar Faure (Gauche démocratique, Doubs). Pour remplacer la peine capitale, ils proposaient de condamner certains grands criminels à la *« mort civile »*. Ces criminels auraient été soumis à un régime disciplinaire particulier *« dans un établissement spécial situé en un lieu du territoire de la République (...) ne comportant aucune population permanente »*. Soutenu par M. Marcel Rudloff (Union centriste, Bas-Rhin) rapporteur du projet relatif à la lutte contre la criminalité et la délinquance, M. Chalandon s'est opposé à cette innovation. Les partisans de cette élimination sociale ont alors prudemmment retiré leur amendement et on enest resté là.

Le projet de loi rapporté par M. Rudloff a été adopté sans grande modification et, après scrutin public, avec une confortable majorité (212 voix contre 97). M. Lederman avait bien tenté d'opposer la question préalable c'est-à-dire d'obtenir le rejet immédiat de ce texte, jugé par lui *« conjoncturel et archaïque »* mais en vain.

Comme prévu, le gouvernement s'est montré favorable à une modification du texte voté au Palais-Bourbon, modification permettant d'accorder un délai, pour préparer leur défense, aux prévenus privés d'une instruction, qui seront traduits devant les tribunaux correctionnels selon la procédure de comparution immédiate (ex-flagrants délits). M. Chalandon voulait quarante jours mais s'est rallié à la position de la commission : six semaines.

M. Chalandon d'accord mais réservé

Si les sénateurs ont le dernier mot, cette nouvelle procédure de comparution immédiate entrera en vigueur le 1er octobre. Le reste de la loi sera d'application immédiate sauf les dispositions relatives aux peines de sûreté qui *« ne seront applicables qu'aux condamnations prononcées pour des faits commis postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi »*.

Une passe d'armes révélatrice a eu lieu sur l'initiative de M. Félix Ciccolini (PS, Bouches-du-Rhône), qui souhaitait inscrire dans le code une disposition spécifiant que, en cas de comparution immédiate, *« le tribunal doit être mis en possession, avant l'audience, de tous les éléments permettant d'évaluer les possibilités de prononcer une sanction autre que l'emprisonnement »*. Des enquêtes rapides sont menées à cet effet depuis quelques années, mais elles ne sont pas systématiques et pas toujours approfondies, faute de moyens. M. Chalandon s'est déclaré d'accord avec l'esprit de l'amendement Ciccolini, mais a plaidé et obtenu son rejet, arguant qu'une telle disposition relève d'une circulaire. Le garde des sceaux est *« favorable aux peines de substitution »* (qui évitent la prison), mais répugne à le crier sur les toits.

Après avoir adopté de projet de loi sur la criminalité et la délinquance, les sénateurs ont abordé, vendredi après-midi, l'examen du texte relatif à la luttre contre le terrorisme. Une nouvelle question préalable défendue par M. Lederman a été rejetée. Le porte-parole du groupe communiste avait tenté de faire valoir que *« sous couvert de lutte contre le terrorisme »*, le gouvernement prenait en fait des mesures *« inefficaces »*, présentant *« les plus extrêmes dangers pour les libertés publiques »*.

Peu de modifications ont été apportées pour l'instant à ce texte sur le terrorisme. Le Sénat a néanmoins tenu à rétablir le projet gouvernemental malmené sur une question de principe par les députés. Ceux-ci avaient décidé que la prolongation au-delà de quarante-huit heures de la garde à vue des personnes suspectées de terrorisme serait autorisée par le procureur de la République. Les sénateurs ont confié cette tâche à un juge du siège. Comme l'a fait observer M. Chalandon, la version sénatoriale est constitutionnellement plus acceptable. Cependant, le texte adopté au palais du Luxembourg supprime l'obligation, décidée par les députés, de présenter chaque jour à un juge du siège les personnes dont la garde à vue aura été prolongée. Il n'est pas sûr que le projet en soit beaucoup amélioré.

La discussion du texte sur le terrorisme reprendra mardi 29 juillet au matin.

BERTRAND LE GENDRE.

Les réserves de M. Giscard d'Estaing

(Suite de la première page.)

La mise en garde de M. Giscard d'Estaing aux députés de l'UDF le 21 juillet avait traduit l'embarras croissant de certains des alliés du RPR face à l'idée qu'il leur faille un jour faire bloc derrière M. Chirac en cas d'élection présidentielle anticipée provoquée par une nouvelle offensive éventuelle de M. Mitterrand.

Entre-temps, pourtant, dès le vendredi 18 juillet, comme il l'avait déjà fait en des circonstances analogues, M. Chirac s'était empressé de passer un peu de baume sur les irritations de son ancien « patron ». Car, la veille, les admonestations de l'ancien chef de l'Etat n'étaient pas tombées, à l'hôtel Matignon, dans l'oreille d'un sourd. MM. Chirac et Giscard d'Estaing s'étaient entretenus en tête à tête, pendant près de deux heures, au domicile parisien de l'ancien président de la République. Invité, le même jour, de l'émission « Découvertes », M. Giscard d'Estaing expliquait au micro d'Europe 1 qu'il avait donné quelques *« conseils »* au premier ministre : terminez très vite la libération des prix, soyez plus actif au niveau européen afin de rendre à la France un rôle moteur au sein de la Communauté, etc. *« On pense toujours en terme de rivalité,* soulignait l'ancien chef de l'Etat, *mais en fait il vaut mieux voir comment régler ensemble les problèmes... »*

Intervenant après ses appels à la vigilance de l'UDF face à l'emprise de plus en plus pesante du RPR sur la machine gouvernementale, l'abstention volontaire de M. Giscard d'Estaing dans le scrutin de vendredi soir sur le financement de la Sécurité sociale confirme donc que cette entrevue du 18 juillet n'a pas dissipé tous les malentendus entre l'ancien chef de l'Etat et M. Chirac. Dans la course à l'Elysée, M. Giscard d'Estaing ne renonce pas, encouragé à persévérer peut-être par les déboires sénatoriaux de M. François Léotard.

Ainsi, pardoxalement, M. Chirac pourrait rencontrer au cours des prochains mois auprès de certains de ses alliés des difficultés plus encombrantes encore que ses relations avec M. Mitterrand. Depuis l'« accroc » du 14 juillet, rapetassé au Parlement, les rapports du premier ministre et du président de la République se sont, au demeurant, normalisés. Le découpage électoral ne devrait pas engendrer un nouvel incident.

A l'Elysée on laisse entendre, certes, que le président de la République n'a pas l'intention de signer l'ordonnance qui lui sera proposée à ce sujet comme s'il s'agissait d'une formalité, mais personne n'envisage un refus analogue au précédent. M. Mitterrand demandera simplement, sans doute, un délai de réflexion afin de vérifier que les découpages proposés tiennent compte des réserves formulées par le Conseil constitutionnel.

En fait, il semble que le choc du 14 juillet et les réactions qu'il a provoquées de part et d'autre aient renforcé les liens institutionnels entre les deux hommes. Leurs échanges demeurent courtois. C'est ainsi, en particulier, que M. Jacques Chirac ne s'est pas opposé, avant le dernier conseil des ministres, au souhait formulé par M. Mitterrand en faveur du maintien du préfet de Saône-et-Loire, dont le remplacement était envisagé. Une bonne manière faite au président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, M. Pierre Joxe, élu de ce département...

Le paradoxe, toutefois, n'est qu'apparent. Bien au contraire, c'est justement parce que la cohabitation entre M. Mitterrand et M. Chirac se poursuit malgré ses avatars, que le profit politique qu'en tire le premier ministre tend à agacer de plus en plus les autres prétendants de la droite à la charge suprême.

ALAIN ROLLAT.

Au cabinet de M. Chirac

M. Rodocanachi nommé conseiller économique

Par arrêté paru au *Journal officiel* du 25 juillet, M. Emmanuel Rodocanachi, sous-directeur à la direction du budget, ancien collaborateur de MM. Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing, est nommé conseiller pour les affaires économiques et financières au cabinet du premier ministre, en remplacement de M. François Heilbronner, nommé PDG du GAN *(le Monde* du 25 juillet).

[Né le 5 octobre 1940 à Toulon, diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA, administrateur civil, a appartenu comme chargé de mission à titre officieux au cabinet de M. Jacques Chirac, premier ministre, de décembre 1974 à août 1976. Il y était chargé des questions agricoles, occupant, en outre, divers postes dans des organismes publics ou interprofessionnels de ce secteur. Conseiller technique au cabinet du ministre du budget, M. Maurice Papon, en avril 1978, M. Rodocanachi a été nommé, au mois de juillet suivant, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République. En juin 1981, il a rejoint la direction du budget, où il a été sous-directeur à la deuxième, puis, en juin 1982, à la quatrième sous-direction. Il a été nommé, à ce titre, administrateur de divers organismes ou entreprises publics, dont Gaz de France, Charbonnages de France et le CNES.]

La préparation des élections sénatoriales

Rhône : le RPR et l'UDF en ordre dispersé

LYON
de notre bureau régional

Malgré des tractations fort actives depuis la mi-avril, le RPR et l'UDF ne sont pas parvenus, dans le Rhône, à former une liste unique pour les élections sénatoriales de septembre. Le 16 mars, les deux formations avaient déjà concouru séparément pour les élections législatives et régionales. En rendant public le constat de désaccord, vendredi 25 juillet, M. Francisque Collomb, maire de Lyon, sénateur du Rhône, qui s'apprête à prendre à nouveau la tête de la liste UDF, cherchait pourtant visiblement à ne pas jeter d'huile sur les feux de la politique lyonnaise. Il a indiqué que le principe de deux listes distinctes a été acquis après des *« pourparlers au niveau national, en liaison avec nous »*. C'est un membre des instances nationales du RPR qui l'a informé de la décision finale, mais le maire de Lyon ne cherchait pas à exagérer les responsabilités politiques du parti de M. Michel Noir.

L'enjeu du débat est simple : dans le Rhône, les pointages créditent la majorité actuelle de cinq sièges sur sept soumis à renouvellement. L'UDF demande un nouveau mandat pour ses quatre sénateurs sortants, MM. Francisque Collomb, Pierre Vallon, Serge Mathieu et Alfred Gerin. Mais le RPR, sur la base du résultat des élections du 16 mars 1986, souhaitait voir figurer deux de ses candidats en position éligible. C'est le jeu de la chaise musicale, et les deux formations n'ont pu concilier les inconciliables.

Leurs relations en ont assurément pâti, alors qu'elles étaient déjà compromises par le projet RPR d'attribuer à la ville de Lyon une représentation de quatre députés au lieu de cinq pour les prochaines élections législatives organisées au scrutin majoritaire.

Pour les sénatoriales, l'UDF a estimé être allée au bout des concessions possibles, en offrant au RPR les quatrième, sixième et septième place sur la liste d'union, et en ne faisant obstacle à aucune candidature. Pas même celle de M. Emmanuel Hamel, ancien député UDF, qui fit campagne avant le 16 mars en faveur de la liste législative conduite par M. Michel Noir.Vendredi, en fin d'après-midi, le RPR faisait savoir que la séparation en deux listes est assortie de *« l'engagement des deux formations de l'actuelle majorité de travailler côte à côte, et de se fixer pour objectif commun de conforter l'actuelle majorité au Sénat d'un ou deux sénateurs du Rhône supplémentaires en répondant à l'exigence de l'expérience et d'un certain renouvellement, exprimée par les élus locaux »*. Les tensions actuelles laissent augurer de plus sévères empoignades dans l'avenir – en particulier à propos des municipales de 1989 à Lyon – auxquelles chacun pense déjà.

GÉRARD BUÉTAS.

Le découpage des circonscriptions législatives

Le RPR et l'UDF sont parvenus à un accord global

Les réunions de concertation entre le RPR et l'UDF pour le découpage des circonscriptions électorales législatives sont terminées. Il reste, en revanche, une quinzaine de départements sur lesquels MM. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, et Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, se sont mis d'accord sur des solutions dont ils doivent encore discuter avec le ministre de l'intérieur car ils n'ignorent pas que les choix qu'ils ont faits d'un commun accord pourraient être contestés par M. Charles Pasqua.

A cet effet, des contacts officieux auront lieu, la semaine prochaine, entre les deux responsables des partis de la majorité et le ministre de l'intérieur. Parmi ces problèmes, demeure celui de Lyon. Le RPR est favorable à la constitution de quatre circonscriptions dans la ville de Lyon. L'UDF, au niveau national, n'est pas hostile à cette solution. Le ministre de l'intérieur en est, lui, tout à fait partisan. En revanche, c'est l'UDF lyonnaise qui préférerait le découpage de la ville en cinq circonscriptions. Un arbitrage devrait donc être rendu à ce sujet.

● **Le RPR sur Minitel.** – Le RPR lance à partir du samedi 26 juillet un service Minitel grand public accessible par la fonction kiosque. En composant le 36-15 et en tapant le code d'accès « DIRECT » les utilisateurs pourront recevoir les trois parties de ce service. « QUID DIRECT » informera sur l'action du gouvernement, « PRISE DIRECTE » permet d'établir un dialogue par l'intermédiaire de M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR sur les différentes questions concernant la vie politique et celle de ce mouvement. Enfin « QUIZ DIRECT » comporte un certain nombre de jeux et de mini-sondages politiques.

Société

L'affaire de Carrefour du développement après les déclarations de M. Yves Chalier

Une lacune de 20 millions

Que sont devenus les 20 millions de francs disparus, selon M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, après avoir été versés à l'association Carrefour du développement ? La question reste posée au-delà des derniers rebondissements de l'affaire.

Première « découverte » dans le dossier : le château d'Ortie. Selon l'acte de vente, il a coûté 1 million de francs. M. Chalier affirme qu'il a avancé cette somme à l'association, manquant de liquidités pour le financement du sommet de Bujumbura, et qu'il s'est ainsi contenté de récupérer son dû. L'escroquerie par laquelle l'ancien chef de cabinet a offert un appartement à Paris et une 205 GTI à son amie hôtesse de l'air ne représente sans doute pas beaucoup plus. Quant aux affiches électorales et aux manifestations organisées par M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, à Beaurepaire et financées, dit-il, par Carrefour du développement, M. Chalier les chiffre lui-même à 4 millions de francs dans sa lettre à M. Aurillac. Le total reste encore assez loin du compte.

L'essentiel se serait dilué, à en croire M. Chalier, dans les préparatifs du sommet de Bujumbura, ses coûteuses opérations hôtelières, ses agents secrets payés en espèces... Au total 50 millions de francs, auxquels il faut ajouter 17 millions n'ayant pas transité par Carrefour du développement. Même pour un sommet à risques, dans un pays « enclavé », la facture paraît élevée. Sur les sommes qui se sont évaporées, une grande partie reste inexpliquée et pourrait le rester si les éventuels justificatifs de certaines primes ou dépenses en espèces ont disparu dans le cambriolage au siège de l'association fin avril.

Comment de telles opérations, aussi éloignées des règles élémentaires de la comptabilité publique, ont-elles été rendues possibles ? Comment un simple chef de cabinet a-t-il pu être amené à manier seul des sommes aussi considérables, ou à collecter des liquidités par un mécanisme de fausses factures et de sociétés « taxi » ? Même si la raison d'Etat – de gauche comme de droite – oblige parfois à des écarts, on ne peut que s'interroger, comme le fait la Cour des comptes dans un premier rapport, sur *« la nébuleuse de la coopération »*.

Fonds spéciaux et châteaux

Manifestement, relèvent les enquêteurs de la Cour, il y a eu *« multiplication des délégations de signature »* et *« inflation »* des fonctionnaires habilités à parapher les documents et les commandes. Est mis en cause, aussi, le fonctionnement du FAC (Fonds d'aide à la coopération) qui permet souplesse et efficacité dans l'octroi des fonds publics mais qui donne aussi la possibilité d'échapper à la stricte vigilance des comptables publics. Ainsi, la « procédure d'urgence » a-t-elle été utilisée à de très nombreuses reprises : par décision ministérielle, 90 % des fonds sont débloqués sur-le-champ, les 10 % restants devant l'être sur justificatifs. Dans le cas de Carrefour du développement, le complément a été rarement sollicité – aucun contrôle, donc, *a posteriori* – et parfois les subventions décidées en comité directeur par le FAC ont été utilisées à d'autres fins.

A consulter les *Journaux officiels*, il y a eu effectivement de très nombreuses délégations de signature au ministère de la coopération. Plusieurs fonctionnaires devraient être déférés à la commission de discipline budgétaire et financière : l'un d'eux, aujourd'hui détaché de ses fonctions, a en effet joué le rôle d'ordonnateur délégué, signant la totalité des dépenses engagées par le FAC, alors qu'il n'était habilité à le faire qu'en cas *« d'absence ou d'empêchement »* de l'un de ses supérieurs. Celui-ci, présent le plus souvent, avait sans doute préféré ne pas intervenir dans ces procédures.

M. Chalier affirme, aujourd'hui, qu'il n'y a pas de fausses signatures, arguant du fait qu'il possédait la délégation du ministre. Peut-être confond-t-il délégation et imitation : selon un ancien membre du cabinet de M. Nucci, il s'agissait, en effet, de signer *« pour le ministre »* et de son nom mais, en aucun cas, de contrefaire le paraphe de M. Nucci.

Ancien Saint-Cyrien, chef de mission au secrétariat aux DOM-TOM de M. Paul Dijoud, avant de passer au cabinet de M. Charles Hernu, puis à la coopération, jugé comme un *« officier d'élite »* par ses supérieurs en 1981, M. Chalier a-t-il agi seul ? A cet égard, l'interview accordé au *Matin* par M. Philippe Leroy, gérant de l'une des sociétés « taxi », la SOCOTRA, fournit un certain éclairage. *« Le ministre,* affirme-t-il, *savait parfaitement que je remettais du liquide à Chalier. On m'a dit que c'était pour des fonds spéciaux et j'ai appris que c'était pour des châteaux et des appartements. Je ne suis plus d'accord »,* ajoute M. Leroy, qui a porté plainte pour *« abus de confiance »*.

CORINE LESNES.

M. Nucci dément en bloc

Démentant en bloc les affirmations de son ancien chef de cabinet, M. Christian Nucci, ancien ministre de la coopération, relève dans une déclaration à l'AFP, recueillie à Paris, que, *« progressivement, on cherche à atteindre d'autres personnalités du Parti socialiste »* et du monde politique en général.

M. Nucci s'interroge sur les circonstances de l'interview accordée par M. Chalier au *Figaro Magazine* *« réalisée à des milliers de kilomètres ». « Pourquoi M. Chalier est-il parti ? Il paraît qu'il est l'objet de menaces. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il aurait mieux valu qu'il reste pour que la lumière et la vérité soient faites. Je m'étonne aussi que l'on accorde un tel crédit aux paroles de M. Chalier dans la mesure où il n'est pas là. »*

Après avoir relevé dans l'interview *« beaucoup de contrevérités et d'amalgames qui permettent de noyer un peu la réalité des faits et certainement de masquer les malversations qui ont été commises »*, l'ancien ministre commente plusieurs points :

● *« En ce qui concerne la délégation de signature, les choses sont claires : ceux qui ont pu comparer les deux signatures savent que la mienne a été imitée. Prétendre* [comme l'a fait M. Chalier] *qu'on pouvait tout signer parce qu'on avait une délégation est faux, car il fallait signer de son nom et de sa qualité et non en imitant ou en falsifiant la signature du ministre. Et, bien évidemment, dans la limite des attributions prévues par les textes auxquels M. Chalier fait référence ».*

● *« En ce qui concerne les dépenses de campagne électorale, l'association Carrefour du développement n'a nullement financé ma campagne électorale. En ce qui concerne les autres activités (manifestations à Beaurepaire, visite des ambassadeurs, déplacement du personnel communal) les choses sont très claires : j'ai organisé ces manifestations dans le cadre des activités qui étaient celles de l'association Carrefour du développement. »*

● *« Sur le sommet du Bujumbura, bien évidemment un certain nombre de points de l'interview sont vrais (les difficultés matérielles, le problème de l'enclavement), mais se rajoutent, par-dessus, un certain nombre d'éléments qui font référence davantage, à mon avis, au roman d'espionnage qu'à l'organisation d'une rencontre d'un tel niveau. Qu'il ait fallu prendre un certain nombre de mesures quant à la sécurité, c'est incontestable, mais elles ont été payées par le ministère de la coopération sur les crédits budgétaires prévus à cet effet. »*

Rappellant qu'*« au départ certains dans la majorité actuelle étaient persuadés que des fonds avaient été adressés directement au PS à partir de Carrefour du développement »*, M. Nucci ajoute : *« Nous avons prouvé très nettement la fausseté de telles affirmations. »* Et il conclut : *« Au fond, je me demande s'il n'y a pas derrière tout cela quelque opération politique qui vise à atteindre des personnalités du monde politique. Je m'interroge. Pourquoi telle ou telle personne est aujourd'hui mise en cause ? »*

M. Mermaz porte plainte

M. Louis Mermaz, député de l'Isère, ancien président de l'Assemblée nationale, a déposé, le vendredi 25 juillet, une plainte contre X... *« visant à faire la lumière sur les allégations contenues dans une lettre non signée que M. Chalier aurait écrite au ministère de la coopération »*. M. Mermaz relève en outre dans un communiqué *« le fait que M. Yves Chalier, diffamateur en fuite, est aujourd'hui plus accessible à un journaliste du* Figaro Magazine *qu'aux policiers, malgré un mandat d'arrêt international »*. Il *« tient d'autre part à faire savoir que ni lui ni la fédération du Parti socialiste de l'Isère n'ont passé aucune commande à quelque imprimeur de* [la commune de] *Beaurepaire que ce soit ». « Ils n'ont donc eu à régler ou à faire régler,* ajoute-t-il, *aucune facture à un imprimeur de Beaurepaire. »*

D'autre part, M. Mermaz a porté plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Grenoble à l'encontre de M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, qui l'a mis en cause au cours de l'émission « Parlons vrai », diffusée le mardi 24 juin sur Europe 1. M. Mermaz entend ainsi obtenir réparation *« des propos diffamatoires ou mensongers qui ont été tenus depuis quelques semaines à des fins d'exploitation politique »*.

Au cours de l'émission, M. Santini, liant l'affaire du Carrefour du développement à celle de l'ONASEC (Office national à l'éducation sociale et culturelle des rapatriés), avait parlé de *« l'Isère connection »*.

Des précisions de M. Poher

Dans l'interview qu'il a accordée à un journaliste du *Figaro Magazine* (*le Monde* du 26 juillet), M. Yves Chalier a mis en cause l'Association pour la promotion communale internationale (APCI), qui avait pour objet la formation de cadres africains (comme plus tard la Promotion française, créée par M. Chalier, ancien chef de cabinet de M. Nucci, ex-ministre de la coopération). Selon M. Chalier, l'APCI, dont M. Alain Poher était le président, avait obtenu *« énormément d'argent de la coopération »*. Mais, précise-t-il, l'activité de l'APCI avait abouti à une *« affaire ennuyeuse »* qu'il avait fallu *« assainir »*, au point que M. Alain Poher, président du Sénat, avait *« mis 100 000 F de sa poche pour rembourser le Sénat »*.

Le Vendredi 25 juillet, M. Alain Poher, a confirmé que pendant plusieurs années il a bien été le président de l'APCI. Selon lui, cette association, qui a formé dans divers pays d'Afrique *« les jeunes cadres destinés à devenir des fonctionnaires des collectivités régionales et locales »*, a rempli apparemment *« avec succès »* sa mission jusqu'au décès de son secrétaire général, Edouard Gourtovoy. Mais *« cette disparition a révélé que de graves malversations avaient été commises, et que la situation financière de l'association différait très sensiblement de celle qui apparaissait à l'examen »* des comptes présentés au conseil d'administration, a déclaré M. Poher. Selon lui, *« des fonds importants avaient été utilisés par Gourtovoy à des fins étrangères à l'activité de l'association »*.

La situation des comptes publics *« a pu être apurée ; il n'en est pas de même des créances privées »*, a indiqué M. Poher, sans préciser s'il avait effectivement dû, comme l'affirme M. Chalier, mettre *« 100 000 F de sa poche pour rembourser le Sénat »*.

Le président du Sénat a ajouté qu'il avait rendu compte de ces faits lors d'une assemblée générale, le 12 avril 1984, à laquelle assistait M. Chalier. Il a cependant souligné n'avoir *« jamais eu, de près ou de loin, de rapports »* avec Carrefour du développement.

A Bayonne

L'attentat contre le palais de justice a été revendiqué par Iparretarrak

BAYONNE
de notre correspondant

Le groupe clandestin basque Iparretarrak a revendiqué vendredi 25 juillet, en fin de matinée, l'attentat commis dans la nuit contre des CRS en faction devant le palais de justice de Bayonne. Mais le correspondant anonyme, dans ses appels téléphoniques à plusieurs organes de presse de la côte basque, n'a pas précisé si la grenade artisanale lancée sur l'arrière du bâtiment ou si les coups de feu tirés sur sa façade visaient directement les policiers qui montaient la garde. Un de ceux-ci, atteint au bras et à l'œil, a dû être opéré : les chirurgiens ne se sont pas prononcés sur ses chances de conserver intact son potentiel visuel.

Le message ne précise pas non plus si cet attentat doit être considéré comme une réplique à la remise entre les mains de la police espagnole de deux réfugiés basques en début de semaine.

Vendredi, en fin d'après-midi, une centaine de personnes se sont rassemblées à Bayonne pour participer à une marche organisée par les comités de soutien aux réfugiés. Cette manifestation avait pour but de rallier, en deux jours, la frontière d'Hendaye et de se joindre à des marcheurs qui, depuis une semaine, parcourent les quatre provinces du Pays basque espagnol. Suite à une interdiction préfectorale de la manifestation, les forces de l'ordre se sont interposées sur le parcours. A Biarritz, alors que les marcheurs s'étaient donné rendez-vous sur le promenoir de la plage, la police a procédé à cinq arrestations. Les organisateurs ont néanmoins décidé de maintenir leur rendez-vous ce samedi matin à Saint-Jean-de-Luz.

Ph. E.

● **Nîmes : mise en liberté d'un ancien journaliste italien d'extrême gauche.** – Sergio Beneducci, trente-trois ans, ancien rédacteur au journal d'extrême gauche italien *Rosso* et détenu depuis plus d'un an à Nîmes, a été libéré dans la soirée du jeudi 24 juillet à la suite d'une décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nîmes qui l'a assigné à résidence à Sommières (Gard). Les magistrats français ont en effet demandé un complément d'information à leurs collègues italiens.

Sergio Beneducci, qui réside en France depuis 1982, est soupçonné par la justice italienne d'avoir participé à des actes de terrorisme et à des attaques à main armée. Il était incarcéré à la prison de Nîmes depuis le 4 juillet 1985.

REPÈRES

Environnement

Cent mille rennes « radioactifs » seront abattus en Laponie

Dernières victimes de la catastrophe de Tchernobyl, cent mille rennes du nord de la Suède devront être abattus et enterrés à trois mètres sous terre, les autorités suédoises ont en effet relevé un taux de 2 000 becquerels dans la viande de renne alors que, selon les normes nationales, la limite autorisée pour la consommation des aliments n'est que de 300 becquerels. Cet abattage en masse décidé par précaution provoque le mécontentement des Lapons, qui tirent de l'élevage des rennes l'essentiel de leurs ressources et réclament du gouvernement une indemnité de 1 500 francs par animal abattu.

Faits divers

Quatre blessés au cours d'un hold-up à Paris

Une attaque à main armée contre une agence du Crédit mutuel, rue des Abbesses à Paris (18e), s'est prolongée, le vendredi 25 juillet, en une course-poursuite au cours de laquelle un policier, une passagère d'autobus, un garçon de café et un malfaiteur ont été blessés.

Poursuivis dans la rue par des passants et des clients de la banque où ils venaient de commettre un hold-up sous la menace de leurs armes, deux malfaiteurs sont repérés par une patrouille de policiers en civil. Au cours de la fusillade qui s'ensuit entre policiers et voleurs, le brigadier Patrick Lambert est grièvement blessé. Les malfaiteurs en fuite empruntent d'abord un autobus de la RATP. Placés à l'avant du véhicule bondé de passagers, ils obligent le conducteur à rouler à vive allure. Un peu plus loin, boulevard de Clichy, le bus est intercepté par des policiers. Un échange de coups de feu oppose, à nouveau, les forces de l'ordre aux bandits, armés de revolvers et d'un fusil à canon scié. La vitre avant de l'autobus vole en éclats. Un malfaiteur et une passagère sont touchés, ainsi qu'un garçon de café qui se trouvait dans la rue.

Abandonnant le bus, les malfaiteurs prennent alors en otage le conducteur d'une voiture, puis s'emparent d'une moto pour gagner l'église de la Trinité. C'est là qu'un inspecteur de la DST, présent dans le quartier par hasard, parvient à maîtriser l'un des bandits. Son complice, blessé, prend une nouvelle fois un automobiliste en otage, un journaliste du *Figaro*. Notre confrère est relâché près de son journal, tandis que le malfaiteur réussit à disparaître. L'enquête a été confiée à la brigade de répression du banditisme.

L'auteur de la prise d'otage de la banque Worms maintient ses exigences

Le ravisseur, qui détient toujours en otage Mme Martine Piétri, secrétaire de la banque Worms, boulevard Haussmann, à Paris-9e, a téléphoné une nouvelle fois à l'établissement, vendredi 25 juillet, vers 17 heures, pour maintenir ses exigences. Mais cet appel téléphonique n'a pas apporté d'éléments nouveaux aux enquêteurs, ainsi qu'à MM. Laurent Davenas, subsitut du procureur de la République, et Jacques Fourvel, son adjoint.

L'homme est-il un simple malfaiteur à la recherche d'une rançon (il exige 10 millions de francs) ou un preneur d'otage mû par une vieille rancœur à l'encontre de la banque ? Disposait-il de complicités à l'intérieur de l'établissement, connaissait-il auparavant son otage ? Les enquêteurs n'écartaient, samedi matin 26 juillet, aucune de ses pistes. Le ravisseur a affirmé nourrir un contentieux personnel avec la banque. Le jour de la prise d'otage, celui qui se fait appeler « M. Lemercier » avait accusé cet établissement bancaire d'avoir été responsable, en 1983, de la faillite de l'entreprise de son père. La veille, il avait demandé par téléphone à rencontrer l'un des directeurs de la banque pour demander un prêt.

Après vérifications, la direction de la banque a déclaré que les *« indications données par le ravisseur ne permettent pas de retrouver son identité »*. Si plusieurs entreprises Lemercier ont eu des comptes ouverts à la banque Worms, aucune n'aurait été « ruinée » à la suite d'un refus de crédits. Reste l'hypothèse, que la banque n'exclut pas, d'une entreprise Lemercier travaillant en sous-traitance pour une importante société débitrice de la banque Worms, et qui aurait, dès lors, pu pâtir d'une suspension de commandes consécutive à un retrait de crédits décidé par l'établissement bancaire. Dans ce cas, les vérifications se révèlent difficiles, estime la direction de la banque du boulevard Haussmann.

Sécurité

Inculpation de quatre terroristes irlandais et d'un armurier français

Arrêtés mercredi 23 juillet à Paris, les quatre responsables de l'organisation clandestine irlandaise INLA (Irish National Liberation Army) ont été inculpés, vendredi soir, par Mme Claudine Le Chanu-Forkel, juge d'instruction, *d'« infraction à la législation sur les armes, complicité de transport d'armes en réunion, usage de faux documents administratifs et infraction à la législation sur les explosifs »*.

Les quatre hommes, Harold Basher Flynn, William Browning, John Gormley et George Kevin McCann, ont été écroués tard dans la soirée.

Un ressortissant français, armurier à Amiens (Somme), M. Philippe Courbet, qui leur avait vendu une partie des armes saisies, a aussi été inculpé *d'« infraction à la législation sur les armes et de complicité de transport d'armes en réunion »*, mais laissé en liberté sous contrôle judiciaire.

Vendredi, un porte-parole de la police irlandaise à Dublin a indiqué que la République d'Irlande ne demanderait pas l'extradition des quatre hommes. *« Aucun de ces hommes n'est recherché en République irlandaise en ce moment »*, a déclaré le porte-parole.

Communication

Le sort du satellite de télévision directe

M. Longuet veut faire payer les industriels

Le conseil interministériel qui doit arbitrer le sort du satellite de télévision directe (*le Monde* du 24 juillet) et devait se tenir ce vendredi 25 juillet est reporté au mardi 29 juillet.

Evoquant au cours d'une conférence de presse cette prochaine décision, M. Gérard Longuet, ministre des P et T, a estimé qu'il fallait répondre à plusieurs questions (*nos dernières éditions du 26 juillet*) : *« Le satellite marche-t-il ? Y a-t-il des clients confirmés pour louer ses canaux ? A quel prix et qui paye la différence entre le coût réel et le tarif de location ? Quelle est la vraie mission du satellite : le confort des auditeurs, le prestige national ou une logique industrielle ? »*

Répondant à l'inquiétude manifestée par les industriels de l'électronique, M. Longuet a rendu hommage à leur avance technologique. Reconnaissant que le lancement de TDF-1 était lié à l'implantation d la nouvelle norme européenne D 2 Mac Paquets, le ministre a estimé *« le renouvellement du marché du téléviseur estimé à 30 milliards de francs valait bien un geste financier de la part des industriels en faveur du satellite »*.

La privatisation de TF 1

Le comité d'entreprise demande un expert

Le comité d'entreprise de TF 1 a assigné, le 25 juillet devant le tribunal de grande instance de Paris, la chaîne de télévision pour demander la désignation d'un expert chargé d'évaluer la société. Le comité d'entreprise estime en effet que le code du travail lui permet de rechercher toutes les informations nécessaires à l'expression collective des salariés sur le projet de privatisation.

L'expert, s'il est nommé par le tribunal, devrait également donner son avis sur les éventuels ventes d'actions au personnel de la chaîne et déposer son rapport dans les deux mois au greffe du tribunal. Rappelons que le ministère de la culture et de la communication envisage une évaluation de TF 1 par un cabinet d'experts indépendants après un appel d'offres qui doit être lancé ces jours-ci.

La saisie des radios lyonnaises

La préfecture retire sa plainte

Le préfet de police de Lyon a fait savoir, le 25 juillet, au juge d'instruction que la plainte déposée par son prédécesseur contre les radios locales NRJ, Hit, Nostalgie et Scoop était *« devenue provisoirement sans objet »*.

La préfecture de police indique que, les radios ayant déplacé leurs émetteurs, elles ne gênent plus les communications administratives. Elle évoque aussi l'examen d'un nouveau projet de loi pour expliquer que la plainte déposée il y a quelques mois n'a plus lieu d'être.

Société

La condamnation d'Armando Verdiglione à Milan

Une aventure italienne des années 70

Le psychanalyste Armando Verdiglione, condamné le jeudi 17 juillet à quatre ans et six mois de prison pour « extorsion continue et aggravée » aux dépens de ses patients, a obtenu samedi d'être placé en résidence surveillée dans son habitation milanaise. (*Le Monde* du 17 juillet.)

Verdiglione, dont la Fondation organisait notamment des colloques internationaux avec la participation de nombreux intellectuels français et étrangers, sera autorisé à sortir deux fois par semaine pendant deux heures à des horaires fixés à l'avance avec les carabiniers chargés de sa surveillance.

Les juges ont en revanche refusé au psychanalyste la liberté provisoire que réclamaient ses défenseurs. Ils estiment, en effet, qu'il pourrait se réfugier à l'étranger, où il a de *« nombreux contacts »*.

Aux arrêts dans son appartement milanais, Armando Verdiglione attend maintenant son procès en appel et les conclusions d'une autre procédure, pour « association de malfaiteurs », sur les conditions de financement de sa fondation. Parmi tous ceux qui, à Milan, à Paris, à New-York, à Tokyo, à Rome enfin, ont participé à ses colloques, qui lui ont donné le parrainage de leur prestige, bien peu ont tenu à honneur de dire qu'ils restaient fidèles à l'amitié et aux raisons qui l'avaient inspirée. Marek Halter, Bernard-Henri Lévy, André Glucksmann n'ont rien cédé là-dessus.

Le verdict est une chose. Mais, pour avoir observé de près, depuis ses débuts, l'aventure de Verdiglione dans l'Italie des années 70, on est porté à conclure que ce verdict n'a pas les dimensions d'une nouvelle affaire Dreyfus. Cette aventure mériterait d'ailleurs une analyse critique de la part des intellectuels français qui la soutinrent et, tout autant, des intellectuels italiens qui la raillèrent. Ce nouveau symptôme du « psychodrame franco-italien » ne se réduit en effet ni à une superbe chronique italienne ni à une nouvelle à la Marcel Aymé, en dépit des apparences.

Phénomène social, opération politique, manipulation intellectuelle, exploitation de la foire aux vanités, l'entreprise a été tout cela, parfois menée avec génie, mais toujours dans le cadre de petits groupes, à Milan comme à Paris.

Le « contact avec la culture

Après 1968, en Italie du Nord, fleurissaient de petits noyaux en marge des structures idéologiques ou ecclésiales, en marge aussi des groupes orientés vers le terrorisme. Bien entendu, les voyantes, branchées directement sur la Vierge, n'avaient pas la même clientèle que les séminaires de réformateurs du marxisme ni que les premiers colloques milanais où il était question de psychanalyse. Mais la croyance était partout aussi violente, ainsi que l'identification à un porteur de message démolissant les relations traditionnelles. Paradoxalement, les paysans catholiques, les jeunes communistes en rupture de ban et les étudiants en philosophie s'apparentaient d'une certaine façon.

Les forces politiques s'évertuaient alors à rechercher le « contact avec la culture ». C'était le mot d'ordre de tous leurs congrès. Les démocrates-chrétiens n'avaient jamais eu ce contact, les communistes le perdaient à très grande allure. Bettino Craxi, qui commençait alors à Milan sa prise en main du Parti socialiste, n'en parlait guère mais incorporait dans ses projets la conquête des « hommes de culture ». Les milieux politiques romains n'avaient pas le temps d'être attentifs aux différents signes qui montraient que cette rivalité se jouait, en particulier à Milan, autour de la psychanalyse, dans la version française qu'on nommait « lacanisme ». Etait-ce un instrument clinique ou la base d'une conception de l'homme et du monde ? Cette question, posée à Lacan à Rome, était un malentendu qui déjà se discutait à travers les premiers travaux de Milanais qui, chaque semaine, venaient au séminaire de Lacan et parfois sur son divan. Parmi eux, Armando Verdiglione, plus orienté vers le « culturel », et le premier traducteur des écrits de Lacan, le psychiatre Giacomo Contri. D'autres aussi, mais qui prirent toujours leurs distances à l'égard de ces deux rivaux.

La rumeur politique en Italie assurait que l'un – Verdiglione – était encouragé par les socialistes, que l'autre était très proche du mouvement Communion et libération, organisation catholique populiste. La fédération de Milan du Parti communiste ne serait entrée dans la course que plus tard, en soutenant un autre groupe, celui de la revue *Le Petit Hans*. Bien entendu, les intéressés démentaient fermement, et personne n'avait de preuve flagrante à leur opposer. Mais, en l'occurrence, les rumeurs décalquaient le développement de la psychanalyse milanaise selon le schéma de « répartition » (en Italie, on dit de « lotisation ») du pouvoir politique qui se consolidait dans les années 70. Disons que ce n'était pas dépourvu de toute vraisemblance.

Les intellectuels italiens laissaient faire. Leur psychanalyse nationale, jungienne ou freudienne, était de plus en plus à la mode, aseptisée et rassurante. En tout cas, très adaptée, nouée quasi publiquement à la réalisation de leurs films, à l'écriture de leurs romans. Ils ne se préoccupaient guère de la clinique, pas plus que de la conception du monde. Ils avaient entendu parler de Lacan, mais ne s'y intéressaient que s'il restait à Paris.

Le groupe milanais invita Jacques Lacan à différentes reprises entre 1973 et 1978 pour obtenir de lui la mise sur pied d'une institution psychanalytique proprement italienne sous son égide. Il est certain que Jacques Lacan fut toujours sensible à la reconnaissance par l'étranger de son élaboration du freudisme, et cela jusqu'à ses derniers jours (1).

Pas de caution de Lacan

Amplement informé, et par différentes personnes, des arrière-plans de la situation milanaise, Jacques Lacan fut simplement présent, en laissant dire, sans les démentir ni les confirmer, ceux qui se prétendaient ses disciples. Pas plus à Milan qu'ailleurs il n'octroya la moindre caution, il ne désigna le moindre prince héritier et il ne donna de coup de pouce à quelque école lacanienne.

De surcroît, à la différence de Giacomo Contri et de quelques autres à Milan, Rome ou Palerme, Armando Verdiglione ne fut jamais membre de l'École freudienne de Paris. Jacques Lacan prononça la dissolution de celle-ci en 1981, précisément parce que cette appartenance finissait par être considérée comme un brevet de « lacanisme ». Rien, donc, ne justifie les commentateurs italiens qui mettent en cause le nom et l'influence de Lacan, ou la doctrine qu'ils lui attribuent, lorsqu'ils dénoncent l'entreprise de Verdiglione.

La dissolution de l'École freudienne de Paris coïncida avec les nouveaux développements de l'entreprise d'Armando Verdiglione. Laissant proclamer qu'il était « lacanien », sans le dénier ni l'affirmer, il publia beaucoup, multiplia les initiatives, les colloques avec les psychanalystes théoriciens en roue libre, avec les écrivains et les philosophes, en même temps qu'il mettait en place, à travers l'Italie, un réseau de psychanalystes venus de son divan. Selon le titre d'un de ses ouvrages, la psychanalyse était son « aventure ». Celle-ci culmina de façon fastueuse, voilà deux ans, à Rome, où les congressistes furent reçus au Capitole, au palais Farnese et au Vatican. Puis fut créée « la Fondation Verdiglione pour une nouvelle renaissance », installée place du Dôme à Milan et dans une villa Borromée.

Qualifiée de « culturelle », l'entreprise, où travaillaient de très fervents groupies, gênait de plus en plus la psychanalyse institutionnelle. Celle-ci finit par trouver un député socialiste pour déposer un texte de loi renforçant la réglementation qui briserait cette expansion sauvage. Or la procédure contre Verdiglione est intervenue en coïncidence avec ce projet.

Devenu petit à petit un franc-tireur, Armando Verdiglione semblait ne pas percevoir les erreurs où l'entraînait la démesure. On découvrit qu'il était seul lorsque, voilà un an, commença l'instruction des premières plaintes de patients.

Le prestige de ses parrains intellectuels étrangers devait avoir d'autant moins de poids pour la magistrature italienne que la dérobade fut générale. Et, manifestement, ses amitiés politiques ne se contentèrent pas de le lâcher.

Le qualificatif de « kafkaïen », avancé par Marek Halter, est-il pertinent ? Pas plus que ne l'est le fait de réduire cette entreprise au facile croquis du Calabrais élève des jésuites parti à la conquête de Milan. Il s'agit plutôt d'un héros de Pirandello, et l'une des clés de sa démarche se trouve peut-être dans sa théorisation du « semblant », qu'il nomme en italien *sembiante*, c'est-à-dire le leurre, la dialectique entre le faire et l'être, si constitutive de la culture italienne. Il fallait le contempler agissant et parlant, à la condition toutefois de rester extérieur à son aura, pour pressentir quelle sorte de revanche se jouait dans le maniement le plus masqué de la dérision. Quoi d'étonnant alors que l'un des rares fidèles de ses colloques à l'avoir discerné ait été Philippe Sollers ? Mais il demeure que les patients, eux, étaient totalement pris dans l'aura, et que cette dérision, qu'ils ne pressentaient pas, ils en firent les frais.

JACQUES NOBÉCOURT.

(1) On en verra bientôt le récit circonstancié dans le second tome de *l'Histoire de la psychanalyse*, par Elisabeth Roudinesco, qui paraîtra en automne.

POINT DE VUE

La psychanalyse à la question

par Maud et Octave Mannoni
psychanalystes

ON peut être contre Verdiglione et déplorer son goût pour le show-bizz de la psychanalyse et de la culture. On peut ne pas être d'accord avec une pratique analytique coupée de la clinique. On peut être agacé par des professions de foi « antichimiothérapique », qui recouvrent par ailleurs un déni concernant l'existence de la « maladie mentale ». Laissons enfin de côté les accusations d'escroquerie, dont beaucoup se sont dégonflées tout au long de ce procès à l'italienne.

L'accusation d'escroquerie a très vite glissé du côté de ce qui peut être appelé « procès des idées ». Les livres de Verdiglione, les actes de ses congrès, ont bel et bien été « jugés » un certain samedi. Ils n'ont pas, comme cela aurait pu être le cas sous Hitler, été brûlés. Ont été jugés aussi les « effets de transfert » suscités chez les patients.

Tout psychanalyste est passible d'être jugé parce qu'un de ses patients décompense ou qu'un autre se trouve *pris* dans *le* leurre de l'« amour de transfert » ou, pis, du transfert « négatif ».

A qui donc profite l'emprisonnement de Verdiglione ? C'est ici qu'il nous faut rappeler le contexte de ce procès.

1° La difficulté des médecins à faire face en Italie aux effets de l'ouverture des asiles par Basaglia. Une dimension analytique a fait radicalement défaut : à vouloir « adapter » les patients à l'usine, on a raté quelque chose du côté de l'invention (le potentiel de création cher à Winnicott). Des « lieux alternatifs » se sont ouverts pour accueillir les malades mentaux, lieux qui, bien souvent, ont recréé l'asile sans les murs : patients livrés à eux-mêmes et chimiothérapisés à outrance.

2° La réglementation de la psychanalyse est à l'étude à l'échelon ministériel. Elle est souhaitée par ceux qui ont souffert de l'ombre que leur fit Lacan pendant plus de vingt ans. Les Italiens ont des « comptes à régler » avec les lacaniens (affiliés à différents groupes français) et dont le représentant « exclusif », comme le souligne complaisamment la presse, n'a jamais été Verdiglione. Verdiglione a, par ses excès, indisposé à la fois le corps médical et les analystes. Il y a, cependant, dans tout excès, une dimension de vérité. Ce jugement satisfait à la fois les psychiatres, les analystes et les enseignants « conservateurs ».

Le procès politique, ne nous y trompons pas, est bien celui de la psychanalyse, soumise de façon inquisitoriale à la « question » (au moment précis où certains rêvent de la création d'un « ordre » des psychanalystes). Les enjeux au plan idéologique sont de taille. Les intérêts en présence aussi. Le « scandale » monté en épingle a pour effet d'écarter, en Italie, la psychanalyse de la scène intellectuelle internationale. Le public est, de fait, invité par les médias à faire retour à l'obscurantisme des années 40 et à se méfier des influences étrangères. Les innovateurs comme Jervis se sont rangés : on tente, aujourd'hui comme hier, d'administrer la folie (enfermée à présent dans une sectorisation strictement réglementée).

Un inconciliable demeure : les lois du code et les lois de l'analyse ne sont pas faites pour s'accorder ou, en tout cas, les unes ne peuvent corriger les autres. Ce serait aux sociétés de psychanalyse, seules compétentes, d'essayer de remédier à certains abus.

Dans le cas présent, le juge a entretenu un savant amalgame entre les revenus privés de Verdiglione (le coût des séances est moyen) et le capital, voire les revenus de la fondation qu'il préside. Cette fondation (notoirement au service des intellectuels) est, comme toute association, soumise à des règles juridiques strictes au plan de la gestion. Qu'un cabinet d'experts-comptables n'ait pu produire les éléments comptables demandés fait plutôt de Verdiglione la victime d'un entourage qui n'a pas su le protéger. Le procès, quant à lui, demeure tendancieux.

Une lettre de deux médecins

Nous avons également reçu la lettre suivante :

A bon « entendeur », salut !

De Vienne à Milan – Un siècle plus tard. La commedia dell'arte juge du transfert de fond et de forme.

Le procureur, au nom de l'Etat et de la défense morale, n'a pas voulu condamner Armando Verdiglione au transfert forcé à perpétuité ; les circonstances atténuantes ont réduit le verdict à quatre ans et demi de prison.

L'accusé ne s'allonge plus, fait appel, mais « sa cause » ne sera sans doute pas entendue.

Docteur ALAIN GÉRARD,
Docteur LAURENCE NODEN.

Une enquête de l'OMS

La schizophrénie est une maladie universelle qui ne doit rien à la société ni à la famille

(Suite de la première page.)

L'absence, dans l'état actuel de la science, de tout signe anatomique ou biologique formel permettant d'identifier le substrat organique ou chimique de la schizophrénie explique que l'OMS ait dû recourir à des moyens d'investigation épidémiologique aussi gigantesques, que seule une organisation multinationale pouvait mettre en œuvre, pour conclure enfin, et après tant d'errements, à l'existence évidente d'une base constitutionnelle – et non environnementale – à cette maladie.

Ce qui ne signifie pas pour autant que les facteurs d'environnement ne soient pour rien dans son apparition chez des sujets fragilisés dès leur naissance à leur action, et cela qu'il s'agisse de l'Africain et de l'Indien, dans leurs villages primitifs, ou du citadin dans l'une des mégapoles mondiales.

Ces facteurs semblent, selon la dernière étude de l'Organisation mondiale de la santé (1), influer, non sur les circonstances d'apparition ou les symptômes de la maladie (comportements bizarres, incompréhensibles, détérioration rapide des aptitudes à la vie quotidienne, hallucinations auditives ou visuelles, désorganisation de la pensée et de l'humeur, tendances dépressives) qui sont les mêmes chez l'ingénieur soviétique ou américain que chez le paysan africain, mais sur leur évolution au cours du temps.

Cette évolution est en effet plus fréquemment sérieuse, conduisant à une désinsertion sociale complète dans les pays développés que dans les autres, peut être ici en raison d'une exigence socioculturelle plus grande chez les premiers, et des pressions qu'exerce la société industrielle.

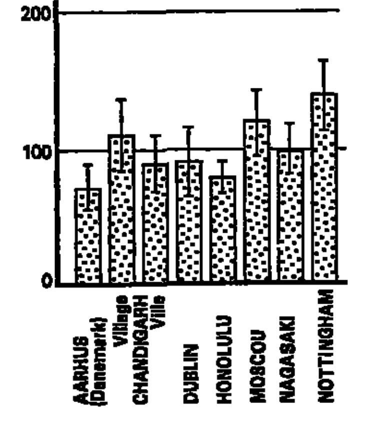
Il n'en reste pas moins frappant que des individus, hommes ou femmes, jeunes ou plus âgés, appartenant à des cultures aussi radicalement différentes que l'Inde, le Nigéria ou le Danemark utilisent des mots, des phrases, des gestes identiques pour décrire ce qu'ils ressentent, ce que leur affection représente pour eux.

Du village à la mégapole

Une telle observation suggère, pour ne pas dire plus, que les désordres spécifiques de la perception, de la pensée, de l'image de soi et du raisonnement qui caractérisent la schizophrénie ont une base physiopathologique commune et sont universels.

Cela posé, il paraît clair au docteur A. Jablensky et à de très nombreux collaborateurs, que le vocable « schizophrénie » pourrait traduire, dans l'ignorance où l'on se trouve actuellement de la nature chimique ou physique de l'affection, une pluralité de phénomènes pathologiques complexes, dont l'origine (congénitale ? virale ? toxique ?) pourrait être multiple. La diversité des modalités d'évolution de la maladie plaide en ce sens, et notamment la fréquence très variable selon les pays des phases de rémission complète après l'épisode aigu (58 % des Nigérians, 6 % des Danois, 27 % des Chinois). De même, on dénombre 50 % des malades danois ou américains, mais seulement 20 % des indiens, chez lesquels l'émergence de la psychose signe une invalidité définitive – et une hospitalisation – sans aucune rémission.

CAS DE SCHIZOPHRÉNIE PAR MILLION D'HABITANTS AGÉS DE 15 A 54 ANS



Les thèses selon lesquelles l'incidence de la schizophrénie serait plus grande lors des périodes de crises sociales (désastre économique, chômage) se sont effondrées à la suite d'une enquête spécifique des Norvégiens conduite durant les périodes de 1931-1935 (crise) puis en 1951-1955 (prospérité, Sécurité sociale généralisée), enquête qui permet de conclure à une stabilité complète de cette incidence, laquelle est donc indépendante des stress sociaux.

L'hypothèse du « stress familial » a, dès lors, connu toutes les faveurs, dans les années 70, de ceux qui voulaient à tout prix faire reconnaître que la schizophrénie n'était pas une « maladie » mais une façon d'exprimer sa révolte devant des agressions venues de l'extérieur.

Cette thèse, comme le montre l'étude de l'OMS et plusieurs autres plus ponctuelles, se trouve réduite à néant.

Il reste dès lors le grand mystère d'une maladie génératrice d'incommensurables souffrances et dont les progrès remarquables de la neurobiologie devraient permettre, dans la décennie à venir, d'élucider la cause et de perfectionner un traitement auquel la découverte des neuroleptiques a apporté déjà de remarquables acquis.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) *Rapport préliminaire sur l'évaluation initiale de l'étude coopérative de l'OMS sur les facteurs déterminant l'apparition des maladies mentales sévères.* 1986. Sous la direction des docteurs A. Jablensky et N. Sartorius, département de la santé mentale, OMS Genève. Et *Etude multiculturelle de la nature de la schizophrénie*, rapport OMS, docteur A. Jablenskys, Genève, 1986.

Pays où l'enquête sur la schizophrénie est conduite (1967-1986)

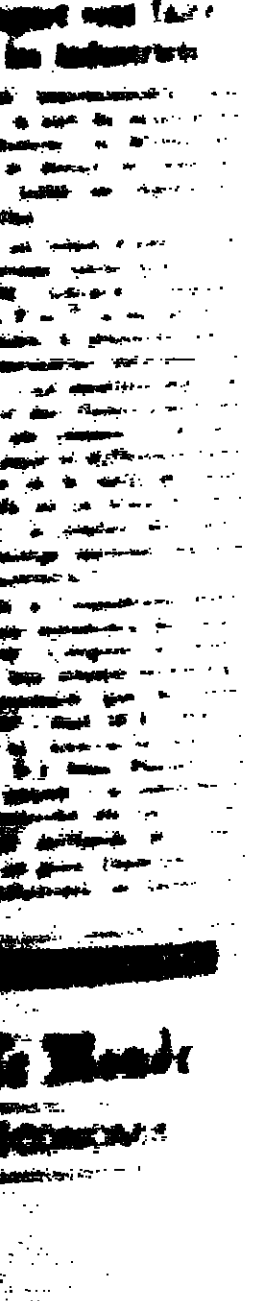
Chine (Taipei, Taiwan), Colombie, Tchécoslovaquie, Danemark, Inde, Nigéria, Grande-Bretagne, Etats-Unis, URSS, Bulgarie, Allemagne fédérale, Pays-Bas, Soudan, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

L'image même de la folie

Maladie mentale la mieux connue du public, pour lequel elle est l'image même de la folie, l'entité clinique connue sous le nom de « schizophrénie » a été décrite pour la première fois en 1911 par un psychiatre suisse, Bleuler. Elle se distingue de la démence car il n'y a pas, chez les malades, de perte des fonctions intellectuelles de base (mémoire, orientation dans le temps et dans l'espace). Les troubles intellectuels sont néanmoins prédominants, avec de graves altérations de la pensée, des délires, des hallucinations, un sentiment de dépersonnalisation, de persécution, des bizarreries du comportement où dominent le désintérêt, l'isolement, les conduites désadaptées et incohérentes, l'indifférence à l'entourage, le mutisme, le repliement sur soi. Les alternances d'indifférence affective et de haine subite ou d'agressivité sont de mise. Les attitudes sont souvent maniérées, stéréotypées.

La vie psychologique est en somme disloquée, fragmentée (d'où le terme « schizophrénie »), avec une disparition de la concordance entre idées et émotions, idées et sentiments. La rupture intrapsychique entraîne la rupture avec le monde et le repliement, ou autisme. Sur le plan moteur, on peut observer des périodes ou un état permanent de catatonie, ou inertie musculaire plus ou moins complète, hachée de brusques mouvements où le corps se place dans une position bizarre, stéréotypée, figée.

Dans sa forme dite « paranoïde », la schizophrénie se manifeste essentiellement par l'intensité du délire avec des hallucinations auditives (voix), visuelles (apparitions), psychiques (transmission de la pensée) ou motrices (mouvements à l'intérieur du corps).



Société

Une étude sur l'Ile-de-France

Les embarras de la banlieue

Une étude du Centre de sociologie urbaine révèle dans le détail les extraordinaires distorsions entre Paris et sa banlieue. Les habitants de la capitale cumulent tous les avantages au détriment des banlieusards.

Les inégalités sociales ne se mesurent pas seulement à l'aune de la fortune, du logement, du succès scolaire ou de la consommation ostentatoire. On les retrouve aussi dans l'accès aux équipements et aux services collectifs. Cinémas, théâtres, commerces, banques, hôtels, médecins, bureaux de poste et distribution de courrier, stations de taxi, cabines téléphoniques et policiers sont de huit à vingt fois plus abondants au centre de Paris que dans l'ensemble de l'agglomération. Tel est le constat que vient d'établir une équipe du Centre de sociologie urbaine (1).

Au prix d'un travail de bénédictin qui a duré des années, les chercheurs ont recensé les équipements collectifs des quatre-vingts quartiers de la capitale et des quatre cents communes de banlieue. Leurs tableaux statistiques constituent une sorte de photographie de la région parisienne. Dans les quartiers historiques du centre (premier, deuxième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième arrondissement) la densité de la plupart des services – à l'exception des crèches et des terrains de sport – est à son maximum. Puis elle décroît en cercles concentriques dans les arrondissements périphériques, en banlieue proche, pour atteindre son point minimum en grande banlieue. Et cette carte-là ne se superpose pas du tout avec celle de la densité de population.

De gré ou de force, les Franciliens ont depuis trente ans émigré massivement du centre de Paris vers les quartiers, les faubourgs et les villages d'alentour. Les équipements, eux, ont fort mal suivi. Certes, les données recueillies par les sociologues urbains datent de 1973. Depuis, les villes nouvelles ont pris leur essor et les municipalités périphériques ont travaillé. Mais la crise, elle aussi, est passée par-là, qui a donné un coup de frein aux équipements collectifs. Tout laisse penser que les dégradés de la cartographie d'il y a douze ans n'ont guère changé.

Désert et pléthore

Sauf pour les espaces verts et les installations sportives de plein air, les banlieusards sont doublement pénalisés. Ils n'ont pas, sur place, les services dont ils ont besoin. S'ils veulent tout de même profiter de ceux du centre, ils sont obligés de les payer plus cher, en heures et en coûts de transport. Bien entendu les moins fortunés et les moins entreprenants renoncent. Ainsi se boucle le cycle infernal de ce qu'en d'autres contrées on appellerait le sous-développement.

Il s'accompagne d'une stratification sociale que les chercheurs ont également relevée. Comme par hasard, c'est dans le centre que l'on rencontre les taux les plus élevés de catégories sociales haut de gamme : gros commerçants, artistes, professeurs, professions libérales, hauts fonctionnaires, etc. Et ce sont dans les faubourgs les plus lointains que la proportion des apprentis, ouvriers et contremaîtres est la plus élevée.

Une seule exception à ce decrescendo. Les femmes de ménage – généralement étrangères – dont la répartition suit fidèlement celle des professions huppées. A leur corps défendant, les Portugaises en occupant les loges des beaux quartiers ont choisi l'une des voies les plus efficaces de la promotion sociale, au moins pour leurs enfants.

Autre cas qui explique en partie les difficultés de la police à Paris : les membres de l'armée et de la police sont surreprésentés au centre, normalement représentés en banlieue proche et surreprésentés en grande banlieue. En d'autres termes, les gardiens de la paix habitent à des dizaines kilomètres des quartiers qu'ils sont censés protéger et connaître. Paris n'a même pas su garder ses serviteurs de l'ordre.

La gare à 4 kilomètres

Conclusion des enquêteurs du centre de sociologie urbaine : ce sont les mêmes catégories sociales qui cumulent soit les avantages soit les handicaps. Les plus instruits et les plus fortunés des Parisiens renforcent leurs privilèges par une véritable rente de situation. Habitant et travaillant au centre, ils peuvent profiter mieux que tout autre du formidable équipement collectif que le passé y a disposé.

Cette étude, forcément très générale et statistique vient d'être illustrée par deux documents *« de terrain »*. L'un élaboré par un comité d'habitants porte sur le 8e arrondissement, archétype de l'hypercentre (2). L'autre rédigé par les étudiants du centre de formation des personnels communaux décrit la situation d'une hyper-banlieue du sud de la capitale : Grigny-la-Grande-Borne (3).

D'un côté, un quartier de 47 000 âmes, qui a perdu en trente ans 44 % de sa population. De l'autre, une commune rurale qui, dans la même période est passée de 2 000 à 27 000 habitants. Ici, les Champs-Elysées, la présidence de la République, plus de 30 000 sociétés versant impôt, la chambre de commerce de Paris, 200 000 emplois, 6 musées, 10 théâtres, 67 cinémas, l'Opéra, 3 salles de concert, 7 bureaux de poste, 18 stations de métro, 1 gare (Saint-Lazare), 5 collèges, 2 lycées, 5 établissements supérieurs privés, 1 université, des temples de toutes confessions et l'archevêché. La pléthore !

Là-bas, le désert : un morceau de plaine agricole coupée par le quadruple ruban de la voie ferrée, de la Nationale 7, de l'Autoroute du Sud et des aqueducs parisiens. Dans les insterstices, l'architecte Emile Aillaud et une société HLM ont construit, vers les années 70, une cité qui, pour les mal-logés de Paris, devait être celle du bonheur. Des immeubles de quatre étages en bande sinueuse, gaiement colorés et donnant sur des pelouses et des rues piétonnes. Aujourd'hui, 14 000 exclus y sont installés dans un océan de voitures, qui ont mangé les prairies. Il n'y a que 1 700 emplois, quelques commerces, 1 mini poste de police, 6 groupes scolaires et un collège-caserne où il pleut sur les pupitres.

Quatre-vingt-quatorze pour cent des enfants entrant en 6e n'arrivent jamais au bac. Pour occuper les milliers d'adolescents de toute nationalité : un cinéma qui bat de l'aile, deux gymnases, une antenne de la MJC et un centre de formation qui tente d'aiguiller les jeunes chômeurs. Liaisons avec Paris : une station du RER à 1 000 mètres, une gare SNCF à quatre kilomètres.

Quatre cents appartements devenus insalubres sont vides. On va les réparer au prix de centaines de millions de francs. Pour le reste, que faire ? Avec sa zone industrielle déserte, la municipalité n'a guère de taxes professionnelles (30 % de ses recettes en proviennent contre 58 % à Paris). Conséquence : la taxe d'habitation payée par le populaire de la Grande-Borne est au taux de 16 % alors qu'elle est de 9 % pour les riverains du parc Monceau.

Or ce sont les citoyens du 8e qui se plaignent. Ils réclament davantage de centres d'accueils pour les enfants, un gymnase, une piscine, une autre bibliothèque. Sinon prophétisent-ils, l'arrondissement continuera à se vider. Ils ont raison et avec l'appui de leur maire RPR ils finiront par obtenir satisfaction. A Grigny, le maire communiste n'arrive même pas à obtenir qu'on répare l'unique collège de la Grande-Borne.

Malgré tout cela les enfants de Grigny sont aussi attachés à leurs HLM que les gamins du 8e à leurs immeubles haussmanniens. Mais à trente-cinq kilomètres de distance, ils vivent dans deux mondes différents, à deux vitesses inégales. Paris-Banlieue, voici une illustration de la fameuse société duale.

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) *Ségrégation urbaine*, par M. Pinçon-Charlot, E. Prétéceille et P. Rendu, Ed. Anthropos, 45, rue Lacépède, 75005 Paris.

(2) *Y aura-t-il encore des habitants dans le 8e arrondissement dans 40 ans ?* par R. Blanc, J. Bour, P. Gilliot et B. de Lacotte ; Comité du 8e : 65, rue d'Amsterdam 75008 Paris.

(3) *Les quartiers en dérive*, par les stagiaires de la 4e promotion du Centre de formation des personnels communaux. Tour Essor, 14, rue Scantini, 95508 Pantin Cedex.

7 000 hectares ont été ravagés dans le Midi

Accalmie sur le front du feu

Le calme est, semble-t-il, revenu dans les Alpes-Maritimes sur l'ensemble des secteurs où les pompiers luttaient contre les incendies de forêt. Pour le plus important d'entre eux, celui qui a dévasté la région d'Eze, la situation était qualifiée samedi 26 juillet de *« claire »*, de même que dans les régions de Levens, au nord de Nice, où plusieurs foyers brûlent encore mais dans des zones inaccessibles et inhabitées. Quant au feu de Berre-des-Alpes, il est désormais totalement contrôlé.

Les responsables de la lutte contre le feu sont relativement optimistes en raison de conditions météorologiques plus favorables. Mais leurs troupes (1 200 pompiers du département, 230 autres venus en renfort et 590 sauveteurs) restent mobilisées pour éteindre les derniers foyers et inspecter les secteurs touchés par le feu. C'est d'ailleurs au cours d'une de ces inspections qu'une patrouille a découvert, vendredi après-midi, dans un cabanon, le cadavre calciné d'une femme de soixante-quatorze ans.

Les dommages dans la région sont considérables : nombreuses maisons détruites, routes coupées, éboulis... Au total, 7 000 hectares ont été dévastés par les flammes : 3 000 dans les Alpes-Maritimes et près de 4 000 à la lisière des Alpes-Maritimes et du Var dans le massif de l'Esterel et celui du Tanneron, célèbre pour sa forêt de mimosa qu'un incendie avait en partie dévasté récemment.

DÉFENSE

Restrictions drastiques dans la gestion des armées pour 1987

Le gouvernement arrêtera avant la fin du mois de juillet, c'est-à-dire au milieu de la semaine prochaine, le montant définitif de l'augmentation du budget militaire pour 1987. Au ministère de la défense, on ne cache pas, en effet, que les discussions avec le ministère de l'économie et des finances sont *« dures »* et *« très difficiles »* pour reprendre une expression d'un proche de M. André Giraud. De même source, on ajoute que l'accroissement des crédits militaires pour 1987, par rapport au budget de 1986 (soit l'équivalent de 158,3 milliards de francs), sera *« significatif »* par comparaison à ce qui est consenti pour les dépenses des autres administrations de l'Etat, sans être conforme, néanmoins, aux souhaits de M. Giraud.

Avant l'arbitrage de la semaine prochaine, il semble acquis que le projet de budget de la défense pour 1987 mettra un terme au lent déclin, dans les dépenses militaires, observé depuis 1983 par rapport au produit intérieur brut marchand (le PIBm, qui correspond à l'ensemble des valeurs ajoutées brutes des biens et des services marchands). Depuis cette date, le budget annuel de la défense est passé de 3,92 % du PIBm à 3,77 % en 1986. Cependant, il est exclu que le redressement de ce pourcentage atteigne, en 1987, les 4 % du PIBm, qui étaient l'objectif fixé par la plate-forme commune RPR-UDF en mars 1986.

Ce retard dans l'application de la plate-forme par le gouvernement de M. Chirac, qui considère que cet engagement ne pourra être tenu que *« dans la mesure du possible »* étant donnée la situation économique générale, ne manquera pas d'être dénoncé par l'opposition, dès lors que le budget de 1987 est aussi le premier budget de la future loi de programmation militaire en cours d'élaboration pour les années de 1987 à 1991.

M. Giraud a présenté plusieurs cas de figure pour son projet de budget de la défense, parmi lesquels une augmentation de 15 milliards de francs en 1987 par rapport aux dépenses attribuées aux armées en 1986. Avant tout arbitrage final, il apparaît, selon le ministère de la défense, qu'un minimum de hausse de 9 à 10 milliards de francs est d'ores et déjà envisagé, mais les services de M. Giraud ne s'en contentent pas.

Pour l'essentiel, l'accroissement des ressources financières allouées à la défense doit aller aux crédits d'équipement (le titre 5 de la loi de finances annuelle), qui couvrent les études, le développement et la production en série des matériels, classiques et nucléaires, destinés aux armées. En revanche, M. Giraud a choisi de comprimer les crédits de fonctionnement (le titre 3), qui représentent le montant des soldes, la vie quotidienne des unités et l'entretien des matériels. On qualifie de *« drastiques »* ces restrictions budgétaires, au ministère de la défense, où l'on ajoute qu'elles porteront sur la gestion sans toucher aux crédits d'instruction.

Le ministre de la défense a, d'autre part, décidé d'interrompre la diminution des effectifs, pratiquée par ses prédécesseurs depuis 1983, notamment pour les appelés du contingent.

Français et Allemands cherchent un compromis sur l'hélicoptère de combat

Les ministres de la défense français et ouest-allemand, MM. André Giraud et Manfred Woerner, ont examiné, vendredi 25 juillet à Paris les perspectives du projet d'hélicoptère de combat franco-allemand, et les deux parties, indique-t-on de source française, ont marqué leur volonté de parvenir à un compromis. Cependant, aucun accord formel n'a été annoncé à l'issue de l'entretien de près de quatre heures entre les ministres et leurs experts.

Deux études seront engagées dans les prochains jours par les directeurs de l'armement des deux pays, avec mission d'aboutir rapidement à une conclusion.

La première étude va porter sur la possibilité de concevoir un système optique de tir des missiles antichars – une « visionnique » – établi sur le rotor du futur appareil. La question est importante : au départ, les Allemands souhaitaient une visionnique de conception américaine (le système TADS-PNVS de Martin-Marietta) sur le nez de l'appareil, alors que les Français étaient fermement partisans d'un autre type de visionnique, montée sur un mât, à développer au niveau européen. Ces deux formules ne sont pas interchangeables.

La seconde étude portera sur la structure de pilotage et de motorisation (place du pilote et du tireur en tandem ou côte à côte, appareil monomoteur ou bimoteur).

M. Giraud a, d'autre part, présenté à son homologue ouest-allemand une proposition de coopération en matière de construction dans le domaine des chars. Aucune précision n'a été apportée sur le contenu exact de cette proposition.

SCIENCES

L'embauche au CNRS

Le Conseil d'Etat rejette la requête des syndicats

Le Conseil d'Etat a rejeté, le vendredi 25 juillet, la requête formée par le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS) et de la Fédération des syndicats généraux de l'éducation et de la recherche publique à l'encontre d'une décision du ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, M. Alain Devaquet.

Voilà un mois, ces syndicats avaient, en effet, déposé une requête *« en sursis à exécution »* de la décision prise par M. Alain Devaquet de suspendre les travaux du Comité national de la recherche scientifique et ceux des jurys des concours de recrutement des chercheurs au CNRS pour l'année 1986. Ils sont aujourd'hui déboutés.

Cette situation a suscité de la part des jeunes chercheurs de nombreux mouvements de protestation dans la mesure où les solutions provisoires retenues par le ministre ne donnent pas entière satisfaction aux chercheurs « admissibles » au CNRS. Un grand nombre d'entre eux devraient en effet bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'un an en attendant que la situation se débloque. D'autres obtiendront des bourses qui leur permettront aussi de passer le cap. Mais il y a tout lieu de croire qu'une partie d'entre eux ne bénéficiera d'aucune de ces facilités.

Fin de l'exploration du « Titanic »

L'exploration du *Titanic*, qui a fait naufrage dans la nuit du 14 au 15 avril 1912, vient de se terminer. Des milliers d'images de la gigantesque carcasse qui gît par environ 4 000 mètres de fond dans la région de Terre-Neuve ont été prises par les équipes américaines du professeur Robert Ballard. Le professeur Ballard a précisé que des onze plongées effectuées par le sous-marin de poche *Alvin*, la dernière avait été *« la plus dangereuse »* mais aussi *« la plus réussie »*.

L'exploration de l'épave du *Titanic*, à laquelle les Français n'ont pu participer faute de moyens, a surtout porté sur l'étude de la coque et des superstructures du paquebot. Mais, à plusieurs reprises, il a été possible d'envoyer, à l'intérieur, un petit robot sous-marin, *Jason Junior*, relié à l'*Alvin* par un cable de 70 mètres.

Le grand escalier du *Titanic*, le mess des officiers, la salle des transmissions, la cabine du commandant et le pont-promenade ont été observés et filmés. En revanche, il n'a pas été possible à l'équipe américaine de distinguer la longue déchirure de la coque, une centaine de mètres pense-t-on, ouverte par un iceberg au moment de la collision. Sans doute est-elle masquée par la vase et les sédiments dans lesquels les deux parties du *Titanic* se sont lentement enfoncées au fil des années *(AFP)*.

Sports

Les nouvelles couleurs du Tour de France

(Suite de la première page.)

Antagonisme normal, conflits inévitables, atténués en apparence par des commentaires diplomatiques quelquefois embarrassés et des assauts de politesse du style *« je t'aime, moi non plus »*. On peut être équipier et défendre ses chances. C'est même la règle du jeu. Hinault et Lemond, qui s'apprécient et qui s'estiment, sont des gagneurs également ambitieux. D'où l'ambiguïté de leurs rapports.

Convoitant le maillot jaune dans le cadre d'une course qui se voulait loyale mais sans concession, ils ont surclassé leurs adversaires et pris alternativement l'avantage. Hinault avait assommé l'opposition sur la route de Pau. Le jour suivant, il payait le tribut de cette attaque alors qu'il recherchait une victoire absolue. De nouveau en difficulté sur les pentes du Granon, il a repris l'initiative en direction de l'Alpe-d'Huez, où il a entraîné Lemond dans son sillage, éliminant du même coup le Suisse Zimmermann, leur adversaire commun.

Les Américains arrivent

Au cours de l'étape contre la montre de Saint-Etienne qui devait mettre un terme à leur empoignade, ils ont fait pratiquement match nul. En dépit d'une chute, Lemond n'a perdu que vingt-six secondes sur le Breton, une nouvelle fois vainqueur, le meilleur des autres, l'Espagnol Gorespe, se retrouvant à deux minutes.

L'opinion s'est passionnée pour cette confrontation inédite entre le numéro un français et le premier grand champion américain de l'histoire du Tour, dressés l'un contre l'autre alors qu'ils sont partenaires. Les reportages télévisés, par leur importance, leur qualité et leurs angles, ont amplifié le phénomène. Ils ont introduit le supporter au cœur de la course. Mieux, ils l'ont mis dans la confidence et derrière les géants de la route. Les téléspectateurs ont découvert des hommes. Le Tour a crevé le petit écran, et il a fait oublier la Coupe du monde de football, ce qui n'est pas le moins singulier.

Il convient à cet égard de souligner l'effort des médias, et en particulier de la presse internationale. L'accréditation de 294 titres (représentant plus de 1 200 personnes) constitue un record. On en dénombre 139 pour la France, 23 pour les Pays-Bas, 22 pour la Belgique, 17 pour l'Espagne, 15 pour la Suisse, 12 pour les Etats-Unis, 11 pour la Colombie, 7 pour l'Italie et le Japon. Aux reporters venus d'Australie, de Chine et du Maroc se sont ajoutés cette année des envoyés spéciaux du Koweït et du Cameroun.

Cependant, de nouveaux journalistes américains, une cinquantaine dit-on, sont attendus dimanche sur les Champs-Elysées, où ils rendront compte de cet événement sans précédent : la victoire, sauf accident bien entendu, d'un de leurs compatriotes dans le Tour de France. Une épreuve d'un rayonnement universel, soumise depuis 1903 à la domination des Européens.

Le visage du bonheur

Au sommet du puy de Dôme, où, sous les regards de MM. Valéry Giscard d'Estaing et Michel Rocard, invités d'honneur, le Suisse Eric Marchler, un équipier de Zimmermann, a remporté vendredi 25 juillet un succès inattendu, sans influence sur le classement général. Greg Lemond a repris cinquante-deux secondes supplémentaires à Bernard Hinault : le double de ce qu'il avait perdu la veille à Saint-Etienne contre la montre. C'est donc avec une marge de sécurité de trois minutes dix secondes qu'il abordera les deux dernières étapes, dépourvues de difficultés.

Comment expliquer cet écart entre les deux premiers du classement général ? Faut-il l'attribuer à un léger fléchissement du Breton sur les flancs du volcan, où la pente est raide – 6 kilomètres à 10 %, – ou au soleil qui tapait fort ?

L'intéressé a expliqué qu'il n'avait pas jugé nécessaire de forcer son talent. Il sait qu'il ne pouvait plus détrôner Lemond ni perdre sa deuxième place, Zimmermann étant troisième à 10 mn 54 s. Il considère par conséquent que le Tour est fini. Greg Lemond, lui, va entrer dans l'ultime ligne droite en présentant pour la première fois un visage détendu. Le visage du bonheur.

JACQUES AUGENDRE.

TOUR DE FRANCE MASCULIN
Saint-Etienne-Sommet du puy de Dôme (190 km)
(21e étape)

1. Maechler (Suisse), 5 h 32 mn 40 s ; 2. Peeters (Bel.) à 34 s ; 3. Van Calster (Bel.) à 56 s ; 4. Earley (Irlande) à 1 mn 22 s ; 5. Devos (Bel.) à 1 mn 55 s ; 6. Mottet (Fr.) à 2 mn 8 s ; 7. Ramirez (Col.) à 4 mn 8 s ; 8. Hampsten (E-U) à 5 mn 17 s ; 9. Madiot (Fr.) à 5 mn 22 s.

Classement général. – 1. Lemond (E-U), 98 h 30 mn 29 s ; 2. Hinault (Fr.) à 3 mn 10 s ; 3. Zimmermann (Suisse) à 10 mn 54 s ; 4. Hampsten (E-U) à 18 mn 50 s ; 5. Criquielion (Bel.) à 24 mn 36 s ; 6. Pensec (Fr.) à 25 mn 59 s.

TOUR DE FRANCE FÉMININ
Issoire-Clermont-Ferrand (53 km)
(treizième étape)

1. Canins (It.), 1 h 51 mn 28 s ; 2. Thompson (E-U) à 1 mn 31 s ; 3. Longo (Fr.) à 2 mn 33 s.

Classement général. – 1. Canins (It.) 25 h 17 mn 47 s ; 2. Longo (Fr.) à 15 mn 39 s ; 3. Thompson (E-U) à 22 mn 35 s ; 4. Hepple (Aust.) à 32 mn 56 s ; 5. Simonnet (Fr.) à 34 mn 9 s.

● **AUTOMOBILISME : Keke Rosberg abandonne la formule 1.** – C'est à Hockenheim où il participe brillamment aux séances d'essais du Grand Prix de RFA, que le pilote finlandais Keke Rosberg a annoncé, vendredi 25 juillet, son intention d'arrêter la compétition à la fin de l'année. Il quittera donc les circuits au soir du Grand Prix d'Australie après huit saisons de formule 1. Plus de cent Grands Prix disputés, cinq victoires arrachées, un titre de champion du monde acquis au volant d'une Williams en 1982, suffisent au moustachu aux yeux bleus. A trente-huit ans il raccroche son casque au vestiaire, avouant que la mort de son ami Elio de Angelis sur le circuit du Castellet a confirmé une décision prise il y a des années. Le pilote de l'écurie McLaren, le compagnon d'Alain Prost, ne souhaite pas parler de retraite. *« J'espère être très actif dans la promotion d'événements sportifs et pas seulement de l'automobile »*, a-t-il déclaré.

Culture

Géographie du Festival : la place de l'Horloge n'est plus un centre stratégique. Les cafetiers oublient même de geindre, de regretter la Belle Epoque, celle de Vilar. Commercialement ils y ont gagné, leurs tables occupent presque tout l'espace. Le reste, c'est pour la foire, pour les musiciens coincés

Les places d'Avignon

entre les clowns et les rats qui sautillent au bout de fils tenus par des camelots fatigués et les portraitistes. Du passé, restent quelques vestiges, hippies à bandeau indien dans les cheveux longs, torse cuivré, un tatouage, les pieds nus, pantalons de cuir tanné maison.

Devant le palais des Papes, la place est libre pour les baladins. Une jeune fille timide gratte du violon dans un recoin. Trois femmes – justaucorps de lurex rose et pantalons gris de poussière – se traînent en reptations de type danse des scarabées boiteux : les touristes photographient. Des enfants tournent sur un petit manège écolo à roues actionnées par un costaud en short qui pédale à tour de cuisses. En s'enfonçant dans les ruelles, on arrive à des places inconnues, parenthèses de calme ombragé entre des façades somptueusement sculptées. Mais il n'y a pas de miracle. Dès le crépuscule, dans ce bref moment de lumière fléchissante où les pierres semblent des hologrammes, les bistrotiers sortent les chaises, les tables, les nappes en papier. Il faut nourrir les festivaliers.

LE festivalier branché se nourrit place Crillon, calme et de bon ton, bistrot populaire d'un côté, et de l'autre brasserie à l'ancienne où soupent les artistes, et, à côté, sur la dalle toute neuve, des tables blanches aux formes minces pour nourritures légères.



Aux Carmes, entre le bar-tabac et le clocher d'église, c'est la place de village revue par les Halles. Des lampions marquent la frontière entre le parking et les tables campagnardes. La place est fréquentée avant et après les représentations par les spectateurs des théâtres avoisinants.

Les Célestins, en revanche, ont des populations autonomes, réparties dans les différents cafés : celui à juke-box où les clients à lunettes noires consomment en silence. Celui où on se parle fort de table à table dans un folklore à la Pagnol. Celui à terrasse où un petit groupe fait du jazz qui fait du bruit. Et cet autre, austère, qui affiche en lettres de lumière : « Le grand siècle ».

Tout autour, les rues étroites plongées dans la nuit ressemblent à des coupe-gorges pour film de cape et d'épée. Un légionnaire en goguette tente en vain de draguer et se demande sur quelle planète il est échoué.

COLETTE GODARD.

Codex

Dans *Codex,* que Philippe Decouflé présente au cloître des Célestins, tout est jeu, jeu de contrastes – un très grand avec une toute petite, un danseur debout sur ses jambes, et l'autre sur sa tête – avec de brèves percées d'inquiétude.

Les personnages sont des batraciens, des femmes-salades, des garçons en jupe, des filles en barboteuse. Leur vocabulaire n'est pas follement original, mais leurs costumes imaginatifs, déforment avec grâce cette jeunesse souple, élégante dans n'importe quelle fringue.

Le spectacle est découpé en courts tableaux, sur des musiques très recherchées – l'Orient, le blues. On pourrait se croire à une présentation de mode chez les élèves d'un cours de stylisme. C'est un triomphe.

C. G.

★ Cloître des Célestins, 22 heures. Jusqu'au 28 juillet.

Deux succès du « off »

Du néo-boulevard à la fable

Régime sensuel, *de et avec Monique Tarbès, ou le café-théâtre à la sauce boulevard,* Grandir, *une production Renaud-Barrault ou la magie de la fable.*

La voix, sinon le visage de Monique Tarbès, sont connus du grand public : la nana pas possible qui égrène les nouvelles de la revue de presse dans « Droit de réponse », c'est elle. A Avignon, Monique Tarbès s'est fait un spectacle bien coupé. Taillé sur mesure : son truc, c'est le café-théâtre à la sauce boulevard avec sonneries de téléphone et cosy-corner. Sans autre prétention que de faire rire et d'émouvoir juste ce qu'il faut avec une histoire de quadragénaire plus vraiment « sur le marché ». Tout en noyant dans l'alcool et la psychanalyse ses angoisses, elle expérimente les multiples remèdes anti-solitude qu'offre notre civilisation avancée : l'ordinateur de Mme Claude ou les voyages organisés en banlieue après 10 heures du soir, « frissons et viols garantis ». Dans le genre bête et un peu méchant, un spectacle bien fait.

Grandir, une production Renaud-Barrault, n'a strictement rien à voir avec *Régime sensuel.* Créé à Paris, au Théâtre du Rond-Point, repris à Avignon, c'est un des succès du « off ». Trois comédiens, poussés sur scène par un doigt de géant impérieux, manipulent à vue trois vagues bouts de chiffon. Babette Masson, Jean-Louis Heckel, Gilles Zaepffel (Théâtre Ecarlate et Nada) insufflent à leurs avatars inanimés plus que de la vie, une véritable humanité. Et quand parfois ils abandonnent leurs poupées, ils semblent usurper leur place. Cruels, puis soudainement espiègles, ils s'amusent avec trois fois rien, franchissent des précipices, souffrent et rient. Il y a là un fort beau travail, un sens aigu de l'image, le pouvoir d'évocation du théâtre. Une table suffit à composer un monde. Dans un tiroir dort la mer bleue, transparente. On y jette l'ancre, on s'y ébat, on manque de s'y noyer. Quelques bouts de cailloux, un pauvre camion en plastique éventré, et ce monde dévasté, qu'ils ont voulu quitter, surgit. Car ils rêvaient, ces survivants, de rejoindre le géant, et du haut de sa main, de comprendre enfin le vaste monde et ses contellations. Les voici pris au piège, dans le mouchoir du dieu. La fable est pudique, l'invention présente à chaque seconde. Une heure de rêve, de jeux graves d'enfants déchus qui connaîtraient encore la poésie. Et les pieds de nez.

ODILE QUIROT.

★ *Régime sensuel,* 20 heures. Condition des soies.

★ *Grandir,* 15 h 30. Théâtre du chien qui fume.

« Ariane à Naxos » au Festival d'Aix-en-Provence

Le règne de Zerbinetta

Quatrième opéra de la saison au Festival d'Aix-en-Provence, l'Ariane à Naxos *de Richard Strauss a bien des charmes et présente une équipe de chanteurs très homogène.*

Le joyau de cette représentation est sans doute l'Orchestre philharmonique de Radio-France, illuminé par la baguette de Semyon Bychtov. Il fait chanter idéalement toutes les lignes de la partition et offre aux interprètes le confort d'une musique qui les soutient, les aiguillonne, les inspire à tout moment sans jamais les couvrir.

La production de Göran Järvefelt dans les décors de Kathrine Hysing avait déjà remporté un grand succès l'an passé. Elle n'est certes pas aussi travaillée que celle de Jean-Louis Martinoti, salle Favart, que nous retrouverons dans les prochains mois. On peut s'étonner qu'elle débute au vingtième siècle : jamais un riche bourgeois de Vienne à notre époque, ni son majordome, n'aurait osé faire preuve d'une telle muflerie envers des musiciens. Et la commande d'un *Opéra seria* prouve bien que l'action se situe au dix-huitième siècle.

Mais peu importe : le joli vestibule rococo avec fausses colonnes à chapiteaux dorés est exactement daté. Le prologue, comédie de caractère où les jeux de scène s'entrecroisent dans l'énervement d'une représentation toute proche, exacerbé par l'idée saugrenue du maître de maison qui ordonne de jouer en même temps l'*Opera Buffa* et l'*Opera seria,* ce prologue mériterait d'être plus mouvementé et riche en péripéties calquées sur la musique. Jeanne Piland y triomphe sans partage, excellente dans le rôle du jeune compositeur, voix jeune et fraîche qui devra encore s'épanouir pour devenir ensorcelante ; à ses côtés Franz-Ferdinand Nentwig a le ton juste, la colère impuissante du maître de musique blanchi sous le harnois, qui sait d'expérience les concessions auxquelles sont acculés les compositeurs...

La Zerbinetta de Ghyslaine Rafanel, restée un peu en retrait dans le prologue, règne sur la comédie. Elle est véritablement étincelante ici, surtout dans cet air terrifiant dont elle escalade les difficultés et mire toutes les facettes d'une voix de source aux mille couleurs.

On tremblait quelque peu enfin pour le côté *Opera seria* qui demande des chanteurs d'un format quasi wagnérien, d'autant plus que Margaret Price avait déclaré forfait prétextant un motif de santé. Ruth Falcon n'a certes pas la présence écrasante d'une Jesy Norman titulaire du rôle l'an passé, mais elle a déployé le lyrisme d'Ariane avec beaucoup d'expression, un excellent phrasé. Une voix d'une couleur prenante comme celle du Bacchus de Williams Johns, ténor dont la voix royale contraste parfois avec une prestance scénique un peu caricaturale pour un dieu. Mais, après tout, si ces deux héros n'évoluaient pas dans l'absolu tragique d'une Hildegarde Behrens, on restait bien dans le salon d'un riche bourgeois capable d'offrir à ses invités un opéra de Strauss. Et n'est-ce pas l'esprit même de l'œuvre ?

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 27, 30 juillet et 2 août avec sans doute, pour les deux dernières, Teresa Zylis-Gara dans le rôle d'Ariane. Coproduction avec les opéras de Lyon, Nice, Orléans et la Société lyonnaise de banque.

La mort de Vincente Minnelli

Le sommet de la comédie musicale

Avec lui le cinéma dansait, Gigi, Un Américain à Paris, Tous en scène, Brigadoon, *Vincente Minnelli a porté à son sommet la comédie musicale.*

Vincente Minnelli naît à Chicago, le 28 février 1913. A trois ans, il est déjà acteur dans la troupe ambulante de sa famille, The Minnelli Brothers Dramatic and Tent Show. A l'école, il se découvre un goût prononcé pour le dessin. A seize ans, il travaille dans un atelier de photographie, puis il est engagé par le circuit de théâtres Balaban et Katz pour dessiner les décors et les costumes. Il est aussi assistant metteur en scène. Il est appelé, comme décorateur, au Paramount Theatre de New-York, puis devient, en 1935, directeur artistique de Radio City Music-Hall, où il doit monter, chaque semaine, un spectacle chanté et dansé d'une heure pour accompagner le film au programme. Broadway lui fait signe. Il y dirige des spectacles musicaux.

Puis il part pour Hollywood. La Paramount le prend sous contrat, ne lui fait rien faire. En 1939, il passe à la MGM où Arthur Freed, collaborateur du directeur, Louis B. Mayer, lui apprend, pendant deux ans, à filmer des numéros musicaux pour Judy Garland, la jeune étoile prodige.

Et puis, en 1942, Arthur Freed, qui le juge prêt, confie à Minnelli la réalisation de *Un petit coin aux cieux,* comédie musicale avec des Noirs (Ethel Waters, Eddie « Rochester » Anderson, Lena Horne, Louis Armstrong), parabole sur la lutte du bien et du mal. Succès encourageant. En 1943, c'est *Mademoiselle ma femme,* avec Eleanor Powell, la danseuse à claquettes, et, en 1944, *le Chant du Missouri* avec Judy Garland, comédie musicale et familiale en costumes 1900, charme suranné, éclat de la couleur.

L'année suivante, Minnelli épouse Judy. Il a trente-deux ans, elle en a vingt-trois. Il la dirige alors dans une comédie sentimentale et intimiste en noir et blanc, *l'Horloge,* puis dans un de ces sketches d'une grande revue baroque à la manière de Broadway, *Ziegfeld Follies* (1945, il y a plusieurs réalisateurs, Fred Astaire et Gene Kelly qui se rencontrent, Lucille Bremer, Cyd Charisse) et dans *le Pirate* (1947), apogée de leur association au cinéma. Rêve flamboyant dans une île des Caraïbes au temps des flibustiers, jeune fille romanesque et baladin séduisant (Gene Kelly), qui se fait passer pour un pirate.

La petite Liza est née en 1946. Ses parents ne tourneront plus ensemble. Avant *le Pirate,* Minnelli a réalisé *Yolanda et le voleur,* comédie musicale surréaliste en couleurs (Fred Astaire, Lucille Bremer) et *Lame de fond* (Katharine Hepburn, Robert Taylor, Robert Mitchum), drame psychologique en noir et blanc avec atmosphère psychanalytique.

Sa curieuse adaptation de *Madame Bovary* (1949, avec Jennifer Jones) sera boudée en France malgré ses qualités plastiques (en noir et blanc) et le tourbillon de folie qui emporte l'héroïne. *Le Père de la mariée* (1950, Spencer Tracy, Elisabeth Taylor) est, également en noir et blanc, une variation sur la comédie américaine traditionnelle.

Mais le succès international vient à Minnelli avec *Un Américain à Paris* (1951) où, à partir d'une petite intrigue sentimentale (un ancien GI, fixé à Paris, et qui cherche à devenir peintre, s'éprend d'une mystérieuse jeune fille), il emporte le spectateur dans une féerie visuelle, un monde onirique inspiré à la fois des peintres comme Renoir, Toulouse-Lautrec, Van Gogh, le douanier Rousseau, Utrillo, avec la musique de George Gershwin, dont les notes sont, en quelque sorte, mises en couleurs ; Leslie Caron y débute en vedette en dansant avec Gene Kelly. Le grand ballet final est une revue d'une beauté et d'une invention stupéfiantes. *Allons donc, papa,* suite du *Père de la mariée* présente peu d'intérêt, après cela.

La musique, la danse et l'action

A la MGM, l'unité de production d'Arthur Freed est, alors, remarquablement organisée et c'est à elle, essentiellement, que l'on doit « l'âge d'or » de la comédie musicale qui fut, en fait, un renouvellement des expériences des années 30, où Busby Berkeley avait triomphé chez Warner. Stanley Donen et Gene Kelly, George Sidney, Charles Walters, Rouben Mamoulian, travaillent pour Arthur Freed, mais le style Minnelli dépasse ce qui reste, ailleurs, même avec beaucoup de talent, le style MGM. Car le cinéaste perfectionne ce qu'il avait acquis dans sa jeunesse : il inscrit ses mises en scène dans l'espace des studios, il lie ses mouvements de caméra à la description décorative et, avec lui, le noir et le blanc sont aussi des couleurs. Il dispose d'une grande liberté. Il impose ses visions, ses conceptions.

En 1952, Minnelli réalise un sketch de *Histoire de trois amours,* avec Leslie Caron, puis *les Ensorcelés,* film dramatique sur le monde hollywoodien, portrait d'un « producteur » (Kirk Douglas) qui a besoin de la vie et de l'âme des autres, et fascine ses victimes. Vient, ensuite, *Tous en scène,* fabuleuse comédie musicale où Fred Astaire joue le rôle d'un danseur vieilli cherchant à faire sa rentrée et qui en participant à une revue, rencontre Cyd Charisse. La musique, la danse et l'action dramatique se mêlent, ici, sans rupture de ton (le film est supérieur à *Un Américain à Paris)* et le ballet où Astaire et Cyd Charisse parodient la série noire, devient par la mise en scène et la chorégraphie, un prodigieux morceau surréaliste.

En 1953, *la Roulotte du plaisir* est une comédie de mœurs curieusement méchante et misogyne, puis *Brigadoon,* découverte, par deux Américains, d'un village écossais du XVIIe siècle, renaissant d'un enchantement une fois tous les cent ans marque la perfection (plastique, décorative, onirique) du style Minnelli et les limites de la production MGM qui ne peut aller plus loin, les coûts des budgets en studios devenant trop élevés pour ce que réclame le genre. Gene Kelly et Cyd Charisse sont les dernières grandes figures idéales de la comédie musicale selon Minnelli. Car ni *Kismet* (1955), remake d'une fable orientale, ni même *Gigi* (1958), malgré le 1900 modern style, le sujet de Colette, les intermèdes musicaux, la grâce de Leslie Caron et neuf oscars n'atteignent les réussites précédentes.

Drames et mélodrames

A partir de 1954 et de *la Toile d'araignée,* Minnelli va surtout se consacrer aux drames et mélodrames flamboyants pour lesquels il avait, déjà, des dispositions. Il y poursuit ses recherches sur le rôle des décors et des couleurs (utilisant les dominantes symboliques) et fait culminer tout cela dans *la Vie passionnée de Vincent van Gogh,* film tourné en grande partie en France, aventure d'un peintre halluciné (qu'interprète Kirk Douglas), confrontant son monde intérieur au monde extérieur, sa nuit au jour, son ombre à la lumière. *Thé et Sympathie* (1956), *la Femme modèle* (1957), *Qu'est-ce que maman comprend à l'amour ?* (1958), sont de bons exercices dans le drame et la comédie. Mais *Comme un torrent* (1958), avec Frank Sinatra, Dean Martin, Shirley Mac Laine) et *Celui par qui le scandale arrive* (1960, avec Robert Mitchum, Eleanor Parker, George Hamilton) appartiennent aux grands mélodrames avec conflits psychologiques et sentimentaux sur la vie sociale américaine. Le réalisme y prend une touche fantastique

On retrouve quelques moments musicaux dans *Un Numéro du tonnerre* (1960) et, trois ans plus tard, *Il faut marier papa* sera un retour nostalgique à la comédie américaine. Entre-temps, Minnelli a signé deux œuvres maîtresses, *les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse* (1961), fresque, d'après un roman de Blasco Ibanez modernisé, d'une famille dont la branche française et la branche allemande s'affrontent dans la tragédie de la deuxième guerre mondiale, et *Quinze jours ailleurs* (1962) qui, dix ans après *les Ensorcelés,* revient à la description du monde du cinéma et de ses mœurs cyniques. Ici, Hollywood a émigré à Cinecitta et Kirk Douglas, acteur déraciné, sorti d'un asile psychiatrique, est aux prises avec un metteur en scène qui ne peut plus tourner comme autrefois. Ce beau film grave, aux couleurs d'obsessions, dit que le temps du désenchantement est venu. La MGM fait pratiquer des coupures dans le film.



Gene Kelly dans « Un Américain à Paris »

En 1964, Minnelli tourne, pour la Fox, *Au revoir, Charlie* fantaisie un peu lourde sur la réincarnation d'un play-boy décédé... en femme. Il revient à la MGM pour *le Chevalier des sables (1964),* drame psychologique décevant, avec Richard Burton et Elizabeth Taylor. Pendant deux ans, il travaille, alors, avec Arthur Freed sur un grand projet qui ne verra jamais le jour et qui était inspiré de l'œuvre musicale d'Irving Berlin.

En 1968, il quitte définitivement la MGM et passe chez Paramount pour *Melinda* (1970). Malgré un sujet qui lui convenait (une étudiante américaine revit, sous hypnose, une vie antérieure), malgré les décors, les costumes, les numéros musicaux, il se fait dévorer par l'envahissante Barbara Streisand. Elle a pour partenaire Yves Montand.

En 1975-1976, Minnelli tourne, en Italie, son dernier film, *A Matter of Time,* d'après un roman de Maurice Druon, *la Volupté d'être.* Il y dirige sa fille Liza, dans un rôle de femme de chambre devenant vedette de cinéma, grâce à une vieille comtesse ruinée (Ingrid Bergman) se faisant, pour elle, Pygmalion. C'est un retentissant échec aux Etats-Unis. Le montage est refait sans l'accord du réalisateur. On ne le distribue pas en France, sauf à la télévision (FR3), en 1978, sous le titre *Nina,* dans une copie doublée venant de Belgique. Malgré tant de handicaps, l'éclat minnellien y brillait encore.

JACQUES SICLIER.

Spectacles

théâtre

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (Mar.) Cinéma-Vidéo : sam.-dim. à 13 h, la Chauve-souris, de J. Strauss ; à 16 h : le Médium, de G.C. Menotti ; à 19 h : Fala Mangueira, de F. Confalonieri.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84), sam. 20 h 30 : Pas deux comme elle.

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Kabaret de la dernière chance (dernière).

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 21 h : Poil de carotte.

DAUNOU (42-61-69-14), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), sam. 21 h : Vieilles Canailles.

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 18 h + 20 h 30 : les Mystères du confessionnal (dernières) ; sam. 15 h 30 + 22 h : les Chaussures de Mme Gilles (dernières).

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), sam. 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam., I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 20 h 15 : Arlequin, serviteur de deux maîtres ; 22 h : l'Amour goût.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), le sam. à 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 21 h, dim. 16 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), sam. 21 h 15 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas, mesdames.

TAI THEATRE (42-78-10-79), sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas-cadres ; sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DE L'ISLE-SAINT-LOUIS (46-33-48-65), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : le Petit Prince.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Age en question (dernière).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam., dim. 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; à 22 h 30 : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) sam., dim. 22 h : Malek, C. Dosogne, Véronique.

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 22 h 30 : Mannick.

Opérettes, comédies musicales

DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42), sam. 20 h 30 : C'était comment déjà... du Caf-Conc' à Saint-Germain-des-Prés, à 21 h : Un souvenir... les années 30.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), sam. 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 20 h 45 h : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50), sam. 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les concerts

SAMEDI 26

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : Ensemble Instrumental J.-J. Wiederker (Vivaldi, Mozart).

Table Verte, 22 h : S. Bourdeix et S. Popovici (Bartok, Debussy, Schumann).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Orchestre symphonique « Bedfordshire County Youth Orchestra », dir. M. Rose (Glazounov, Rimsky Korsakov, Britten).

DIMANCHE 27

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars antiqua de Paris (Musique au temps des croisades, danseries et airs des 16e et 17e).

Eglise Saint-Merri, 16 h : Orgue et trompettes de Versailles (Vivaldi, Loeillet, Haendel, Pouret, Bessonet).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : M. Guyard (orgue).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : A. Tomanic (Couperin, Bach, Messiaen, Ukmar, Trost) ; à 16 h 45 : Chœur de jeunes filles de Sandefjord (Norvège).

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 17 h : voir samedi.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), sam.-dim. à 23 h : M. Passos Groupe (dernière).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), sam.-dim. à 21 h 30, J. Lacroix Jazz Orchestra.

GIBUS (47-00-78-88), sam. : The Deserters.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), sam. à 22 h : Tango Mortale.

MONTANA (45-48-93-08), sam. à 20 h 30 : Quartet Outre Mesure (dernière).

MONTGOLFIER (45-54-95-00), sam.-dim. à 22 h : P. de Pressac (dernière).

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, sam. : I. Lo ; dim. : Chet Baker Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : sam., M. Pindar Sextet.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : sam., Metropolitan Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), sam.-dim. 23 h : B. Bailey, H. Sellin, R. Delfra, E. Dervieu.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 22 h, dim. : Soirées Fresh de Dan ; sam., Zao.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h, sam. : Chimes.

SLOW CLUB (42-33-84-30), sam. 21 h 30 : D. Doriz Quintet (dern.).

SUNSET (42-61-46-60), sam. 23 h : B. Altschul.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), sam. 22 h + 24 h : O. Piro Quintet ; sam. à 19 h : V. Puja.

Festival estival de Paris

(47-64-98-80)

Bateaux-Mouches, sam., dim., 15 h 30 : P. Hamon, M. Imbert, C. Ribouillaut (Estampilles anonymes des XIIe et XIVe siècles...).

Eglise Saint-Séverin, sam. 20 h 30 : Chœur Saint-Serge, dir. N. Ossorguine (Vigiles et liturgie eucharistique).

Eglise Saint-Merri, dim. 20 h 30 : Les arts florissants, dir. W. Christie (Monteverdi).

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Caf'Omja (48-34-20-12), sam. 21 h : Sélection Omja.

VINCENNES, château (43-28-15-48), sam., dim. 18 h 30 : Donjon, mémoire de pierres.

XVIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX (47-02-95-91), sam. 17 h 30 : J.M. Luisada (piano), Beethoven, Schumann, Chopin ; dim. : Orchestre de chambre J.W. Audoli (Mozart, Haydn, Turina, Telemann).

BANLIEUES 89 - FÊTES ET FORTS (45-76-15-50)

Fort de Champigny, sam. 23 h. : Nuit tropicale.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 26 JUILLET

Hommage aux cinémathèques étrangères : 15 h, Copenhague : Rêve noir ; les Roses blanches, d'U. Gad ; 17 h, Helsinki : les Cordonniers de Nummi, d'E. Karu ; 19 h, Milan : La terre qui flambe, de F.W. Murnau ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : l'Amour.

DIMANCHE 27 JUILLET

15 h, Cycle : les grandes restaurations de la Cinémathèque française : les Misérables, d'A. Capellani ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Madrid : El Bailarin y el Trabajador, de L. Marquita ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : la Danseuse d'Izu.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 26 JUILLET

15 h, Blind Husbands, d'E. von Stroheim ; 17 h, l'Ange ivre, d'A. Kurosawa (V.o., s.t. fr.) ; 19 h, l'Education sentimentale, d'A. Astruc ; 21 h, l'Eden et après, d'A. Robbe-Grillet.

DIMANCHE 27 JUILLET

15 h, The Power of the Press, de F. Capra ; 17 h, Sea Jack, de K. Wakamatsu (V.o., s.t. fr.) ; 19 h, Ophélia, de C. Chabrol ; 21 h, les Dimanches de Ville-d'Avray, de S. Bourguignon.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaîté Rochechouart 9e (48-78-81-77).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o., v.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-35-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CAMORRA (It., v.o.) (*) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CASH-CASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler, 18e (45-22-46-01).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

FUTURE COP (A., v.f.) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-Belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Escurial ; mer, jeu. (47-05-28-04).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).

HAVRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA LOI DE MURPHY (A., v.f.) (*) : Rex, 2e (42-35-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPÉRA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.o. : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).

PRUNELLE BLUES (Fr.) Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Républic 11e (48-05-51-33).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais) v.o. : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

U.S. WARRIORS (A.), v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (46-33-10-82).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, mer., jeu. 8e (45-61-10-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Kino panorama, 15e (43-06-50-50) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Victor- Hugo, 16e (47-27-49-75).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : Rex 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A., v.o) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : 14- Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FILLE DE RYAN, (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, (It., v.o.), à partir de vendredi, Forum Orient express, 1er (42-33-42-26) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Balzac 8e (45-61-10-60) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films : 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MAD MAX II (A., v.o.) : Forum Orient-Express, merc., jeu., 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (47-78-81-77).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v. f.), Le club, 9e (47-70-81-47).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o) (int. – 13 ans) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It. v.o.) : Republic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

RAMBO (A., v.o.) Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V. f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBÉRIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Republic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

Samedi 26 - Dimanche 27 juillet

LES FILMS NOUVEAUX

ANNE TRISTER, film canadien de Lea Pool : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA CAGE AUX VICES, (**) film américain de Paul Nicholas. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (45-59-92-82). – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CAMP DE L'ENFER, (*) film américain d'Eric Karson. V.o. : Forum 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

CRAZY FAMILY, film japonais de Sogo Ishii. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

PRISONNIÈRES DE LA VALLÉE DES DYNOSAURES, film italien de Michael E. Lemick. V.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

PYGMÉES, film français de Raymond Adam : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SOLO POUR DEUX, film américain de Carl Reiner. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Colisée, 8e (43-59-29-46). V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

UNE BARAQUE A TOUT CASSER, film américain de Richard Benjamin. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

WEEK-END DE TERREUR, (*) film américain de Fred Walton. V.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PARIS EN VISITES

LUNDI 28 JUILLET

« Les salons de l'Opéra », 15 heures, 3, rue Auber (C.-A. Messer).

« Paris, plan de Turgot en mains : Saint-Germain-des-Prés », 14 heures, devant église (Mlle Zujovic).

« Histoire du Jardin des plantes », 15 heures, angle rues Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire (Mme Bachelier).

« Quatre siècles d'histoire et d'architecture au château de Vincennes », 15 heures, entrée côté avenue de Paris (Mlle Brossais).

« Le Panthéon, de la nef aux terrasses », 15 heures, devant la grille (Mme Duhesme).

« Hôtels, cours et passages de Saint-André-des-Arts », 14 h 30, fontaine Saint-Michel.

« D'Offenbach à Berlioz, les musiciens du cimetière Montmartre », 10 h 30, devant le 16 avenue Rachel, et « Le cimetière Montmartre à la carte », 14 h 45, même adresse (V. de Langlade).

« L'Amazonie à Paris », 15 heures, 57, rue Cuvier.

« Autour de Saint-Eustache », 15 heures, devant église, côté rue du Jour (Paris et son histoire).

« Hôtels et passages pittoresques du faubourg Saint-Honoré », 15 heures, parvis église de la Madeleine (M. Pohyer).

« Symbolique de Notre-Dame. Franc-maçonnerie, Rose-Croix, bouddhisme », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« L'hôtel de Lauzun et ses extraordinaires boiseries Louis XIII », 14 h 15, métro Pont-Marie (M. Ragueneau).

« La Bourse en activité », 11 h 15, métro Bourse (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels du Marais (nord), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« Le Marais (3e cycle), 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (M. Banassat).

MARDI 29 JUILLET

« La Conciergerie, prison révolutionnaire », 14 h 45, 1, quai de l'Horloge (AITC).

« La vie des artistes à la fin du dix-neuvième siècle à Montmartre », 15 heures (Arcus).

« Quartier Saint-Louis », 14 h 30, devant façade cathédrale Saint-Louis, à Versailles (office tourisme).

« Paris des écrivains », 14 heures, devant Conseil d'Etat, place Palais-Royal (Paris Passion).

« Le Musée de la serrure au Marais », 11 heures, métro Saint-Paul (Mme Allaz).

« Le quartier de l'Arsenal jusqu'au site de l'Opéra de la Bastille », 15 heures, façade bibliothèque de l'Arsenal (métro Sully-Morland) (Mme Allaz).

« Les Invalides », 15 heures, entrée principale côté esplanade (M. Dussort).

« L'église Saint-Etienne-du-Mont et la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, 1, place Sainte-Geneviève, façade église (M. Serres).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30 et 16 heures, porte principale (V. de Langlade).

« Collèges de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, devant église Saint-Etienne-du-Mont.

« Le jardin du Luxembourg », 15 heures, angle rue de Tournon et rue de Vaugirard (Paris et son histoire).

« Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 15 heures, métro Solferino (M. Pohyer).

« Le Sénat, de la salle des séances à la salle du Livre d'or », 15 heures, 29, rue de Tournon (M. Ragueneau).

« L'Opéra et ses sous-sols », 14 heures, entrée (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais (sud), 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau), ou métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

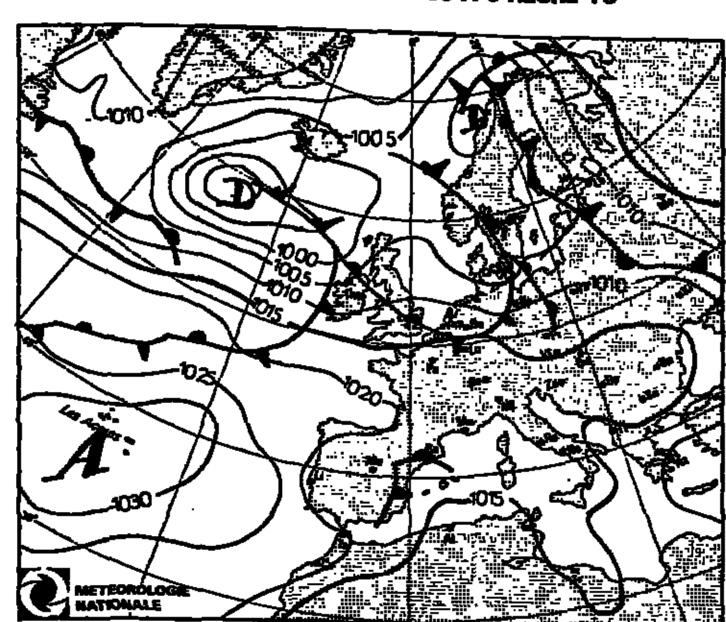
« Les hôtels du Marais, quatrième cycle », 14 h 30, métro Bastille, sortie Saint-Antoine (M. Banassat).

« Le Marais, ses hôtels », 14 h 30, métro Pont-Marie, ou 21 h 15, métro Saint-Paul.

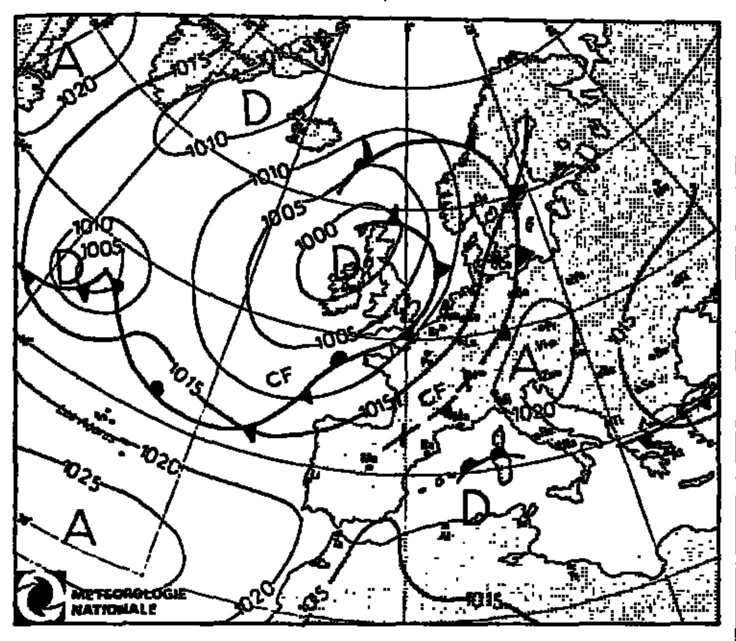
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



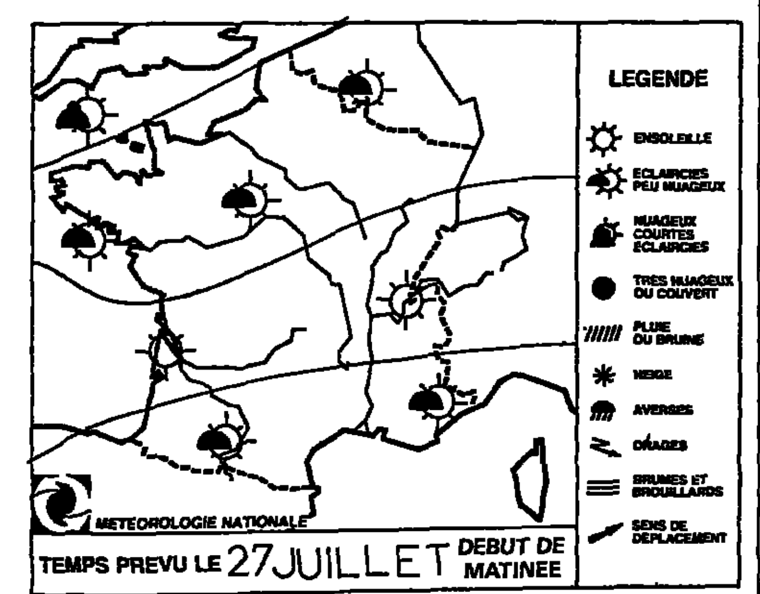
PRÉVISIONS POUR LE 28 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 26 juillet à 0 heure et le dimanche 27 juillet à minuit.

Les hautes pressions sur la France nous protègent de l'activité du courant perturbé océanique. D'autre part, de l'air chaud et instable en provenance d'Espagne affectera les régions méditerranéennes.

Dimanche : la journée sera généralement bien ensoleillée. Cependant les nuages seront assez abondants des Pyrénées à la Méditerranée, aux Alpes du Sud et le matin, gagnant le nord des Alpes dans l'après-midi. Une amélioration se produira sur les Pyrénées occidentales dans le courant de la journée. Mais, en soirée, des orages isolés pourront éclater sur le relief du sud de la France. Des passages nuageux affecteront le matin les régions du nord-ouest au nord de la France. Le vent sera faible en général, et soufflera modérément de sud-ouest près de la Manche. Les températures, en hausse, seront voisines de 20 degrés près de la Manche. Elles varieront de 23 à 28 degrés de la Bretagne, au nord-est. Plus au sud, elles seront souvent proches de 30 degrés.



TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 25-7-1986 à 6 h TU et le 26-7-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 26-7-1986 à 6 heures TU

Ville	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	27	17	N
BIARRITZ	22	17	P
BORDEAUX	26	13	N
BOURGES	25	11	N
BREST	17	14	P
CAEN	19	15	C
CHERBOURG	18	14	P
CLERMONT-FERR.	27	11	S
DIJON	26	15	S
GRENOBLE St-M-H	25	11	S
LILLE	19	16	C
LIMOGES	24	13	S
LYON	26	13	S
MARSEILLE-MAR.	29	17	N
NANCY	23	15	C
NANTES	21	13	C
NICE	27	19	N
PARIS-MONTS.	19	16	C
PAU	26	15	C
PERPIGNAN	25	23	C
RENNES	22	13	C
ST-ÉTIENNE	27	11	S
STRASBOURG	24	16	C
TOURS	23	11	S
TOULOUSE	26	16	C
POINTE-À-P.	31	27	S
ÉTRANGER			
ALGER	33	22	N
AMSTERDAM	17	12	C
ATHÈNES	33	26	S
BANGKOK	28	23	P
BARCELONE	26	19	S
BELGRADE	23	10	S
BERLIN	21	13	P
BRUXELLES	17	16	C
LE CAIRE	35	24	S
COPENHAGUE	21	13	P
DAKAR	29	25	P
DELHI	33	26	C
DJERBA	38	23	S
GENÈVE	26	10	S
HONGKONG	32	27	A
ISTANBUL	32	21	N
JÉRUSALEM	29	20	S
LISBONNE	24	20	S
LONDRES	22	16	P
LOS ANGELES	23	17	S
LUXEMBOURG	16	14	A
MADRID	25	13	P
MARRAKECH	28	16	S
MEXICO	–	–	–
MILAN	27	14	N
MONTRÉAL	32	21	N
MOSCOU	26	11	S
NAIROBI	24	9	C
NEW-YORK	31	23	N
OSLO	25	15	C
PALMA-DE-MAL.	31	20	S
PÉKIN	26	21	S
RIO-DE-JANEIRO	23	18	B
ROME	26	18	B
SINGAPOUR	31	25	N
STOCKHOLM	19	14	P
SYDNEY	13	4	S
TOKYO	27	23	A
TUNIS	34	21	S
VARSOVIE	16	9	N
VENISE	24	14	S
VIENNE	23	15	P

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

● **Allemand**

Mmes et MM. Bernard Banoun (9e), Claudine Beer (11e *ex ae*), Pierre Beguinot (28e), François Blanché (29e), Serge Botet (20e), Magali Boudinaud (43e), François Brisson (25e), Anne-Elisabeth Butet, née Schuchard (4e), Dominique Cerny, née Bontemps (47e *ex ae*), Michèle Colombo (27e), Anne Croise (32e), Claire Depaul (41e *ex ae*), Françoise Dossin (19e), Geneviève Dumas (37e), Catherine Duplouy (52e *ex ae*), Anne-Françoise Ehrhard (30e), Pascale Escaig (3e), Charles Fichter (5e), Nicole Fichter, née Costantino (21e), Evelyne Frantz, née Hennebois (14e), Jean-Luc Garret (24e), Alain Godon (15e), Jean-Luc Gourmelon (13e), Sylvaine Grenier, née Rochet (40e), Sylvie Hamon (31e), Danielle Herry (38e), Christian Hurni (8e), François Jauin (52e *ex ae*), Alexandra Jouchoux, née Renner (26e), Alexandre Kostka (2e), Anne-Christine Kuri (44e), Nadine Labrosse (22e), Catherine Laubier (17e), Marie-Noëlle Le Bras (11e *ex ae*), Alain Leduc (50e), Jacques Maier (7e), Fabienne Malapert (34e), Isabelle Marignac (23e), Philippe Marty (33e), Jean-François Montoni (55e), François Mortier (36e), Marie-Thérèse Mourey (1re), Ingrid Musmus (16e), Jean-Claude Oberling (39e), Guy Perrin (41e *ex ae*), Benoît Pivert (18e), Pascale Pomenay de Fontette, née Besset (49e), Anne-Marie Porcaux (46e), Yves Pousse (50e *ex ae*), Danielle Roger (35e), Marie-Noëlle Rollet (45e), Wolfgang Sabler (10e), Katja Seibert (54e), Christian Tison (6e), Gisèle Vizy, née Lajoux (47e *ex ae*).

● **Arts plastiques**

Mmes et MM. : Brigitte Auber (18e), André Bertrand (11e), Claude Bouvier (20e), Frédéric Brigaud (4e), Jean-Yves Cassar (6e), Christiane Colmagro (17e), Brigitte Cornu (14e), Régis Delongvert (8e), Alain Dufour (3e), Philippe Duplan (10e), Frédérique Guillemet (21e), Christiane Herth (22e *ex ae*), Marie-Frédérique Jacob (15e *ex ae*), Edwige Koziello (24e), Claire Labastie (13e), Bruno Lavelle (1er), Françoise Martin (12e), Lucien Mazé-Launay (5e), Claudine Mercier (25e), Pascal Mortas (22e *ex ae*), Jean-Pierre Passicos (2e), Jean-Jacques Paysant (7e), Benoît Phelippeau (15e *ex ae*), André Scherb (9e), Marc Trotignon (19e).

● **Economie et gestion**

Mmes et MM. : Bernard Abrioux (90e *ex ae*), Agulhon, née Bourgade (58e *ex ae*), Marie-Paule Arnac (35e), Christiane Arnaud (7e), Stéphane Artufel (36e *ex ae*), Azais, née Denise Azais (2e), Georges Bardou (44e *ex ae*), Stéphane Baudelet (70e *ex ae*), Bazzo, née Levetti (25e *ex ae*), Berthe, née Valerio (94e *ex ae*), Carole Bonnier (74e), Marc Bousseyrol (16e), Fabrice Briot (58e *ex ae*), Philippe Burguy (67e *ex ae*), Castelletti, née Quintard (4e *ex ae*), Louise Colin (54e *ex ae*), Nadine Colosky (19e *ex ae*), Commelin, née Caulet (81e *ex ae*), Christian Cormier (75e *ex ae*), Corre, née Queffelean (62e), Michel Coucoureux (51e), Courtois, née Bernard (4e *ex ae*), Isabelle Couzin (46e *ex ae*), Geneviève Couzon (88e), Annie Daumas, née Lozano (90e *ex ae*), De Luri, née Bataille (15e), De Quelen, née Garnier (70e *ex ae*), Raymond Del Cuerpo (63e), Demont, née Lugol (31e), Desmarez, née Trotobas (64e *ex ae*), Alain Duclercq (22e *ex ae*), Christine Etourneau (19e *ex ae* Pascal Fabre (27e *ex ae*), Eric Favro (36e *ex ae*), Marie-Astrid Flot (36e *ex ae*), Agnès Fuxanée-Peyron (36e *ex ae*), B. Gaillard, née Favereau (64e *ex ae*), Jacques Gazagnes (75e *ex ae*), D. Genty, née Matheoud (84e), E. Girard, née Grégoire (32e *ex ae*), Isabelle Girerd-Potin (1re), Sylvie Gras (67e *ex ae*), Jean-Marie Grulier (97e *ex ae*), Jean Guequière (49e *ex ae*), Alain Haeuw (21e), Jacques Hassenforder (10e *ex ae*), Jean-Pierre Hazemann (90e *ex ae*), Daniel Heguy (18e), Franck (9e), Martine Huot (85e *ex ae*), M. Koehl, née Lemeau (17e), Pierre Laigle (32e *ex ae*), Michel Lassaugue (4e *ex ae*), Françoise Le Clainche (78e *ex ae*), Pierre Le Moigne (27e *ex ae*), Thierry Lefeuvre (94e *ex ae*), François Lemaire (22e *ex ae*), Michel Leroy (12e *ex ae*), C. Lesnard, née Moraux (89e), Jacques Liouville (70e *ex ae*), M.-E. Loumagne-Joanicot (81e *ex ae*), Chantal Martin (36e *ex ae*), Jeanne Mevel, née Foulon (70e *ex ae*), C. Millanvois, née Charvis (54e *ex ae*), Paul Morin (97e *ex ae*), Muriel Moy (64e *ex ae*), Richard Mulpas (97e *ex ae*), Hubert Neveu (75e *ex ae*), D. Nicolle, née Rieme (58e *ex ae*), Laurence Oudin (10e *ex ae*), F. Parizot, née Lapierre (22e *ex ae*), Jean-Luc Pensel (78e *ex ae*), Danièle Petit, née Héron (52e *ex ae*), A.-C. Peyre, née Colomb (46e *ex ae*), M. Pierret, née Calbocci (78e *ex ae*), Adeline Pirouelle, née Mehaut (36e *ex ae*), M.-M. Planchon, née Vieu (44e *ex ae*), Jacques Poquet (27e *ex ae*), J. Poulet, née Wurster (69e), J. Prie, née Rebel (42e *ex ae*), Gaétan Puaud (25e *ex ae*), Etienne Raoult (54e *ex ae*), Serge Reig (42e *ex ae*), Pierre-Marie Rouguie (54e *ex ae*), Christian Savignac (85e *ex ae*), M. Serveau, née Charre (85e *ex ae*), Frédéric Siesse (32e *ex ae*), Jacques Soulard (8e), G. Soulier, née Gare (14e), Jean-Marc Spindler (13e), Myriam Squerins (90e *ex ae*), A.-M. Tanguy, née Pezennec (94e *ex ae*), Hélène Thomas, née Boyer (58e *ex ae*), Luc Tondoux (81e *ex ae*), Isabelle Vanneste (49e *ex ae*), Philippe Vernazobres (52e *ex ae*), Thierry Villanueva (30e), Jean-Laurent Viviani (3e), Elisabeth Wine (46e *ex ae*).

● **Mathématiques**

Mmes et MM. Olivier Acx (52e), René Adad (48e), Pierre-Marc Ageron (89e), Charles Andrieu (171e), Caroline Anjot (101e), Bruno Arsac (1er), Georges Art (124e), Christian Audebaud (113e), Martial Aufrand (68e), Nicolas Autran (100e), Christine Bachoc (15e), Bénédicte Basile (155e), Michel Bauer (34e), Isabelle Bavard (104e), Serge Belhassen (119e), Gilles Benson (165e), Marie-Odile Berger (151e), Axel Bergeron (98e), Philippe Bernardoff (155e), François Berteloot (83e), Henri Berthier (26e), Jean Biehler (73e), Michel Bilman (171e), Karim Blanc (19e), Danielle Blau (118e), Véronique Bluteau-Davy (151e), Fabrice Bonneau (108e), Muriel Bonnefoy (17e), Gilles Borenstein (115e), Véronique Boshi (119e), Benoît Bossard (63e), Thierry Bouchez (66e), Fabienne Bousquet (24e), Gérard Bouvier (59e), Michel Bouyssel (53e), Alain Brami (162e), Marc Briane (27e), Luc Brill (175e), Alain Bronner (148e), Marc Brunaud (19e), Jérôme Burest (44e), Alain Busser (89e), Philippe Canadas (171e), Marie-Paule Cani (12e), Jean Canonne (82e), Laurent Carraro (31e), Denis Castas (151e), Olivier Catoni (13e), Claire Cazes (89e), Anne Cazuguel (124e), Sylvie Champier (70e), Eric Charpentier (24e), Nicolas Chastel (66e), Olivier Chateau (56e), Daniel Clement (31e), Dominique Clenet (124e), Pierre Collandin (171e), Agnès Coquio (28e), Nicole Courcon (145e), Marie-Pierre Courvoisier (134e), Benoît Cousin (86e), Rémy Croisille (70e), Philippe Crosnier (111e), Richard Crouau (42e), Christian Cuvier (34e), Gilles Damamme ((148e), Dominique David (183e), Xavier Delahaye (155e), Dominique Delaruelle (92e), Carine Delbos (175e), Catherine Delor (18e), Jean-Paul Delpy (139e), Geneviève Delyon (95e), Liliane Denis (145e), Louis Desbordes (104e), Christian Devanz (3e), Hervé Devie (70e), Claire Devouge (16e), Raoul Diop (159e), Rémi Duluc (76e), Jean Duprat (119e), Denis Escaffre (134e), Florence Escolano (65e), Anne Estrade (22e), Christian Even (136e), Sylvie Fabre (95e), Brigitte Facon (101e), Annie Faneyrol (136e), Francis Fernique (41e), Marie-Christine Fontaine (144e), Christophe Fouquere (115e), Claude Froment (76^e), Augustin Fruchard (75^e), Henri Gaszynski (175^e), Isabelle Gaudron (55^e), Jean-Luc Gantero (139^e), Robert Gazeau (36^e), Thierry Giorgiutti (162^e), Michel Gosse (155^e), Anne Guernic (175^e), Viviane-Paule Guerrier (159^e), Benoît Gugger (80^e), Thierry Harge (49^e), Arnaud Heibig (39^e), Philippe Hendron (162e), Ghyslaine Jan (124e), Catherine Joly (101e), Sylvain Kahane (19e), Philippe Kassarian (88e), Pierre Kervarec (124e), Anatole Khelif (6e), Romain Krust (23e), Myriam Lacire (181e), Gilles Lacombe (33e), Françoise Lambinet (14e), Gilles Lancien (51e), Jean-Yves Larqué (113e), Yves-Marie Laszlo (5e), Guy Le Carff (165e), Jean-Luc Le Cozleer (98e), Michel Le Goff (50e), Didier Le Vergos (86e), Hervé Leblond (8e), Bernard Lecocq (165e), Pierre Lecomte (68e), Hervé Le Ferrand (182e), Anne Lenoir (124e), Roger Lewandowski (76e), Bernadette Lipp (59e), Didier Long (94e), Didier Losfeld (108e), Odile Malassenet (79e), Marie-Christine Marilier (108e), Fabrice Martin (184e), Alain Martineau (175e), Jean Mas (132e), Pascal Massat (54e), Laurent Mazliak (36e), Gilbert Monna (104e), Pascal Mons (63e), Yves Moreau (136e), Anne Morelot (84e), Marianne Morillon (123e), Jean-Marie Nagel (58e), Lionel Nicli (111e), Hugo Perez-Bercoff (142e), Marc Perret (165e), Valérie Perrier (74e), François Petiard (115e), Joël Pipon (36e), Patrick Polo (40e), Nicolas Pouyanne (95e), Claire Prada (81e), Marc Quincampoix (165e), Philippe Rambour (159e), Anne Raskine (57e), Alain Remondière (29e), Jean-Michel Riglet (7e), Pascal Rivière (44e), Myriam Rivière (132e), Marianne Roland-Billecar (130e), Pierre Sailliot (142e), Marcel Schmitt (151e), Philippe Serfati (59e), Marc Servain (44e), Luc Servais (185e), Massy Soedirman (148e), Gilbert Sol (145e), Eliane Souil (30e), Jean Stratonovitch (165e), Marc Tastet (9e), Charles Torossian (11e), Jean-Michel Tougeron (92e), Alice Traynard (130e), Vincent Van Kerckhove (42e), Jacques Varille (84e), Jean-Louis Verger-Gaugry (175e), Patrick Vergne (9e), Hélène Versini (59e), Jean-Marc Vincent (44e), Arnaud Vinciguerra (2e), François Voirol (139e), Pierre Warnault (104e), Colette Weill (119e), Elie Younes (4e).

● **Mécanique**

MM. Gilbert Ansel (23e), Jean-François Bardisa (37e), Pierre Barjon (41e), Daniel Bernon (15e), Hervé Bezard (7e), Max Bournier (30e), Jean-Pierre Brodelle (22e), David Broux (8e), Didier Chargy (13e), Xavier Chateau (5e), Jean-Marc Chereau (10e), Christophe Cluzel (19e), Laurent Daudeville (2e), André Deconninck (35e), Christian Deplat (14e), Gilles Duainaut (6e), Alain Faucher (40e), Eric Fourure (43e), Emmanuel Gay (33e), Bernard Genssler (38e), Bruno Geoffroy (39e), Denis Gigant (44e), Didier Ibert (42e), Jacques Jumentier (27e), Nounagnon Koukoui (28e), Jean-Paul Kowalyk (20e), Didier Lacour (11e), Olivier Le Calve (16e), Philippe Lefebvre (17e), Michel Mahé (1er), Denis Matheis (29e), Robert Matu (21e), Yves Megret (36e), André Messerlin (9e), Christian Michelini (34e), Bernard Moine (31e), Alain Pedron (26e), Jean-Yves Plantec (24e), Marc Pommier (12e), Didier Sablonière (32e), Olivier Salmon (3e), Pierre Stephan (18e), Jean-Bernard Tritsch (25e), Hervé Wargnier (4e).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 26 juillet 1986 :

DES DÉCRETS

● Du 22 juillet 1986 portant classement parmi les monuments historiques du décor de la maison dite de « Max Ernst », à Saint-Martin-d'Ardèche (Ardèche) ;

● Du 25 juillet 1986 modifiant le décret du 12 mai 1977 autorisant la création par la société Nersa d'une centrale nucléaire à neutrons rapides de 1 200 MWe sur le site de Creys-Malville (département de l'Isère).

DES ARRÊTÉS

● Du 15 mai 1986, portant classement parmi les sites pittoresques d'une partie de la commune de Neuffontaines (Nièvre) ;

● Du 9 juillet 1986, complétant la liste des spécialités et des options enseignées dans les instituts universitaires de technologie.

DES LISTES

● Des candidats admis à l'Ecole nationale technique des sous-officiers d'active (concours 1986) (options A et B) ;

● Des élèves ayant obtenu le diplôme d'architecte DPLG.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4277

HORIZONTALEMENT

I. Bruit de claque. – II. Réunion de cardinaux. Ester. Bien fait. – III. Descente de lit. – IV. Récipient. Fait filer certains et captive parfois d'autres. – V. Font marcher en faisant des tours et des détours. – VI. Se tord facilement mais n'est jamais mal tournée. Conduit au septième ciel avant de faire redescendre au trente-sixième dessous. – VII. Permet de faire un tableau sans passer par certaines expositions. Qualifie un système qui n'est pas soutenu par le système. « Couche » de glace. – VIII. Une effraction et une infraction. Princesse légendaire d'Oechalie. Ont eu, hélas ! de « brillants » états de sévices. – IX. Inversé : autre nom du lac Sébino. Ce qu'il y a de plus féminin dans une demoiselle. Ne laissa pas en plan. – X. Désordre d'idées. Offre un bon remontant. – XI. Pièce de musée. Ville du Vaucluse. – XII. Porta la culotte après avoir porté la robe. Position. Se considérer hors d'affaire sans pour autant en être sorti. – XIII. Abréviation. Fera donc transpirer en faisant courir. Corps étranger. – XIV. Une chose attachante. Chef d'accusation. – XV. Voit clair dans le brouillard.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II					■	■							■		
III														■	
IV		■					■	■	■	■					
V															
VI							■		■		■				
VII				■					■					■	
VIII					■					■			■	■	
IX					■		■					■			
X		■									■				
XI								■		■					
XII			■		■				■		■				
XIII			■										■		
XIV		■		■		■	■						■		
XV															

VERTICALEMENT

1. Fond de commerce. – 2. Est souvent honteux bien qu'on le dise très fier. Vieux salpêtre. Cousin lointain des plus prestigieux. – 3. Propos de perroquet. Abréviation honorifique. – 4. Dommage matériel ou blessure physique. Somme à récupérer. – 5. Peuvent se faire avec des ciseaux. Pièce étrangère. Vit dans l'eau ou en partie dans l'alcool. – 6. Tirer parfois d'un « coffre » pour mettre dans une cassette. – 7. Manœuvre vicieuse. Note. Sorti. – 8. En Alsace comme en Autriche. Poussent aux extrémités. Ralliait en une voix la majorité des suffrages. – 9. Sa vie fut riche d'enseignement. Erasme. Dans la géographie russe ou dans la littérature américaine. – 10. Oncle éloigné. Certains le quittent en étant partis. Article. L'idéal lorsqu'on veut rouler sa bosse. – 11. Prend par la taille. A fini son temps de service actif. Temps plutôt chaud. – 12. Sur des mains coupables ou pour des mains innocentes. Variété de pomme. – 13. Une pièce ou un billet. Creusé. – 14. Signes rattachés aux étoiles. Circulent en Roumanie. Marron. – 15. Fidèle au poste.

SOLUTION N° 4276

Horizontalement

I. Sardine. – II. Infinitif. – III. Ma. SVP. If. – IV. Steak. – V. Latin. Néo. – VI. Intro. – VII. Ci. Gl. Cet. – VIII. Duo. Kg. – IX. Ta. Entoir. – X. Elus. Rude. – XI. Et. Citez !

Verticalement

1. Simplicité. – 2. Ana. Ale. – 3. RF. STI. Ut. – 4. Distingués. – 5. Invention. – 6. Nipa. Tri. – 7. Et. Knock-out. – 8. II. Egide. – 9. Affront. Rez.

GUY BROUTY.

Carnet du Monde

Décès

– On nous prie d'informer du décès de

Fernand GIGON,
journaliste et écrivain,

survenu à Genève, le 22 juillet 1986, après une courte maladie supportée avec un courage exemplaire.

Malagnou 4,
CH-1208 Genève.

– M. Claude Kahn,
son fils,
M. et Mme Olivier Philippe
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Wertheimer
et leurs enfants,
M. et Mme André Kahn
et leurs enfants,
ses nièces et neveux,

ont la tristesse de faire part du décès de

André KAHN,

survenu à Hyères, le 23 juillet 1986, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, au cimetière Saint-Pierre de Marseille, le 25 juillet, et l'inhumation le même jour dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Issoudun.

M. et Mme Eugène Huyghues-Lacour,
ses frère et belle-sœur,
Le docteur Van-Recum
et ses enfants,
son beau-frère,
M. et Mme Collin
et leur fille,
Les docteurs Roulin
et leurs enfants,
Mme Solange Silvandre,
ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Henri PICARD,
née Andrée Huyghues-Lacour,

survenu le 24 juillet 1986, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le lundi 28 juillet, à 10 heures, en la chapelle des Sœurs, suivies de l'inhumation au cimetière de la Champenoise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– FÊTE NATIONALE DU PÉROU

A l'occasion du cent soixante-cinquième anniversaire de l'indépendance du Pérou et de la célébration de sa fête nationale, l'ambassade du Pérou invite tous les ressortissants péruviens en France et les amis du Pérou à assister à l'office qui sera célébré conjointement par S. E. l'archiprêtre R. P. Jacques Perrier et le R. P. Carlos Castillo, en la cathédrale de Notre-Dame de Paris, le 28 juillet, à 18 heures.

Paris, le 25 juillet 1986.

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

« LE MATIN DES MAGICIENS » OU L'IMPARFAIT DU SUBJECTIF

800 pages... De la lecture de ce gros livre, on sort avec des sentiments mêlés de gratitude et de rancune, d'excitation et d'irritation, et la tête un peu enflée. Remarquez que M. Pauwels le savait puisqu'il prend soin dès la première page d'enseigner à son lecteur comment le lire ou plutôt ne pas le lire : comment sauter ceci, laisser tomber cela, traverser ce chapitre, gagner du temps... Le temps, on verra comment il en joue dans ce palais en trompe-l'œil — mais le trompe-l'œil est un art de peindre — où s'entrecroisent de fausses perspectives vertigineuses, — mais le vertige est un moyen de connaissance. Et puis, ces galeries d'illusion, ne conduisent-elles pas à de vraies portes invisibles, ouvrant les chambres aux secrets ?

Bon mais de quoi s'agit-il ? N... lingue pas de « sera ». Car le temps et le savoir sont le serpent qui se mord la queue : le présent n'est présent que s'il est futur, et le futur est toujours antérieur. « Le futur antérieur », c'est précisément le sous-titre de la moitié du livre. Jeu de mots ? Aussi, M. Pauwels conjugue avec une imagination fraîche et brûlante, un enthousiasme ingénu, des dons visionnaires, des vertus d'invention mythique, des intuitions peut-être délirantes, les souvenirs de ses voyages dans « l'Ailleurs absolu », une aptitude à nager comme poisson dans l'eau au sein des apocalypses, et par là-dessus un grand élan d'amour, il conjugue, dis-je, ce poète, au delà du futur antérieur, l'imparfait du subjectif.

Oui, mais son ambition c'est le ...

(7 janvier 1961.)



PHOTOS JORGE SCLAR

RELIGION DU NOUVEAU OU NOUVELLE RELIGION ?

Planète et anti-Planète

En 1955 se rencontraient deux hommes accoutumés à interroger le présent. L'un en fonction d'un Passé énigmatique, l'autre en fonction d'un Futur étonnant : Louis Pauwels, qui avait plongé dans l'aventure « gurdjéffienne », un des avatars modernes les plus étranges de l'occultisme et de la recherche de la grande vérité ésotérique; Jacques Bergier, chimiste d'origine, « écrivain scientifique », avide de tout ce qui dans les mouvements actuels des sciences annonce les [...]tions de la science-fiction. Leur coll[...] donna « le Matin des magiciens », sorte [...]gende des siècles », manifeste du « réali[...]tastique », où se mêlent et se fondent le [...]leux du futur et l'énigme du passé. Fusion, [...]sion, syncrétisme, synthèse ? C'est assurém[...] phénomène que cette étude se propose d' [...] en essayant d'en analyser les donnée[s] [...] définir les caractères.

I. — Le phénomène et sa critique

Par EDGAR MORIN

Le succès rencontré par *le Matin des magiciens* incite ses auteurs à créer un lien entre les nombreux lecteurs touchés par ce livre. La revue *Planète* fut créée en octobre 1961. De format ... de sa présen- ... manité, qui veut faire une fresque synchronique de l'... l'art ... important public. Cette e[ntre]prise est-elle l'héritière mo[...] du mouvement encyclopédi[que du] XVIIIe siècle, comme ...

(1er juin 1965.)

11. Le phénomène « Planète »

Lancée en 1961 par Louis Pauwels, la revue Planète *connaît un succès foudroyant. Savants authentiques et vulgarisateurs de bas étage, science et fiction, érotisme et théologie, s'y côtoient dans un étrange syncrétisme.*



SI, au cours des années 60, le structuralisme a été la tendance conquérante de l'empyrée intellectuel, les gros tirages de l'édition sont plus révélateurs de la psychologie collective. Ainsi de la revue *Planète*, dirigée par Louis Pauwels, lancée en octobre 1961, aussitôt accueillie comme le viatique de l'homme moderne.

En ce temps-là, l'homme moderne regardait droit dans le ciel et dans l'avenir. Depuis le Spoutnik de 1957, une formidable compétition s'était engagée entre Russes et Américains pour la conquête de l'espace. Youri Gagarine, dans son Vostok en avril 1961, donnait de l'altitude au Prométhée décidément mal enchaîné. Après la crise des fusées, le thème de la coexistence pacifique emplit d'espoir le monde industriel. On commençait à répandre le bruit qu'au-delà de leurs contradictions héritées, l'Ouest et l'Est étaient en train de coopérer à une civilisation commune. Industrie, science, technique : par la force des choses, on convergeait.

Pierre Teilhard de Chardin, à peu près inconnu lors de sa mort en 1955 — ses travaux étaient restés inédits de son vivant, le Saint-Office y subodorant un parfum capiteux d'hérésie, — était devenu un succès posthume de librairie. Le savant jésuite, paléontologiste et théologien, donnait à espérer la réconciliation entre la foi et la science. Il y avait eu des jésuites marxologues dans les années 50, il y avait maintenant un super-jésuite évolutionniste : Roger Garaudy, philosophe patenté du Parti communiste, lui tendit rétrospectivement la main. Le teilhardisme mettait justement en relief cette notion de convergence, en même temps que de « complexification croissante » d'une humanité en marche vers le point Oméga. Bien ou mal lue, l'œuvre de Teilhard devenait l'une des composantes de l'optimisme renaissant.

Dès son premier numéro, *Planète* met Teilhard dans son panthéon. Louis Pauwels raconte même que son père adoptif, à qui il doit tant, était *« teilhardien sans le savoir »*. Et de citer le révérend père : *« A l'échelle du cosmique — toute la physique moderne nous l'apprend, — seul le fantastique a des chances d'être vrai. »* De là s'ensuit la formule choc du « réalisme fantastique », appellation brevetée « L.P. ». Oui, fantastique est la réalité profonde, non seulement du cosmos, mais de la psychologie, de l'histoire ou de la sociologie.

Grâce aux droits d'auteur du *Matin des magiciens*, Louis Pauwels et Gaston Bergier ont voulu prolonger leurs recherches dans une revue séduisante, prospective, lyrique, celle que tout un chacun désireux d'échapper au carcan des disciplines enrégimentées attendait. Avec *Planète*, la science cesse d'être ennuyeuse : dans un tourbillon interdisciplinaire, on va enfin livrer à l'homme assoiffé de gai savoir les secrets des choses, on va arracher la science aux savants, comme jadis Clemenceau refusait de confier la guerre aux militaires : une affaire trop sérieuse pour eux !

Certes, *Planète* ne voulait pas miroiter au centre de la société contemporaine comme le globe de Madame Irma au cœur de la foire du Trône : *« Pas question de verser dans l'occultisme para-scientifique. »* Mais toute la démarche de la revue ressemblait fort à la méthode des sciences parallèles : révéler, derrière les apparences officielles, les vérités reçues et les explications pseudo-rationalistes, le fond de la connaissance « transhistorique ». *« La conjuration s'emploie à nous faire volontairement méconnaître qu'il y a un autre monde dans celui que nous habitons, un autre homme dans celui que nous connaissons. »* De cet *autre* dissimulé par les desseins obscurs d'une *« quantité de minuscules divinités dont le pouvoir ne vient que de notre consentement »*, *Planète* entreprend la grande traque.

Faisant côtoyer savants authentiques et vulgarisateurs de bas étage, articles crédibles et élucubrations pittoresques, science et fiction, érotisme et théologie, les dirigeants de la revue pourvoient de cautions établies leur obsédante préoccupation du mystère, de l'insondable, du souterrain, de l'infra et de l'extraterrestre, des pouvoirs inconnus et pourtant illimités de l'espèce humaine, de la « désoccultation » des vérités cachées du monde ancien, etc. Volez, soucoupes venues des autres mondes ; découvrez-vous, civilisations disparues ; émergez au soleil, cités, englouties ; et vous, rentrez la tête dans vos épaules, sinistres Cosinus des Sorbonnes fétides !

Une nouvelle Renaissance, un nouveau siècle des Lumières, une révolution syncrétique provenant de l'union, *« dans un même élan de co-naissance et de remise en question, des progressistes et des traditionalistes, des Américains et des Russes, des mystiques et des scientistes, des spiritualistes et des matérialistes... »*, tel était le programme. On s'abonna. On fut dix mille, on fut cent mille. Une édition italienne, une édition espagnole, répondirent en écho. Suivirent : les ouvrages de l'Encyclopédie « Planète » ; les conférences au Théâtre de France, Jean-Louis Barrault directeur, et ailleurs, en province, en accord avec les Jeunesses musicales de France. Pas un violon ne manquait à l'appel.

Pareille réussite intellectuelle et commerciale ne laissait pas d'attirer la vindicte des grincheux (*« Il faut compter avec l'envie, avec la jalousie qui détermine tout dans ce pays. »*) Il y eut le jaloux surréaliste, menacé sur son terrain (*« Le fantastique dont il parle n'est pas le nôtre... Ce serait plutôt celui des emblèmes de feu, la pacotille des cagoules, des croix griffonnées à la craie sur les pas de porte, des mots d'ordre venus d'en haut. »*). Il y eut le jaloux rationaliste (« Planète *profite largement de l'absence presque totale d'esprit scientifique de nos contemporains.* »). Il y eut le jaloux catholique et romain (*« Menées entreprises par un groupe où paticipent à la fois de grandes puissances économiques internationales et de hautes instances initiatiques, les unes et les autres animées par l'ambition insensée de dominer le monde. »*). Il y eut le jaloux universitaire, réduisant la grande aventure planétifère à un dadaïsme des sciences (*« Loin de tenir leurs conférences en habit de scaphandrier — comme Dali — pour donner le ton à leurs propos plus ou moins extraordinaires, les apôtres de cette œuvre s'affublent de blouses blanches et miment les gestes précis de vrais laborantins. »*). Il y eut le jaloux psychanalyste (*« Ce n'est pas en régressant à un mode de penser et surtout de sentir infantile que l'homme progressera sur le chemin de la connaissance. »*).

Et bien d'autres grognons que rien ne consolait devant la prospérité de ce qu'une feuille vulgaire appelait *« le businessman Pauwels »*. Il y eut même une espèce de jaloux imprévoyant, tel ce Jean d'Ormesson aiguisant sa plume avec *Arts* contre celui qu'il ne soupçonnait pas d'être son futur directeur (*« Il est à craindre que le sacré de respect ne le cède à un sacré de fascination, doublé, hélas ! pour faire bon poids, d'un sacré de mystification. »*).

Après avoir été l'oracle des années 60, une fois 68 survenu, Pauwels ferma provisoirement son magasin, en se demandant si toutes les calembredaines délirantes du joyeux Mai n'étaient pas la récitation déformée d'une revue qu'il s'était pourtant entêté à rendre pédagogique. Cependant, lorsque les soixante-huitards rentrèrent dans le rang, Louis Pauwels eut enfin la joie de reconnaître ses vrais rejetons. Il le confia, un jour de juillet 1979, à un journaliste de *l'Aurore* : *« D'une génération à l'autre, nous avions entrepris la même recherche, sous une forme plus encyclopédique chez eux, instinctive chez moi. Ils étaient en quelque sorte les enfants de* Planète. » De qui parlait-il ? Oui, vous l'aviez deviné : de ses continuateurs de la Nouvelle Droite. Il n'avait donc pas perdu son temps...

MICHEL WINOCK.

VIENT DE PARAITRE... A PÉKIN

Le tome IV des œuvres de Mao Tse-toung propose aux pays sous-développés les recettes chinoises de révolution

De notre correspond. partic. ROBERT GUILLAIN

Tokyo, ... janvier. — La Chine se flatte depuis peu d'avoir mis à la disposition du mouvement révolutionnaire mondial un grand ouvrage de doctrine qui, paru en ... maîtresse au dossier chinois. ... sur un compromis a été réalisé ... puis lors à la conférence des ... tis communistes à Moscou ... sur le fond la distance qui sé... certaines des thèses chinoises ...

(8-9 janvier 1961.)


Dans *le Monde* du 8 juin 1965

« Planète et anti-planète »

Une lettre de Vercors

Nous avons reçu la lettre suivante de Vercors à propos des articles d'Edgar Morin, « Planète et anti-Planète » (*le Monde* des 1er, 2 et 3 juin) :

Puis-je ajouter mon grain de sel à la conclusion d'Edgar Morin ?

Comme lui, je pense que l'apport de *Planète* n'est pas entièrement négatif, dans la mesure où cette revue encourage le lecteur à surpasser le frivole et l'événement du jour pour s'intéresser au monde comme mystère et interrogation. Son succès, de ce point de vue, est un bon signe.

Mais il est mauvais signe, et le résultat en est néfaste, dans la mesure où le lecteur se passionne sur un même plan, et pour ainsi dire à égalité, pour les grands et les petits mystères, ou plutôt, même, se détourne des grands en faveur des petits.

Je veux dire — pour donner un exemple — que la guérison d'un paralytique à Lourdes, d'apparence miraculeuse, ou telle manifestation de télépathie sont des faits mille fois moins mystérieux que le simple phénomène quotidien de la vue, que la transformation, par la rétine et l'encéphale, d'un certain remuement de quanta d'énergie en la sensation immédiate et complète d'un paysage où figure exactement le moindre brin d'herbe. C'est en cela que la science s'attaque aux vrais et innombrables mystères, à ceux qui, de notre naissance à notre mort, nous entourent de toutes parts, et que les chercheurs dans leurs laboratoires passent leur vie à tenter d'élucider; tandis que la magie, l'ésotérisme, s'adonnent non à ce qui est *vraiment* et universellement mystérieux mais à ce qui, semblant contraire à cet universel, surprend simplement nos habitudes. Une pomme qui s'envolerait au lieu de tomber me surprendrait, mais pourquoi mille milliards de pommes tombent, voilà qui est mille milliards de fois plus mystérieux et que je veux comprendre, puisque si toutes les pommes s'envolaient, une seule pomme qui tomberait m'étonnerait tout autant. Qu'on m'explique d'abord les mystères de la multiplication des cellules et de leur diversification, ensuite je m'intéresserai aux stigmates de Thérèse Neumann. Ensuite. Pas avant, ni surtout « à la place ». C'est en ce sens que l'étude et la magnification des « faits singuliers » de préférence aux « faits généraux » sont, à mes yeux, un élément d'obscurantisme.

Si l'assimilation, la fusion de l'esprit scientifique de connaissance à l'esprit poétique d'étonnement avait pour résultat d'appeler le lecteur à prendre assez de distance de l'habituel pour s'en étonner, pour éprouver un plus grand désir d'approfondissement de ces mystères *universels*, et non de l'appeler à un plus grand intérêt envers les anomalies *singulières*, ce serait une excellente chose. Par malheur, il semble bien actuellement que ce soit à la tendance contraire que le lecteur de *Planète* soit encouragé, je ne dis pas invité car, hélas ! il n'a point pour cela besoin d'invitation : c'est la tendance naturelle de l'homme depuis le pithécanthrope. Tant que la revue poursuivra cette « politique », les hommes de science et de rigueur ne pourront que multiplier les mises en garde.

Prochain article : quel avenir pour les mineurs ?

Le Monde *a publié dans ses numéros datés 16 juillet* La grande « manif » de l'UNEF ; *17 juillet*, Les embruns de la « nouvelle vague » ; *18 juillet*, Le quarteron et les transistors ; *19 juillet*, Nuit d'horreur et de honte. *20-21 juillet*, Une paix si douloureuse ; *22 juillet*, De Gaulle au pinacle ; *23 juillet*, Le temps des copains ; *24 juillet*, Les années anglaises ; *25 juillet*, L'homme n'est plus dans l'homme.

هكذا صدر الأصل

REPÈRES

Acier

Stagnation de la production mondiale en 1986

La production et la consommation mondiales d'acier stagneront en 1986, prévoit l'OCDE. Pour les vingt-quatre pays membres de l'Organisation (pays développés) la production devrait reculer de 3,3 % (354 millions de tonnes) et la consommation de 1,5 % (pour atteindre le même montant, 354 millions de tonnes). La baisse de la production touchera le Japon (– 7 %, à 98 millions de tonnes) et la CEE (– 3 %, à 131 millions de tonnes) ; les Etats-Unis seront relativement épargnés (– 1,6 %, à 79 millions de tonnes). En revanche, certains pays du tiers-monde couleront plus d'acier l'Inde (+ 12,5 %, à 12,5 millions de tonnes), la Chine et la Corée du Sud (+ 4 %, à 58,5 millions de tonnes à elles deux), l'Amérique latine (+ 6 %, à 38,3 millions de tonnes).

Au total, la production mondiale devrait progresser de 0,1 % (719 millions de tonnes) et la consommation apparente de 0,2 % (774 millions). Les Etats-Unis cèderont la place de premier importateur mondial (avec des achats en recul de 15 %, à 22,7 millions de tonnes) à la Chine.

Balance commerciale

Réduction comptable du déficit

Le ministère de l'économie et des finances a confirmé, dans un communiqué publié le 24 juillet, les rectifications qu'il fallait apporter aux statistiques du commerce extérieur (*le Monde* du 26 juin). En raison d'un mode de calcul approximatif en ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole brut, il apparaît, pour le premier semestre 1986, que le déficit commercial de la France s'établit à 8,557 milliards de francs et non à 10,723 milliards.

Chômage

10,4 % fin juin en France...

Conformément à la décision annoncée le mardi 22 juillet par le ministre des affaires sociales et de l'emploi, l'INSEE a publié pour la première fois le taux de chômage en France métropolitaine : 10,4 % fin juin, au même niveau qu'en mai, en légère hausse par rapport à juin 1985, où il était de 10,2 %. Ce taux, précise l'INSEE, est calculé en rapportant le nombre de chômeurs (au sens du Bureau international du travail, BIT) corrigé des variations saisonnières, à la population active totale (emploi salarié et non salarié plus chômeurs, plus militaires du contingent). Les éléments, provisoires, sont revus chaque année à l'automne.

Le taux est sensiblement moins élevé chez les hommes (8,1 %) que chez les femmes (13,6 %) ; chez les premiers, il n'a pas bougé depuis mai, ni même depuis juin 1985, alors qu'il s'élève chez les secondes : + 0,1 point depuis mai, + 0,6 point depuis juin 1985. Par âge, le taux est beaucoup plus élevé chez les moins de vingt-cinq ans : 27,3 % chez les femmes et 18 % chez les hommes, mais il a diminué un peu depuis juin 1985 : de 0,8 point chez les hommes et de 1 point chez les femmes.

... et 10,9 % chez les neuf Européens

Pour la Communauté européenne à neuf (sans l'Espagne, la Grèce, et le Portugal), le taux de chômage était de 10,9 % en juin, seon l'Office statistique des Communautés, en très légère baisse par rapport à mai (– 0,1 point), mais en légère hausse par rapport à juin 1985 (+ 0,2 point). Par pays, sur un an, il a diminué au Luxembourg (– 18 %), où il était déjà très faible (1,5 %), au Dannemark (– 13,8 %), mais aussi aux Pays-Bas (– 6,9 %) et en Belgique (– 5,5 %), où il était élevé (13,2 % et 12,3 % respectivement), ainsi qu'en Allemagne fédérale (– 3,8 %). Il a, en revanche, augmenté en Grèce (+ 34,1 %), où il était faible, au Portugal (9,2%), en Italie (+ 8,6 %), en Espagne (+ 2,3 %),en Irlande (+ 2 %), tous pays où il est élevé, ainsi qu'en France (+ 1,9 %) et en Grande-Bretagne (+ 1,6 %).

Pour les Douze, le nombre de demandeurs d'emploi a atteint en données brutes 15,447 millions à la fin juin, soit une diminution de 1,1 % par rapport à mai, après des baisses de 2,3 % les deux mois précédents. Cette diminution concerne uniquement les hommes (– 2 %).

Production industrielle

Optimisme pour l'été

Les industriels français sont optimistes pour le niveau d'activité au troisième trimestre : selon la dernière enquête mensuelle de l'INSEE dans l'industrie, les patrons prévoient pour l'été *« une croissance de l'activité dans toutes les branches »*, ainsi que la poursuite de la modération des prix.

Cet état d'esprit se fonde, selon l'Institut de la statistique, sur un regain de la demande globale, notamment pour les biens de consommation, et sur le redressement de l'activité au deuxième trimestre *« après un début d'année médiocre »*.

Italie

Les syndicats renoncent aux grèves sauvages

ROME
de notre correspondant

L'Italie est par excellence le pays des grèves sauvages : n'importe quel projet peut y avorter pour un train soudain bloqué, une banque dont les portes se ferment au nez de l'usager, des douaniers qui cessent le travail de façon intempestive. Et voici que la péninsule semble vouloir opérer un retournement à 180 degrés !

En moins de deux semaines, la quasi-totalité des syndicats du secteur public ont signé avec les ministres compétents des pactes visant à mettre hors la loi les arrêts de travail intempestifs. Il n'est certes pas question de renoncer au droit fondamental que représente la grève ; mais on entend bien désormais le discipliner de façon volontaire.

Ce sont d'abord les syndicats du secteur des transports (terre, air, mer) qui ont accepté de renoncer aux arrêts de travail durant toute la période où de tels mouvements prennent l'usager en otage : veille de retour de vacances ou de fête carillonnée, grand pont, etc. Au total, on admet de ne pas recourir à la grève durant près de cent jours par an.

A leur tour, le vendredi 25 juillet, les représentants confédérés et autonomes de plus de trois millions de fonctionnaires et employés des différents secteurs étatiques ont signé avec leur ministre de tutelle, M. Gaspari, un protocole d'accord visant à bannir les grèves sauvages. Là encore, certaines périodes *sensibles* de l'année seront exclues : un préavis – formule jusque là inexistante – sera respecté ; des services minimums seront enfin assurés là où ils n'existaient pas toujours. Huit « codes » seront mis au point, en principe dans les deux mois, pour préciser le nouveau cours des choses.

Seuls les médecins du service national de santé – de longue date décidés à faire reconnaître la spécifité de leur situation – ont jusqu'à présent refusé d'emboîter le pas. Mais ils ont contre eux, en la circonstance, les trois puissantes confédérations nationale : CGIL (pro-communiste), CISL (démocrate chrétienne) et UIL (pro-socialiste). *A contrario*, la signature à part entière des syndicats autonomes dans tous les autres secteurs démontre que les trois « grands » ont renoncé à batailler contre eux sur le thème de leur représentativité – à vrai dire souvent importante.

Un nouvel état d'esprit

Il ne s'agit pour l'instant que d'un *élan*. Il est peu probable en effet que, si dans un moment d'exaspération un secteur entier ayant signé un accord de modération allait malgré tout se mettre en grève, les pouvoirs publics procèdent à des arrestations massives ou à des envois en nombre d'avis de paiement d'amendes ! C'est surtout un nouvel état d'esprit qui est affirmé. Le syndicats ont pourtant accepté que les manquements aux accords soient assortis de sanctions. Mais il faudra d'abord que les travailleurs en acceptent le principe à la base, sous forme sans doute de référendum dans les entreprises ou les branches.

La contre partie de cette bonne volonté nouvelle des organisations de travailleurs sera que la puissance publique s'engage à démontrer une symétrique bonne volonté en ne retardant pas par exemple indéfiniment la signature des conventions collectives comme il arrive fréquemment aujourd'hui. Le ministre s'est porté fort.

JEAN-PIERRE CLERC.

Reçue à Matignon

La FNSEA demande à M. Chirac de prendre les moyens de sa politique agricole

La FNSEA apprécie tout à fait la nomination de M. Guillaume comme ministre de l'agriculture. Mais elle juge que les choses ne vont pas assez vite. Elle a alerté le « grand chef », M. Chirac.

M. Raymond Lacombe, président de la FNSEA, et ses deux secrétaires généraux, MM. Luc Guyau et Michel Ledru, ont été reçus pendant une heure et vingt minutes, vendredi 25 juillet, par M. Jacques Chirac, qui n'était accompagné que de son seul conseiller technique pour l'agriculture, M. Moulinier.

Cette entrevue avait été demandée par la FNSEA pour, selon l'expression de M. Lacombe, *« faire le point sur la situation agricole française »*. Dans une déclaration à la presse à l'issue de cette rencontre, M. Lacombe a indiqué que la FNSEA avait apprécié la nomination à la tête du ministère de l'agriculture de M. Guillaume, qu'elle considère comme un gage d'application des orientations promises par M. Chirac devant le conseil national de la centrale paysanne le 28 novembre dernier. M. Lacombe a toutefois poursuivi : *« Il est évident qu'une nomination ne peut à elle seule constituer une politique, pas plus qu'on ne peut exiger en quelques jours le redressement d'une situation défavorable depuis plus de dix ans, mais il est urgent de s'engager résolument, et la FNSEA est venue demander au premier ministre de prendre les moyens de sa politique agricole. »*

« Les agriculteurs français, a-t-il continué, *sont prêts à signer un contrat avec la nation : que celle-ci leur garantisse les moyens de leur rétablissement économique et de leur modernisation, et ils pourront garantir l'indépendance alimentaire et l'aménagement de l'espace rural et participer à l'équilibre global de la balance des paiements. »*

Le tour d'horizon a effectivement porté sur l'aménagement du territoire, *« dont les agriculteurs sont le pivot »*, selon M. Lacombe – M. Chirac s'est engagé pour que son budget *« ne soit pas trop handicapé »* –, sur la fiscalité agricole, sur l'abaissement des taux des prêts, sur l'endettement et sur les agriculteurs en difficulté. L'entretien a encore porté sur la politique agricole commune, la viande bovine, les pénalités laitières et les actuels incendies de forêt, liés d'ailleurs, a fait remarquer M. Lacombe, à la disparition de nombreux agriculteurs.

Alerter le chef principal

Sur l'ensemble de ces points, M. Chirac a, selon la FNSEA, donné des assurances. Deux décisions seulement ont été rendues publiques par M. Lacombe : M. Chirac a promis qu'il rétablirait la conférence annuelle entre le gouvernement et les grandes organisations agricoles ; il a indiqué que, dans le budget de 1987, une compensation supplémentaire du budget général d'environ 250 millions de francs serait prévue, afin que les cotisations sociales des agriculteurs n'augmentent pas de plus de 3,8 % en moyenne.

Pourquoi une telle rencontre quand la concertation entre la FNSEA et le ministre de l'agriculture est permanente ? M. Lacombe avait pris soin de préciser qu'il n'avait abordé que les problèmes généraux, puisque l'examen concret des dossiers se faisait avec le ministre de l'agriculture. *« Mais il faut de temps en temps,* a-t-il déclaré, *alerter le chef principal. »*

La FNSEA ne peut pas se permettre d'affirmer qu'elle avait besoin de vérifier les intentions du gouvernement à son égard, comme si l'entregent de M. Guillaume ne suffisait plus. Si le ton du communiqué de la FNSEA, qui demande *« au premier ministre de prendre les moyens de sa politique »*, est clair et signifie que la FNSEA s'impatiente quelque peu, le ton de son président est plus conciliant. Interrogé sur la grève du paiement de la taxe de coresponsabilité envisagée par les producteurs de maïs, il répond qu'il faut, *« d'expérience, être prudent avec ce genre de mesure »*. Quant aux manifestations des producteurs de lait qui se développent dans l'Ouest, il les comprend, mais *« il faut être vigilant et ne pas aller trop loin pour pouvoir les contrôler »*.

Finalement, « compréhensive » tant à l'égard du gouvernement que de l'agitation naissante dans les campagnes serait l'adjectif qui définit le mieux aujourd'hui la ligne de M. Lacombe. Combien de temps la centrale paysanne pourra-t-elle se tenir sur cette ligne de crête ?

JACQUES GRALL.

A Renault-Billancourt

Le comité d'établissement connaît de graves problèmes financiers

Une polémique vient d'éclater sur la gestion par la CGT du comité d'établissement (CE) du Centre industriel de Billancourt de la régie Renault (CIB), à la suite de la révélation par *le Figaro* d'un *« trou financier »*.

« Il n'y a pas de trou financier », a rétorqué M. Guy Rouget, secrétaire CGT du CE, lors d'une conférence de presse, le jeudi 24 juillet : si les comptes présentaient un découvert de 4 millions de francs, celui-ci était normalement couvert par un *« crédit-relais »* de la même somme sur *« les promesses de vente de trois bâtiments, dont deux centres de vacances »* (1). Selon le syndicat CFDT Renault-Billancourt, le CE n'en a jamais été informé. M. Rouget a précisé : *« Le Crédit lyonnais, qui est notre banque depuis trente ans, nous refuse tout découvert, alors que cela est pratiqué couramment. »*

L'agence de Boulogne-Billancourt du Crédit lyonnais, où se trouve le compte du CE, a, en effet, refusé d'honorer au moins deux chèques, l'un de 44 000 F, l'autre de 4 200 F, qui sont revenus impayés aux établissements André. Ces derniers, qui fournissent des chaussures aux salariés de Renault-Billancourt, en échange de bons d'achat (285 324 F en 1985), ont décidé de cesser toute collaboration avec le CE. Ils craignent que le dernier chèque de 19 000 F qui leur est parvenu le mois dernier ne leur soit aussi retourné impayé.

Une crainte justifiée ? Le 23 avril 1986, le président du tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine), par ordonnance de référé, a confirmé l'autorisation d'une saisie-arrêt sur les comptes du CE du CIB (au Crédit lyonnais et au centre de chèques postaux), en raison d'une dette, évaluée à 3 millions de francs aujourd'hui, envers un autre comité d'établissement de la régie Renault, celui du siège social. Cette dette concerne la crèche, gérée par le CE du siège (à majorité CFDT-CGC), qui reçoit les enfants des salariés du centre industriel, à parts égales avec ceux des salariés du siège.

Le budget révisé

Dans son ordonnance, le président du tribunal de grande instance de Nanterre a demandé la consignation dans les mains d'un tiers d'une somme de 1,5 million de francs à verser par le comité d'établissement du CIB. Le CE du siège social ne pouvant attendre un jugement sur le fond, qui devrait lui permettre de récupérer le montant des factures impayées par le CE du centre industriel, a décidé la fermeture de la crèche au 31 août, d'où la suppression de vingt-neuf emplois. L'étape suivante devrait être, selon les responsables du CE du siège, une saisie-arrêt *« à la source »*, c'est-à-dire sur le montant de la subvention mensuelle (3 millions de francs environ) versée par la régie Renault au CE du CIB. A ce moment-là, comment le CE du CIB paiera-t-il ses quatre-vingt-deux permanents ?

Est-ce cela qui a contraint la CGT à réviser le budget 1986 du CE du CIB ? Le 10 avril dernier, M. Christian Labbé, représentant de la direction au sein de ce comité, avait indiqué que l'effectif moyen de l'établissement chuterait de quinze mille trois cents en 1985 à douze mille cinq cents cette année (2), et qu'il ne faudrait donc plus compter que sur une subvention annuelle de la Régie de 31 millions de francs (calculée sur la base de 2,05 % de la masse salariale). Pour cette raison, la direction de la Régie a voté contre le budget 1986 du CE du CIB, *« pour la première fois »*, selon la CGT. Le syndicat avait néanmoins maintenu sa prévision de 37 millions de francs pour la subvention, en affirmant : *« Ce n'est pas notre fonction d'entériner des suppressions d'emplois. »*

Le 24 juillet, la CGT a annoncé qu'elle ne comptait plus que sur une subvention de 34,5 millions de francs pour 1986. Pourtant, M. Rouget (CGT) a affirmé qu'aucune activité n'avait été supprimée, mais que, au contraire, il en sera créé de nouvelles, comme le bon d'achat de 150 francs pour tout le personnel à Noël.

Beaucoup de questions restent sans réponse. Pourquoi la CGT refuse-t-elle de communiquer les comptes de 1985, pour lesquels elle prévoit un déficit de 2 millions de francs ? Pourquoi ces comptes n'ont-il pas encore été certifiés par le cabinet d'experts-comptables Robert-Pirolli choisi par la CGT ? La mise en gestion des centres de vacances du CE du CIB avec VVL (Vitry-Vacances-Loisirs) est-elle de nature à soulager suffisamment le budget ? La vente des quatre centres de vacances dont le CE reste propriétaire permettra-t-elle d'améliorer rapidement la situation bancaire, ce patrimoine ayant été surévalué d'au moins un tiers, comme l'indiquent plusieurs experts ?

Ces difficultés financières révèlent des différences de conception dans la gestion d'un comité d'établissement entre la CGT et la CFDT notamment, dans un climat tendu, au moment où chaque syndicat de Renault-Billancourt est confronté aux suppressions d'emplois.

F. K.

(1) Il s'agit des centres de Villar-d'Arène (Hautes-Alpes), Saint-André-de-Majencoule (Gard) et du local du Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine).

(2) Les effectifs ont chuté de 16 434 au 31 décembre 1984 à 13 360 au 31 mai 1986.

ENTREPRISES

La fermeture de l'usine belge de Michelin

Le fabricant français de pneus Michelin a annoncé, le 25 juillet, la fermeture immédiate de son usine belge de Zuen, près de Bruxelles, qui emploie 1 034 personnes. L'entreprise était dans une *« situation critique »* en raison de la dégradation des marchés et des surcapacités de production au niveau mondial. Elle a enregistré, en 1985, son douzième déficit consécutif et ses pertes cumulées sont de l'ordre de 114 millions de francs français. Michelin y a investi en vain 225 millions de francs et estime aujourd'hui qu'aucune hypothèse de redressement ne peut être envisagée. Le groupe s'engage à *« mettre tout en œuvre pour aboutir au mieux de ses possibilités à la conclusion d'un plan social »*.

L'usine de Zuen fabriquait des pneus de tourisme (1 % de la production du groupe) destinés pour 90 % à l'exportation. Son chiffre d'affaires a atteint, en 1985, environ 350 millions de francs.

Pepsico va devenir le premier « restaurateur » mondial

Après avoir acheté la division internationale de Seven Up à Philip Morris, Pepsico, quarante et unième société américaine, avec un chiffre d'affaires de 8,47 milliards de dollars en 1985, vient de conclure un accord de principe pour la reprise de la seconde chaîne de restauration rapide, Kentucky Fried Chicken, filiale du groupe RJR Nabisco (qui poursuit ainsi sa politique de concentration sur les produits alimentaires). Avec cette acquisition, Pepsico, qui réalise déjà le quart de son chiffre d'affaires dans la restauration, avec les chaînes Pizza Hut depuis 1977 et Taco Bell depuis 1978, doublera le nombre de ses restaurants pour atteindre 14 000, et deviendra le premier opérateur mondial dans ce secteur devant Mac Donald. Kentucky Fried Chicken (chiffre d'affaires : 3,5 milliards de dollars), qui fonctionne selon le régime de la franchise serait vendu pour 850 millions de dollars.

Pechiney envisage de partager son usine canadienne avec Reynolds

Le français Pechiney et le producteur américain d'aluminium Reynolds ont signé une lettre d'intention pour s'associer dans la part de 50,1 % que Pechiney détient dans l'usine d'électrolyse d'aluminium à Bécancour, au Québec, aux côtés d'Alumax, autre producteur, et de la Société générale de financement, travaillant pour le compte du gouvernement québecois. Cette association se ferait sous la forme d'une société commune dans laquelle Pechiney et Reynolds seraient à 50/50.

L'usine de Bécancour est entrée en production en avril 1986 et atteindra sa pleine capacité (240 000 tonnes) au début de 1987. Elle a représenté un investissement de 1,1 milliard de dollars canadiens.

Pechiney adapte ainsi ses capacités de production à un marché mondial qui n'augmente actuellement que de 1 % environ par an, après avoir mis en service plusieurs usines neuves (Tomago en Australie, Saint-Jean-de-Maurienne en France). Cette cession n'empêchera pas Pechiney, avec 1 million de tonnes de capacité, de rester le troisième producteur mondial derrière les nord-américains Alcoa et Alcan.

Framatome détient 12,55 % de Schneider SA

Le constructeur français de chaudières nucléaires, Framatome, détenu à 65 % par la Compagnie générale d'électricité et à 35 % par le Commissariat à l'énergie atomique, a porté sa participation dans Schneider SA de 7 % à 12,55 %, selon la Chambre syndicale des agents de change. Framatome, ancienne filiale de Creusot-Loire, elle-même détenue par Schneider SA, jusqu'à sa faillite, avait acquis 7 % de Schneider SA en 1984.

Economie

Les négociations commerciales internationales

La bataille des fibres

Le tiers-monde souhaite une réouverture des frontières textiles de la CEE. La Communauté européenne reconnaît la nécessité d'une évolution, mais continue de protéger ses industries nationales au sein de l'AMF (accord multifibres) en cours de renouvellement.

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Les pays développés, considérant que leur industrie n'est pas encore en mesure de supporter la libéralisation des importations de produits textiles en provenance des pays producteurs « à bas coût de revient » (Asie, Amérique latine, pays de l'Est), exigent que ces échanges restent étroitement encadrés. Les pays fournisseurs du tiers-monde protestent contre cette entorse prolongée aux règles du GATT (accord sur le commerce international) que leur impose le monde industrialisé. Mais, pour limiter les dégâts, ils semblent prêts à se résigner. Toutefois, certains d'entre eux, comme le Brésil et l'Inde, contestent plus vivement le protectionnisme chronique dont font preuve les Européens, les Américains et les Japonais. Telles sont les positions en présence au moment où s'engage à Genève, entre cinquante-et-un pays réunis au sein du comité textile du GATT, l'ultime phase des pourparlers pour le renouvellement de l'accord multifibres (AMF).

La négociation se prolongera jusqu'au 31 juillet, et l'actuel AMF arrivant alors à expiration, elle comportera, si la tradition est respectée, une période de dramatisation, mais personne ne semble croire que l'accord pourrait ne pas être renouvelé. Cependant, un scénario possible serait qu'au moins jusqu'à la mi-septembre, c'est-à-dire jusqu'à la session ministérielle du GATT qui se tiendra à Punta del Este (Uruguay), le Brésil et l'Inde ne s'associent pas au nouveau « protocole d'extension de l'AMF » et maintiennent ainsi une certaine tension.

Pour sa part, M. Jean-Pierre Leng, le représentant spécial de la Commission européenne pour la négociation textile (au GATT la Commission est le porte-parole des Douze), se montre confiant. Son équipe a déjà conclu, au titre du nouvel AMF, une quinzaine d'accords bilatéraux : il serait paradoxal que les pays fournisseurs qui ont paraphé des arrangements bilatéraux décrivant de manière concrète, c'est-à-dire chiffrée, comment évolueront leurs exportations de produits textiles et d'habillement au cours des quatre prochaines années, se rebellent au moment d'approuver l'AMF lui-même, c'est-à-dire le texte juridique qui sert de base auxdits arrangements. Il est vrai que la Commission n'a pas encore conclu avec ses fournisseurs les plus importants... ou les plus récalcitrants : Hongkong, la Corée du Sud, l'Inde.

Assouplissements européens

Néanmoins, le négociateur de la Commission ne se présente pas devant ses interlocuteurs en trop mauvaise posture. La Communauté européenne applique depuis 1978 une politique plutôt stricte de stabilisation des importations en provenance de ses fournisseurs du tiers-monde (1). Le mandat confié à la Commission par les Douze va permettre de légèrement relâcher la bride.

Dans chacun des accords, le nombre de produits soumis à quota d'importation – quota qu'il est impérativement interdit aux pays fournisseurs de dépasser – sera réduit. S'agissant des produits les plus sensibles (2), en l'absence de quota, la CEE se contente de fixer un seuil d'importation. Lorsque ce seuil est atteint, la Communauté peut engager des consultations avec le pays concerné afin de fixer un quota. Si les deux parties n'aboutissent pas à un accord, la CEE est alors en droit de limiter, de manière unilatérale, les importations.

De plus, le taux de croissance annuel appliqué aux importations placées sous quota sera un peu plus élevé qu'au cours du précédent AMF. Il demeurera limité à 1 % dans le cas des fournisseurs « dominants », à savoir Hongkong, la Corée du Sud, Macao et Taiwan, mais se situera entre 4 % et 6 % pour les autres fournisseurs. En 1982, lors de la négociation du précédent AMF, au moment de remettre les compteurs à zéro, la CEE avait imposé aux quatre fournisseurs dominants une réduction de leur quota.

Enfin, la CEE renonce à la *surge clause*, ou « clause anti-bouffée », qui figure dans l'actuel AMF. Il s'agissait, dans l'hypothèse de quotas incomplètement utilisés par le pays fournisseur, de se donner la possibilité d'empêcher une trop soudaine progression des importations.

Cette série d'aménagements, liée à la reconnaissance par la CEE qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, sortir de l'actuelle politique des importations, est accueillie comme un geste de bonne volonté par les pays fournisseurs. Ces derniers n'en trouvent pas moins que la Communauté est bien longue à rouvrir ses frontières, comme le voudrait pourtant l'application normale des règles du GATT.

Protectionnisme américain

Cependant, c'est cette fois surtout l'attitude des Etats-Unis qui les préoccupe. Le Congrès doit se prononcer le 6 août sur un projet de loi – le Jenkins Bill – sérieusement protectionniste. Il est vrai qu'au cours de l'actuel AMF les importations aux Etats-Unis de textiles et d'habillement en provenance des pays du tiers-monde ont progressé de 30 % par an, à comparer à une augmentation de 10 % de la Communauté.

Cette situation inquiète d'ailleurs l'industrie européenne, singulièrement en France. La Communauté, expliquent en substance ses représentants, agit à contretemps. Est-ce le moment de baisser la garde, alors que, face à un marché américain moins ouvert, les producteurs du tiers-monde vont tenter de se retourner vers l'Europe ?

En France, la profession s'est beaucoup agitée, dénonçant les premiers accords bilatéraux conclus par la Commission et prophétisant, un peu rapidement semble-t-il, des augmentations d'importations tout à fait spectaculaires. Ces premiers accords pourtant ne concernaient que des exportateurs relativement marginaux, comme Singapour.

Le gouvernement a un instant relayé les professionnels, MM. Alain Madelin à l'industrie et Michel Noir au commerce extérieur, allant jusqu'à faire venir à Paris, pour explications, M. Willy de Clercq, le commissaire européen chargé des relations extérieures. Apparemment celui-ci est parvenu à rétablir les choses à leurs justes proportions.

Cependant la Commission, parfaitement consciente du danger de « *ripage* » des importations des Etats-Unis vers l'Europe, entend garder la maîtrise de la situation. « *Nous nous opposerons à ce que figure dans le futur AMF toute nouvelle clause qui pourrait gêner le bon fonctionnement des accords bilatéraux que nous avons conclus* », nous a indiqué M. Leng à son arrivée à Genève.

Ainsi les pays fournisseurs souhaiteraient renforcer les mécanismes leur permettant de contrôler le bien-fondé des mesures de protection prises par les pays importateurs. L'idée n'a rien de choquant. Mais la Commission entend, lorsqu'un seuil d'importation pour un produit donné aura été franchi, pouvoir agir vite, sans avoir à démontrer, au-delà des consultations normales, que les informations sur lesquelles elle base son action correspondent bien à la réalité.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Des accords ont été conclus sur le modèle de l'AMF, mais de façon un peu plus généreuse, avec les pays producteurs méditerranéens dits « pays préférentiels ». Il s'agit surtout du Maroc, de la Tunisie et, depuis quelques mois, de la Turquie.

(2) Les huit produits du « groupe I », à savoir les filés de coton, les tissus de coton, les tissus de fibres synthétiques discontinues, les T'shirts, les pantalons, les chandails, les chemises et les chemisiers.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 21 au 25 juillet

Une hausse d'été ?

Le 19 juin dernier, la clôture du mois boursier avait ponctué une phase de relatif désenchantement des investisseurs, ces derniers découvrant que le marché avait reculé de 11,3 %. Jamais liquidation n'avait été aussi meurtrière depuis juin 1982. La Bourse, longtemps euphorique, semblait gagnée par le doute. Seuls quelques opérateurs, alors jugés très audacieux, osaient évoquer la perspective d'une prochaine reprise estivale.

La liquidation de juillet, qui s'est déroulée mercredi, a en bonne partie consacré ces pronostics optimistes. Si les pertes du mois précédent n'ont pas été totalement effacées, le marché a tout de même regagné 7,9 %. C'est assez pour redonner confiance et laisser entrevoir à certains une remontée encore plus nette de la cote, lorsque les affaires auront repris leur volume d'activité « normal », à savoir plus de 1 milliard de francs par jour sur les valeurs françaises traitées au règlement mensuel.

La semaine écoulée au palais Brongniart a particulièrement illustré les bonnes dispositions dont fait de nouveau preuve la corbeille. Après deux replis initiaux (– 1,33 % lundi et – 0,72 % mardi), motivés par des raisons purement techniques liées aux réponses de prime et à l'approche de la liquidation, le marché est reparti de l'avant dès mercredi, précisément le jour même de cette liquidation. « *A réponse de prime faible, liquidation ferme* », dit l'adage boursier. Celui-ci s'est vérifié avec éclat, les cotations gagnant 1,08 % le 23 juillet.

Cette reprise a révélé à quel point les investisseurs étaient pressés de prendre position. Plutôt que d'attendre le lendemain, c'est-à-dire le premier jour du terme d'août, ils ont été nombreux à préférer s'engager dans la foulée, quitte à payer des frais de report. Ce signe ne devait pas tromper et traduisait les capacités intrinsèques de résistance du marché. Sans qu'aucune information directement favorable à la Bourse soit enregistrée durant la semaine, la cote a accéléré son mouvement de hausse, avec une tendance à brûler les étapes. Jeudi, l'indicateur gagnait 2,41 %, inspirant à quelques-uns des craintes de retour de bâton violent, compte tenu de la rapidité jugée excessive du mouvement. Le marché maintenait cependant le cap vendredi, à un rythme il est vrai plus modeste. L'avance de 0,58 % obtenue après le dernier coup de cloche hebdomadaire portait le gain de la semaine à 2,02 %. Quant à l'indice de la Compagnie des agents de change (CAC), il terminait à plus de 375, contre 369,2 huit jours plus tôt.

Pourquoi cette reprise ? « *Les investisseurs n'ont rien appris de nouveau* », confiait un professionnel. *Ils ont simplement pris conscience d'éléments positifs pour l'économie française, connus depuis déjà longtemps.* » La chute des prix pétroliers, ainsi que le faible niveau du dollar, les résultats souvent encourageants des entreprises sont maintenant appréciés à leur juste mesure. Une fois passé l'épisode du refus par M. Mitterrand de signer en l'état les ordonnances sur les privatisations, qui se traduira seulement par un retard d'exécution sur le calendrier prévu, le marché est revenu à des considérations plus « économiques ». Il y a, semble-t-il, puisé des forces vives.

Les investisseurs étrangers ne s'y sont pas trompés, qui se sont précipités (« *avant les Français* », observait un spécialiste), sur les valeurs vedettes de la cote. Thomson-CSF a ainsi battu son record absolu (à 1 530 F par titre), de même que Darty. Des titres comme Peugeot, Poliet, la Compagnie Bancaire et Lafarge Coppée étaient très recherchés. Après l'annonce de la fermeture de son usine belge de Zuen, déficitaire depuis douze ans, Michelin a continué de plaire aux opérateurs, le cours approchant de ses meilleurs niveaux.

Dopée par les qualités prometteuses du nouvel avion Rafale, l'action Dassault a pris de la hauteur. Carrefour, Source Perrier, figuraient en outre parmi les titres les plus traités, avec un volume de transactions supérieur à 10 millions de francs. Malgré les difficultés sérieuses, liées notamment au marasme régnant sur le marché des métaux non ferreux, Pennaroya et Imetal se sont quelque peu repris en fin de semaine. Sur l'ensemble du mois, leur score reste cependant mauvais, puisqu'ils ont respectivement cédé 22,9 % et 23,6 %. Un bilan négatif partagé par les autres groupes miniers, tels Amax (– 10,8 %) ou RTZ (– 19,1 %).

Parmi les replis les plus vifs, on notait Alsthom, tombé à son plus bas de l'année. Le titre Générale des Eaux subissait quelques attaques, au lendemain du désengagement partiel de Saint-Gobain. Le certificat d'investissement de Pechiney marquait lui aussi le pas. Le remplacement de M. Pache par M. Gandois à la présidence du groupe et la réduction des participations dans les installations de Bécancour (de 51 % à 25 %) déstabilisaient le certificat.

Mais vendredi, le marché paraissait ne retenir que les bons points marqués au cours du mois écoulé. Si Générale de Fonderie a poursuivi sa descente aux enfers (– 46 % en juin), les motifs de satisfaction ont été nombreux, les blue chips enregistrant en moyenne une hausse supérieure à 20 % à l'issue du terme échu.

Dès lundi, deux nouvelles valeurs (SEB et La Redoute) avaient été admises au marché continu. Jeudi, neuf valeurs françaises (CCMC, Spie-Batignoles, UIC, Unibail, UIF, Locabail Immobilier, Electro Financière, certificat d'investissement Havas et les titres participatifs du Crédit Lyonnais) et deux étrangères (Dresdner Bank et JP Morgan) accédaient au règlement mensuel. Une arrivée en force qui a peut-être troublé – une fois encore – l'ordinateur. Vendredi, il était incapable de fournir les transactions de la veille et de calculer convenablement l'indice du jour. Mais les boursiers restaient sereins : ils savaient que la hausse était là...

ÉRIC FOTTORINO.

Activité record à la Bourse de Francfort

Le volume d'activité (actions et obligations) à la Bourse de Francfort a dépassé tous les records au premier semestre, atteignant 177,3 milliards de DM, soit environ deux fois plus qu'à l'issue du premier semestre 1985 (89,1 milliards). Ces chiffres sont extraits du dernier rapport établi par les responsables du marché pour cette période. Les transactions sur les actions ont atteint 84,5 milliards de DM (contre 38,7 milliards au premier semestre 1985). Les deux mois records ont été janvier, avec un volume de transactions sur les actions de 19,9 milliards de DM, et avril, avec également 19,9 milliards de DM. En revanche, 9,8 milliards de DM d'actions seulement ont été échangées pendant le mois de juin.

Les valeurs vedettes du premier semestre 1986 ont été Siemens, Daimler-Benz, Deutsche Bank et Volkswagen. Le volume des transactions a dépassé 4 milliards de DM pour chacune de ces sociétés.

Après avoir poursuivi sa hausse jusqu'à fin avril, la Bourse est morose depuis trois mois. L'indice officiel de la Bourse de Francfort, qui s'élevait à 284 points à la fin 1985, plafonnait au même niveau en juin 1986, après avoir atteint le record historique de 330 points à la mi-avril. Selon le rapport, les résultats médiocres de l'économie ouest-allemande au premier trimestre, la catastrophe de Tchernobyl et les incertitudes créées en juin par les élections régionales de Basse-Saxe sont les principaux responsables de cette stagnation.

BONS DU TRÉSOR
Séance du 25 juillet 1986

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Sept.	93,47	93,44	93,45	– 1
Déc.	93,58	93,54	93,55	– 3
Mars	93,65	93,64	93,64	– 1
Juin	93,65	93,65	93,65	0

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 25 juillet

COURS	ÉCHÉANCES				
	Juillet 86	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Premier	110,50	110,50	111,20	112,05	112,10
+ haut	110,55	110,50	111,20	112,10	112,15
+ bas	110,40	110,35	111,10	112	112,05
Dernier	110,55	110,35	111,15	112,10	112,15
Cours comp. ..	110,55	110,35	111,15	112,10	112,15

Nombre de contrats : 1 685.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	21 juillet	22 juillet	23 juillet	24 juillet	25 juillet
RM	820 817	835 894	1 218 963	–	799 895
Comptant					
R. et obl. .	4 425 712	5 117 558	5 392 720	–	5 406 006
Actions ..	324 091	247 435	324 361	–	357 956
Total	5 570 620	6 200 887	6 936 044	–	6 563 857
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	139,3	138,1	139,4	142,9	–
Etrangères	101,8	101,7	102,5	103,3	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance .	139,1	138,1	139,6	143,1	143,9
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	366,7	363,7	367,1	374,9	–

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 18 juillet	Cours 25 juillet
Or fin (kilo en barre) ...	77 800	78 300
– (kilo en lingot) ...	78 250	78 350
Pièce française (20 fr.) .	514	519
Pièce française (10 fr.) .	382	420
Pièce suisse (20 fr.)	516	512
Pièce latine (20 fr.)	456	461
● Pièce tunisienne (20 fr.)	585	440
Souverain	585	587
Souverain Elizabeth II ..	565	565
● Demi-souverain	381	351
Pièce de 20 dollars	2 960	2 926
– 10 dollars	1 480	1 477,5
● – 5 dollars	1 050	1 000
– 50 pesos	2 956	2 945
● – 20 marks	600	600
– 10 florins	464	464
● – 5 roubles	366	355

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Saupiquet	+ 19,8	Fives-Lille	– 10
Moët Hennessy	+ 13,6	Géophysique ..	– 4,91
Presses Cité ...	+ 8,29	UIS	– 4,80
Poclain	+ 6,93	Nouv. Galeries	– 4,66
Bail Investis. ..	+ 5,45	RTZ	– 4,17
Navig. mixte ..	+ 4,68	Strafor	– 4,05
Sogerap	+ 4,60	Promodes	– 3,97
Ofsil	+ 4,59	Norsk hydro ...	– 3,66
Mines Salsigne	+ 4,55	Télémécanique	– 3,60
Casino	+ 4,41	Poliet	– 3,49
Toshiba	+ 4,14	Ski Rossignol ..	– 3,34
Penhoët	+ 3,67	Saint Louis ...	– 3,17

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Bancaire	183 645	213 371 963
Lafarge Coppée .	161 453	210 624 653
Thomson CSF ...	143 615	207 947 015
Michelin	58 414	177 565 009
Peugeot	167 845	157 005 663
Cie du Midi	17 933	108 685 362
Carrefour	32 494	104 586 058
Source Perrier ...	127 106	101 437 462
Moët Hennessy ..	45 042	99 131 798
Total	238 432	88 711 847
Gle Occidentale .	86 622	87 888 597
L'Oréal	23 833	87 650 575
Gle des Eaux	65 463	76 465 928

(*) Du 21 au 25 juillet inclus.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
Regain de confiance

En dépit de quelques hésitations, Wall Street semble avoir retrouvé un certain optimisme après la série de reculs enregistrée depuis le 14 juillet. L'indice des valeurs industrielles, après avoir timidement commencé la semaine avec une faible hausse de 1,13 point lundi et une perte de 6,75 points jeudi, s'est finalement redressé vendredi pour refranchir le seuil psychologique des 1 800 points à 1 810,04 (contre 1 777,98 le 18 juillet).

Le marché ne semble pas avoir été affecté outre mesure par la publication des chiffres médiocres du PNB pour le second trimestre (1,1 % de progression en rythme annuel).

En revanche, la révision en hausse de 2,9 % à 3,8 % en rythme annuel du PNB pour le 1er trimestre a permis de minimiser partiellement les mauvais résultats du second trimestre.

Les commentaires de la Maison Blanche faits le 25 juillet sur ses prochaines prévisions économiques – attendues en août – ont aussi réchauffé l'atmosphère. La présidence américaine a indiqué qu'elle allait réviser en baisse son chiffre de croissance pour 1986, initialement fixé à 4 %, mais que ses projections pour 1987 se situaient au-delà des 4 points.

	Cours 18 juillet	Cours 25 juillet
Alcoa	34 7/8	35 5/8
ATT	23 3/4	24 1/8
Boeing	61 1/4	59 3/4
Chase Man. Bank ..	39 5/8	40 1/2
Du Pont de Nemours	77 1/2	77 1/8
Eastman Kodak ...	52 5/8	55 3/4
Exxon	60	60 1/8
Ford	55 1/2	57
General Electric ...	75 5/8	74 1/2
General Motors ...	73 3/4	71 5/8
Goodyear	30 3/4	31 1/2
IBM	131 3 4	134 1/8
ITT	53 5/8	53 1/2
Mobil Oil	29 7/8	31 1/8
Pfizer	66 3/8	67 1/8
Schlumberger	30 1/4	29 7/8
Texaco	29 3/4	30 5/8
UAL Inc.	50 1/4	50 1/2
Union Carbide	22 5/8	22 3/8
US X Corp	17	17 1/4
Westinghouse	50 1/2	53 5/8
Xerox Corp	49 3/4	53 3/4

LONDRES
Vif repli

Les valeurs ont accentué leur mouvement de baisse au Stock Exchange de Londres, où les investisseurs ont été fâcheusement impressionnés par les récentes statistiques économiques décourageantes et les perspectives incertaines pour le gouvernement Thatcher.

Outre ces incertitudes économiques et politiques, le marché a été également déprimé par les nouvelles d'une dégradation de 12 % du bénéfice imposable d'Imperial Chemical Industries (ICI) au premier semestre.

Indices « F.T. » du 25 juillet : 1 263,7 (contre 1 295,4) ; mines d'or, 196,7 (contre 185,7) ; Fonds d'Etat, 89,19 (contre 88,88).

	Cours 18 juillet	Cours 25 juillet
Beecham	411	403
Bowater	315	310
Brit. Petroleum ...	578	563
Charter	246	248
Courtaulds	283	268
De Beers (*)	620	600
Free Gold (*)	6 5/8	7
Glaxo	963	955
Gt. Univ. Stores ...	10 5/8	11 7/8
Imp. Chemical	98,9	99,4
Shell	790	790
Unilever	17 1/2	16 51/64
Vickers	428	420
War Loan	38 1/8	38,125

(*) En dollars.

FRANCFORT
Reprise

Après un mauvais départ, marqué par une baisse record, le marché allemand a redémarré sur les chapeaux de roue en milieu de semaine. Les bons rapports d'exercice intermédiaires des banques (la Dresdner Bank a annoncé des profits exceptionnels) ont dopé l'activité, même si l'indice de la Commerzbank reste inférieur de 20 % à son niveau d'avril. Il s'établissait le 25 juillet à 1 851,7 (contre 1 810,5).

	Cours 18 juillet	Cours 25 juillet
AEG	291	287
BASF	246,70	250,50
Bayer	270,60	276
Commerzbank	289	307,5
Deutschebank	752	790
Hoechst	248,20	251
Karstadt	354	365
Mannesman	177,50	176
Siemens	603,50	614,80
Volkswagen	463,50	466

TOKYO
Toujours la hausse

Pour la dixième semaine consécutive, le Kabutocho s'est inscrit en forte hausse, franchissant même la barre de 18 000 points le 25 juillet. Ce début de semaine, une forte baisse a accompagné l'appréciation rapide du yen face au dollar. Mais le marché repartait ensuite de l'avant.

Indices du 26 juillet : Nikkeï : 17 998,29 (contre 17 841,31) ; Indice général : 1 445,80 (contre 1 402,06).

	Cours 18 juillet	Cours 25 juillet
Akaï	445	410
Bridgestone	681	660
Canon	935	916
Fuji Bank	1 480	1 720
Honda Motors	1 000	1 020
Matsushita Electric	1 230	1 300
Mitsubishi Heavy ..	425	455
Sony Corp.	2 910	2 900
Toyota Motors	1 300	1 340

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Un mutant : le marché à taux variable

Plus de 2 milliards de dollars de nouveau papier à taux variable se sont déversés sur le marché international des capitaux cette semaine. Il y a des mois qu'on n'avait assisté à une avalanche de cette ampleur. Mais le manque d'intérêt persistant pour tout ce qui est à taux d'intérêt fixe et l'appétit des banques pour acquérir du papier à taux flottant – parce qu'elles sont frustrées de ne pouvoir plus prêter comme autrefois par le truchement d'eurocrédits aussi nombreux que variés – expliquent l'engouement actuel pour ce type d'instrument.

A cela il faut ajouter l'attrait pour le capital, à relativement bon marché, qu'offrent les euro-obligations à taux variable pour les établissements bancaires désireux de renforcer leurs fonds propres. C'est ainsi que trois euro-émissions, toutes trois émanant de banques canadiennes et toutes d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans afin que leurs produits puissent être assimilés au capital social des maisons concernées, ont, coup sur coup, vu le jour sous une forme originale qui leur confère un aspect de quasi-actions. Le sort du coupon perçu sur les euro-obligations est, en effet, lié à celui du dividende versé sur les actions.

Les termes des euro-émissions de respectivement 300 millions et 250 millions de dollars proposés par la Bank of Nova Scotia (BNS) et la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) sont rigoureusement identiques : émises au pair, elles porteront jusqu'à leurs échéances, au beau mois d'août 2085, un intérêt semestriel qui sera l'ajout d'une marge de 0,125 % au taux du Libor à six mois. Les conditions de base offertes par l'euro-emprunt de 200 millions de dollars de la Banque nationale du Canada sont les mêmes que celles de ses deux consœurs. La différence réside au niveau de la commission bancaire qui n'est que de 0,20 % pour les deux premières, alors qu'elle atteint 0,25 % pour la dernière.

Mais la nouveauté réside dans le fait que les trois banques se réservent le droit, si le dividende est réduit, de diminuer dans les mêmes proportions le niveau du coupon. Cette perspective n'a pas affecté les transactions de la BNS et de la CIBC qui, sur le « marché gris », se sont de suite traitées au-dessus du pair. En revanche, l'opération de la Banque nationale du Canada s'est assez rapidement repliée au-dessous de la parité. Il faut dire que cet établissement avait connu des difficultés au début de la présente décennie qui, à l'époque, l'avaient contraint de suspendre momentanément son dividende.

Un phénomène intéressant est en train de se produire dans le secteur plus traditionnel des euro-obligations à taux d'intérêt variable dont les échéances sont à moyen terme. La baisse des conditions a été si forte que ce marché s'assimile de plus en plus à celui de l'euro-papier commercial et que le taux de référence a changé. L'utilisation du Libor, taux offert, est maintenant devenu obsolète. Il a été remplacé par le Libid, taux demandé qui est inférieur au précédent. Mais la chute spectaculaire des rendements que procure le papier à taux variable à moyen terme a eu pour conséquence d'éliminer complètement la rémunération du risque de transformation.

La Nouvelle-Zélande a montré, cette semaine, jusqu'à quel point un débiteur de première classe pouvait aller dans l'abaissement des conditions en lançant une euro-émission à taux variable dotée de termes extrêmement bas. Seule la Suède était l'an dernier parvenue à obtenir un arrangement aussi avantageux. L'euro-emprunt néo-zélandais d'un montant de 500 millions de dollars et d'une durée de sept ans non seulement sera émis à 100,275, c'est-à-dire avec une prime par rapport à la parité de remboursement, mais comportera un intérêt semestriel qui sera, en tout et pour tout, le taux du Libid à six mois. L'ensemble est assorti d'une commission bancaire qui, elle aussi, est « tirée » puisqu'elle ne totalise que 0,10 %. Bien que tout cela revienne à procurer, sur une base non actuarielle, un rendement de 2,5 points de base en dessous du Libid, la proposition de la Nouvelle-Zélande a obtenu un vif succès tant la rareté des risques souverains fait plus que jamais prime sur le marché international des capitaux.

Saint-Gobain si, EDF no

Pour sa part, le Crédit foncier de France a choisi de viser le marché du papier à court terme, c'est-à-dire celui des euro-notes et de l'euro-papier commercial. Pour ce faire, il est en train de mobiliser 300 millions de dollars sur sept ans à des conditions qui sont très proches de celle de la Nouvelle-Zélande, preuve de la consanguinité croissante des deux marchés. La ligne de crédit recherchée par le Crédit foncier comporte une commission d'engagement de 0,04 % pendant les cinq premières années, puis 0,05 % durant les deux dernières et une commission bancaire totalisant 0,07 %. A l'abri de cette caution, le Crédit foncier aura la possibilité d'offrir en permanence du papier à très court terme au travers d'enchères auprès d'un groupe de banques pré-sélectionnées qui lui permettront d'élire le coût le plus avantageux, c'est-à-dire le plus bas.

Un tel processus devrait lui permettre d'obtenir des fonds dont le coût sera inférieur au Libid. Comme dans le cas de la Nouvelle-Zélande, l'offre française a été très bien reçue tant est grande la soif des prêteurs pour les risques souverains au-dessus de tout soupçon, telle la France qui garantit la transaction du Crédit foncier. En fait, ce dernier aurait pu exiger des conditions encore plus basses s'il l'avait voulu. Mais Yves Petit, l'homme du Crédit foncier à l'origine de la transaction, n'a pas voulu presser le marché comme un citron. Le but de l'opération n'est pas de collecter de l'argent frais, mais de refinancer à des conditions plus avantageuses un eurocrédit de même montant levé en mars 1982.

En revanche, Electricité de France n'a pas été heureuse de choisir le marché de l'ECU, secteur actuellement aussi mort que le dodo, ce volatile malgache aujourd'hui disparu auquel nous faisions référence il y a quelque trois semaines, pour réunir 200 millions libellés dans la devise de la CEE. Alors que les rares acheteurs d'ECU recherchent des coupons élevés, proposer un taux d'intérêt annuel fixe de 7,125 % était nettement insuffisant, même si le rendement à échéance est tempéré par un prix d'émission de 98, alors que les euro-obligations seront remboursées à 100. De plus, permettre à l'emprunteur de rembourser par anticipation son euro-émission, de douze ans après huit années, est une pratique qui est présentement mal perçue.

Enfin, la décision de diviser l'euro-emprunt en une tranche initiale de 100 millions d'ECU et une autre à « robinet ouvert » de même montant, destinée à voir le jour au cours des douze prochains mois, n'est pas de nature à encourager quiconque dans le climat actuel. Même la sacro-sainte garantie de la République française, qui accompagne l'opération d'EDF, n'a pas réussi à susciter l'enthousiasme tant le marché de l'ECU est présentement amorphe.

Saint-Gobain a, par contre, fait un malheur sur le marché de l'euro-franc français parce que son euro-émission de 600 millions de francs sur dix ans part d'un euro-emprunt à taux variable qui peut être échangé, au cours des douze prochains mois, contre des euro-obligations à taux d'intérêt fixe de même durée. L'intérêt annuel sur les euro-obligations à taux flottant sera composé de l'addition d'une marge de 0,20 % au rendement moyen des emprunts du gouvernement français de trois à sept ans. Sur cette base, le premier coupon a été fixé à 8,125 %.

Chaque titre pourra être échangé contre une euro-obligation dont le taux annuel d'intérêt fixe sera de 7,75 %. Au vu de l'enthousiasme actuel du marché international pour tout ce qui comporte un taux d'intérêt variable, l'offre de Saint-Gobain a été rapidement placée, et la transaction a été clôturée par anticipation à la veille du week-end.

Pour terminer, soulignons l'énorme succès remporté par le placement international de 400 000 actions du groupe Drouot. Proposé à un prix unitaire de 546 F, le titre s'est littéralement arraché en Grande-Bretagne, en Suisse et dans le Benelux. En conséquence, 100 000 actions supplémentaires ont dû être offertes, portant ainsi à 500 000 le nombre de titres placés à l'étranger. La compagnie d'assurance française a donc, d'emblée, atteint ses objectifs : augmenter la liquidité de son titre en Bourse, augmenter son actionnariat étranger et mieux faire connaître le groupe sur la scène internationale.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Résistance technique du dollar

Une devise américaine en nette remontée à la veille du week-end, après un fléchissement accentué au cours de la semaine, un mark toujours fort, un yen en léger retrait et un franc français un peu moins fort au sein du système monétaire européen, tels ont été les faits saillants de la période sous revue.

Le dollar commençait par poursuivre sa glissade, revenant à 6,85 F, 2,1230 DM et 155 yens, en liaison avec une rafale de mauvaises nouvelles en provenance de l'économie américaine, notamment la première estimation du taux de croissance du produit national brut des Etats-Unis au deuxième trimestre. On s'attendait à 2 % en taux annuel, ce fut 1 %. Mauvaise surprise. En outre, la grande firme de courtage new-yorkaise Merrill Lynch révisait en baisse ses prévisions, annonçant tout uniment une croissance zéro pour l'économie au second semestre 1986.

Puis d'autres indications, notamment sur la faiblesse des stocks des entreprises et la vigueur persistante de la consommation, incitèrent certains analystes à penser que l'expansion pourrait reprendre outre-Atlantique. C'est l'opinion de M. Emmett Rice, l'un des administrateurs de la Réserve fédérale, convaincu que l'économie américaine se redressera avant la fin de l'année et que, dans ces conditions, il devenait inutile de procéder à de nouvelles réductions du taux d'escompte, comme beaucoup l'espèrent encore. Du coup, les cours du dollar se mirent à nettement remonter, les opérateurs qui avaient vendu la devise américaine à découvert, notamment contre yens, les rachetant précipitamment. A la veille du week-end, le « billet vert » retrouvait les cours de 2,15 DM, seuil fatidique pour les opérateurs sur graphiques, 6,96 F et 158 yens.

Brochant sur le tout, les propos un peu sibyllins tenus par M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, lors d'une déposition devant une commission du Congrès, laissaient planer une incertitude qui pourrait, dans le futur immédiat, peser sur le dollar.

M. Volcker n'a-t-il pas déclaré qu'il était devenu moins préoccupé par un effondrement éventuel de la devise américaine, dont le recul, après la réduction des taux d'intérêt fédéraux, s'est effectué d'une manière ordonnée. Cette atténuation apparente des soucis du président de la Fed a semblé indiquer que cet organisme ne s'opposerait guère à une poursuite modérée du repli du « billet vert ».

Quant au taux d'escompte, M. Volcker a laissé entendre que l'économie américaine ne se comportait pas si mal que cela et qu'il n'était pas absolument obligatoire d'abaisser à nouveau le taux en question. En fait, il a surtout lancé un appel aux partenaires des Etats-Unis, affirmant que la croissance était de plus en plus ménacée par les déséquilibres entre les Etats-Unis et d'autres pays, tels que le Japon et l'Allemagne. Il leur demande à nouveau de stimuler davantage leur économie, l'ajustement des balances commerciales par les variations des parités monétaires n'étant pas suffisant à lui seul pour corriger ces déséquilibres, notamment celui du commerce extérieur américain dont le déficit pourrait atteindre 170 milliards de dollars en 1986.

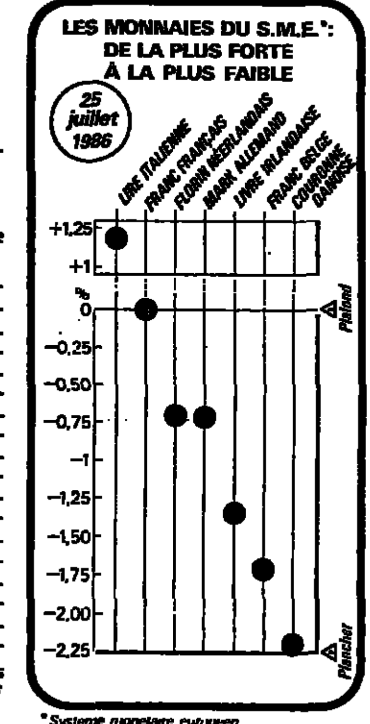
Lui répondant de l'autre côté de l'Atlantique, M. Helmut Schlesinger, vice-président de la Bundesbank, s'exprimant à Hambourg devant les caisses d'épargne, a considéré que la reprise de l'économie allemande s'effectuait à un rythme très satisfaisant et qu'une stimulation supplémentaire ne s'imposait absolument pas. En outre, il a estimé que la baisse du dollar était suffisante et que sa poursuite serait néfaste aux exportateurs allemands. On s'en douterait...

A propos de l'Allemagne, on notera avec intérêt que la croissance de la masse monétaire du pays dans sa définition élargie M3 s'est à nouveau ralentie en juin, revenant à un rythme annuel de 5,3 %, en ligne avec les objectifs fixés au début de l'année par la Banque fédérale (3,5 % à 5,5 % en taux annuel). Ce rythme était monté à 6,7 % en mars pour revenir à 5,5 % en mai. Un tel gonflement, dû essentiellement à des entrées de devises, avait incité le président de la Bundeskank, M. Karl Otto Poehl, à ne pas abaisser à nouveau les taux d'intérêt fédéraux : c'était tout juste s'il ne les relevait pas.

Au sein du système monétaire européen, le mark s'est à nouveau raffermi, aux dépens notamment du franc français qui, à 3,2360 DM, se rapproche petit à petit de son taux pivot de 3,25617. Outre la vigueur retrouvée du DM encore faible ces trois derniers mois, cette hausse du mark et le petit fléchissement du franc sont attribués à la faiblesse persistante de la couronne danoise, à nouveau à son cours plancher au sein du SME.

De ce fait, la Banque de France ne peut vendre du mark pour le faire baisser, car elle recevrait en échange des couronnes danoises, dont elle n'a que faire. En fait, la hausse du DM arrange tout le monde, du moins pour l'instant, les Allemands parce qu'ils aiment une monnaie forte et les Français parce qu'ils trouvent que le franc n'a pas encore atteint son pourcentage de dévaluation de 6 % fixé le 6 avril dernier.

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 21 au 25 juillet

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,4865	–	14,3730	57,6701	46,5116	2,2533	41,2541	0,0677
	1,4950	–	14,4134	57,4053	46,5549	2,2563	41,3052	0,0677
Paris	10,3433	6,9575	–	401,24	323,60	15,6771	287,03	4,7106
	10,3723	6,9380	–	398,28	322,99	15,6543	286,58	4,6942
Zurich	2,5776	1,7340	24,9227	–	80,6512	3,9072	71,5346	1,1740
	2,6043	1,7420	25,1081	–	81,0987	3,9305	71,9537	1,1786
Francfort ...	3,1960	2,1500	30,9019	1,2399	–	4,8445	88,6963	1,4557
	3,2113	2,1480	30,9600	1,2330	–	4,8466	88,7237	1,4533
Bruxelles ...	65,9769	44,38	6,3787	25,5940	20,6419	–	18,3086	3,0047
	66,2584	44,32	6,3880	25,4420	20,6331	–	18,3065	2,9986
Amsterdam ..	3,6033	2,4240	34,8401	139,79	112,74	5,4619	–	1,6412
	3,6194	2,4210	34,8947	138,98	112,71	5,4625	–	1,6380
Milan	2195,56	1477	212,29	851,79	686,98	33,2808	609,32	–
	2209,61	1478,00	213,03	848,35	688,08	33,3484	610,49	–
Tokyo	235,02	158,10	22,7237	91,1765	73,5349	3,5624	65,2227	0,1070
	235,16	157,30	22,6722	90,2985	73,2309	3,5492	64,9732	0,1064

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 25 juillet, 4,4007 F contre 4,4107 F le vendredi 18 juillet.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le blé victime de la bataille des subventions

Produire du blé pour gagner son pain. Cette relation perd chaque jour un peu plus de sa substance, comme le montrent les cours déprimés du Chicago Board of Trade, véritable baromètre des échanges mondiaux de grain. Le 24 juillet, un boisseau de blé (1) valait seulement 261,5 cents. En début d'année, les prix, déjà affaiblis, s'élevaient encore à 350 cents.

La conjoncture n'est pas meilleure en Europe, où une tonne de blé de la nouvelle récolte (pour la campagne 1986-1987, commencée le 1er juillet) se traite autour de 80 dollars, contre 127 dollars l'an passé à la même époque.

Le rapport du Conseil international du blé (IWC), publié au début du mois, laisse pourtant espérer une amélioration de la situation fondamentale du marché. La production mondiale devrait légèrement décliner à 509 millions de tonnes (contre 511 millions en 1984-1985), en raison d'un recul – estimé à 5 millions de tonnes – de la récolte soviétique. Quant à la consommation, elle atteindra selon l'IWC 518 millions de tonnes. Les échanges internationaux de blé progresseraient ainsi de 4 millions de tonnes, pour s'établir à 91 millions de tonnes. A l'issue de l'actuelle campagne, les stocks pourraient avoir chuté de 7 millions de tonnes, et n'atteindre plus que 149 millions de tonnes...

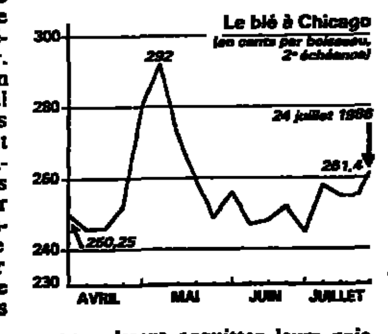
Mais ces éléments de soutien sont occultés par la lancinante bataille des prix et des subventions que se livrent les grands exportateurs, américains et européens en particulier. Les Etats-Unis, qui ont enregistré en mai leur premier déficit commercial agricole depuis vingt-sept ans (348 millions de dollars), cherchent à élargir le programme d'exportations subventionnées en nature-dons de blé, lancé au printemps dernier par M. Reagan. En vertu de ces dispositions, certains acheteurs de grain américain peuvent se voir attribuer un supplément gratuit de marchandise, prélevé dans les stocks de l'administration fédérale.

Or les seuls effets de telles mesures ont été jusqu'ici de peser sur les prix, les Américains montrant ostensiblement à leurs clients qu'ils croulaient sous les excédents. Nombre d'importateurs ont temporisé, sûrs de pouvoir se procurer du blé à tout moment. En retardant leurs achats, ils ont accentué l'atonie des cours.

La leçon n'a pas suffi. Le sénateur républicain Dole réclame l'extension de ce programme (qui reste un échec commercial, peu de pays y ayant souscrit) à l'URSS et à la Chine.

Une annonce fâcheuse qui, si elle a peu de chances de se concrétiser, incite en revanche les acheteurs à ne pas se précipiter. Les commandes fermes de l'Union soviétique ne s'élevaient le 1er juillet qu'à 6 millions de tonnes contre 14,6 millions de tonnes en juillet 1985.

Certains tablent sur les dégâts que pourraient causer les criquets en Afrique australe (Botswana, Zimbabwe) sur les récoltes pour espérer un démarrage plus rapide de la demande. Encore faut-il que ces pays puissent acquitter leurs paiements. Rien n'est moins sûr. A l'excédent de grain des producteurs s'oppose une pénurie de devises d'un tiers-monde qui ne demande qu'à consommer. La chute des revenus des pays pétroliers (Indonésie, Nigéria, Venezuela) les oblige de surcroît à freiner leurs appétits.



ERIC FOTTORINO.

PRODUITS	COURS DU 25-07
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	915 (+ 9) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	772,5 (+ 17,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 695 (+ 40) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 357 (+ 42) Francs/tonne
Café (Londres) Septembre	1 905 (– 10) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	2 003 (– 23) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	260,75 (+ 2,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	174 (– 0,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	146,90 (– 0,1) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

(1) 1 boisseau de blé = 27,216 kilos.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Le calme de l'été

Le grand vaisseau du marché obligataire français, dont les voiles se dégonflaient peu à peu au gré des vents mollissants, a nettement cassé son erre pour entrer dans le grand calme de l'été. Sur le marché primaire, la dernière salve a été tirée avec l'emprunt de la Caisse nationale de l'énergie, et aucun autre emprunt ne sera plus lancé avant le 20 août, ce qui reposera tout le monde. Il est vrai que le nombre de milliards de capitaux empruntés est en nette augmentation sur l'année dernière : 227 exactement, en progression de 25 %.

Quant au marché secondaire, en Bourse, son volume a nettement diminué, revenant de 5 milliards de francs quotidiens à 3,5 milliards de francs. Sur le MATIF, enfin, le nombre de contrats s'est dégonflé, tombant en dessous de deux mille par jour, avec un marché toujours léthargique sur le contrat court terme des bons du trésor.

Dans cette ambiance plutôt relâchée et molle, le succès de l'emprunt de la Caisse de l'énergie, 2,5 milliards de francs à 7,90 % nominal et 8,10 % de rendement réel sur une durée de douze ans, a passablement étonné, d'autant que cet emprunt est assorti d'une faculté de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, pendant quatre ans, de 1994 à 1997, clause plutôt léonine.

Mais il faut croire que le prestige de la signature de la Caisse et la perspective d'un long chômage ont décidé les souscripteurs, essentiellement des investisseurs institutionnels. En tout cas, c'est une heureuse surprise après les difficultés rencontrées pour l'emprunt de la BFCE, et pour le placement plutôt moyen de l'emprunt EDF.

Sur le marché de l'argent à court terme, une certaine tension a été observée cette semaine, le taux au jour le jour se relevant de 7 % à 8 %. Il est vrai que le vendredi 25 juillet consacrait la fin de la période mensuelle de constitution de leurs réserves obligatoires par les banques, et que ces dernières avaient pris du retard. Sans doute leurs trésoriers tablaient-ils sur une nouvelle baisse des taux d'intervention de la Banque de France, tout à fait illusoire à l'heure actuelle.

Aussi la vieille dame de la rue de La Vrillière les a-t-elle proprement étranglés jusqu'à lundi prochain du moins, car elle a annoncé, à la veille du week-end, un rachat ferme d'effets jusqu'au 5 août, au taux inchangé de 7 %, portant sur la première tranche qui arrivait à échéance entre le 15 août et le 15 septembre. Histoire d'attendre le relais d'une adjudication plénière le 5 août prochain.

Ce comportement veut clairement indiquer qu'une spéculation à la baisse des taux est inopportune actuellement, sans vouloir toutefois la mort du pêcheur. L'objectif est une variation du taux au jour le jour s'étageant entre 7 % et 7,5 %. Lundi prochain, en principe, le jour le jour devrait revenir à de meilleurs sentiments.

Sur le marché des billets de trésorerie, le 18 juillet dernier, selon les statistiques de l'institut d'émission, cent vingt-quatre émetteurs étaient présents, et l'encours en circulation s'élevait à 26 milliards de francs contre 24,9 milliards de francs huit jours auparavant. Pour 64 % de l'encours global dix-sept émetteurs disposaient de plus de 500 millions de francs chacun, et pour 28 % trente-quatre émetteurs s'étageaient entre 100 et 500 millions de francs chacun. Les taux payés hors rémunération de la ligne bancaire de substitution se sont établis pour les billets de vingt à quarante jours entre 7 % et 7,375 %, contre 7,030 % et 7,375 % la semaine précédente, un peu en dessous, en moyenne, du taux du marché monétaire.

L'enquête mensuelle de la Banque de France sur la trésorerie, les crédits et l'épargne révèle qu'en juin la demande de crédits s'est quelque peu raffermie, et que les liquidités ont vivement progressé, cette évolution traduisant surtout le renforcement des avoirs des entreprises. Une reprise des prêts d'équipements, principalement au profit des petites et moyennes entreprises, a été fréquemment observée, les financements, dont la durée dépasse rarement le moyen terme, étant le plus souvent assortis de taux révisables. Le crédit-bail consenti à des taux très attractifs s'est développé.

Les concours aux particuliers ont augmenté à un rythme plus soutenu qu'en mai. La progression des prêts à la consommation, fortement encouragés par les banques, s'est poursuivie à un rythme rapide. En outre, les mesures annoncées en faveur de l'immobilier et, parfois, le sentiment qu'un palier a été atteint en matière de taux d'intérêt ont suscité un raffermissement de la demande de prêts au logement. Enfin, des financements destinés à couvrir le remboursement anticipé de prêts immobiliers anciens devenus trop onéreux ont été sollicités en plus grand nombre. Les banques y répondent parfois favorablement, notamment lorsque les concours antérieurs ont été consentis par des concurrents.

F. R.

Le Monde

Le financement de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale

M. Giscard d'Estaing refuse d'approuver l'augmentation des prélèvements obligatoires

M. Valéry Giscard d'Estaing a refusé d'apporter, à l'Assemblée nationale, le soutien de son vote à une augmentation des prélèvements obligatoires. L'attitude de l'ancien président de la République est révélatrice des regrets de la majorité d'avoir dû accepter le rétablissement d'une contribution — au taux de 0,4 % — sur l'ensemble des revenus, pour financer la Sécurité sociale, et l'augmentation de 0,7 point de la cotisation retraite à la charge des salariés. Si le député du Puy-de-Dôme a été le seul membre de la majorité à ne pas prendre part, le vendredi 25 juillet, au vote sur le projet de loi défendu par M. Alain Juppé, c'est, probablement, parce qu'on avait mesuré, au RPR et à l'UDF, le risque que représentait l'opposition conjuguée de la gauche et de l'extrême droite. Le texte n'a été adopté, de fait, que par 283 voix (RPR, UDF) contre 279 (PS, PC et FN). La majorité s'est montrée divisée, en revanche, quant à la nécessité, ou non, de faire figurer sur les bulletins de salaire l'ensemble des cotisations sociales, qu'elles soient — théoriquement — à la charge du salarié ou à celle de l'employeur.

M. Michel d'Ornano avait expliqué avec force, la veille, les réserves de ceux qui jugeaient difficile d'accepter une augmentation des prélèvements obligatoires alors que le RPR et l'UDF avaient fait campagne sur une promesse exactement inverse. Ayant fait part de ses critiques, le député (UDF-PR) du Calvados s'est plié ensuite, à la discipline majoritaire, mais M. Giscard d'Estaing, lui, a voulu marquer sa « différence » en ne participant, intentionnellement, à aucun des scrutins publics intervenus vendredi lors de la discussion du projet gouvernemental : ni à celui qui a permis de repousser les amendements du PC et du FN tendant à supprimer l'article 1 du texte (qui pose le principe d'une contribution sur les revenus de 1985 et de 1986) ni au vote sur l'ensemble du projet.

Malgré leurs réserves, les députés du RPR et de l'UDF ont voté le projet gouvernemental, en ne lui apportant que de légères modifications de forme. Les tentatives du Front national pour faire porter la cotisation des fonctionnaires sur l'ensemble de leurs primes, alors que le calcul de leur retraite ne tient pas compte de celles-ci, et pour ne pas soumettre à contribution, rétroactivement, les revenus de 1985 n'ont pas été couronnées de succès. Celles de la gauche pour rétablir, à la place de la contribution sur l'ensemble des revenus, l'impôt sur les grandes fortunes et pour ne pas accroître dès le 1er août les cotisations retraite n'ont pas davantage abouti.

Les socialistes n'ont pas convaincu, non plus, la majorité de prévoir les mêmes exonérations à la contribution sur les revenus que celles qu'ils avaient instituées en 1983 lorsqu'ils avaient eu recours, eux aussi, à ce mode de financement pour la Sécurité sociale. Avaient été prévues, entre autres, alors, des exonérations pour les personnes ayant connu un changement de situation entre le moment de la perception des revenus et le moment du paiement de la contribution sur eux. De telles dispositions convenaient pourtant à M. Michel Pelchat (UDF, Essonne) et à d'autres membres de son groupe. Mais les arguments de M. Juppé ont amené M. Pelchat à retirer son amendement. Le ministre délégué au budget a fait observer que son projet prévoit d'exonérer totalement tous ceux qui paient moins de 1 300 F d'impôt sur le revenu, ce qui, non seulement est plus simple que la solution socialiste, mais dégrève davantage de contribuables ; il a ajouté que ses services auront comme instruction des remises, au cas par cas, pour les situations particulières.

La majorité a trouvé quand même le moyen de laisser apparaître ses arrière-pensées. Puisque, à ses yeux, le fonctionnement actuel de la protection sociale coûte trop cher, il faut le prouver aux Français. M. Georges Tranchant (RPR, Hauts-de-Seine), spécialiste de la défense des intérêts des possesseurs de capitaux, avait mis au point un système, peut-être efficace, mais d'une complexité redoutable. L'employeur aurait versé, tous les mois, à ses salariés, non seulement leur salaire net, mais, aussi, l'équivalent des cotisations sociales, qu'elles soient, théoriquement, à la charge de l'employé ou à la charge de son entreprise ; puis, dans les quinze jours, le salarié aurait retourné à son patron un chèque correspondant au montant des cotisations. Ainsi, il aurait mesuré ce que lui coûte la sécurité sociale, mais il aurait été aussi, peut-être, tenté de s'assurer ailleurs...

Mentions obligatoires sur les bulletins de salaires

Pour la gauche, il était évident qu'un tel système aurait été l'amorce de la fin de l'obligation de l'adhésion à la Sécurité sociale. En raison des difficultés de mise en œuvre de son projet, M. Tranchant a accepté de retirer son amendement, et celui, identique, du Front national, a été facilement repoussé. Pour la droite, ce n'était qu'un recul partiel. M. Tranchant et M. Bernard-Claude Savy (RPR, Nièvre) avaient su convaincre leurs collègues du RPR de signer un amendement prévoyant que, à partir du 1er janvier 1989, devraient obligatoirement figurer sur tous les bulletins de salaires, en plus du salaire et du montant des cotisations à la charge du salarié, qui y sont déjà inscrites, celles payées par l'entreprise.

Là encore, le Front national partageait ce souhait ; une partie de l'UDF aussi, puisque M. Gilbert Gantier (Paris) avait déposé un amendement arrivant au même résultat. L'objectif de tous était de montrer au salarié ce que coûte véritablement sa protection sociale. Pour M. Guy Ducoloné (PC, Hauts-de-Seine), c'est considérer les salariés *« comme des êtres intellectuellement diminués, auxquels il faudrait inculquer le sens des responsabilités à coups de règle sur les doigts »*. Pour M. Philippe Bassinet (PS, Hauts-de-Seine), ces projets traduisaient, *« sous le couvert d'une préoccupation pédagogique, un profond mépris des salariés »*.

M. d'Ornano les a refusés, lui aussi, car ils auraient entraîné un alourdissement des formalités *« paperassières »* imposées aux entreprises, contrairement aux engagements de la majorité, alors que *« cela ne servira à rien »*. M. Juppé, prudemment, a préféré s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée.

L'amendement RPR, mis saux voix au scrutin public, a été repoussé par 355 voix (PS, PC et une partie de l'UDF) contre 207 (RPR, FN et le reste de l'UDF), les votes des députés UDF dépendant de la personne qui tournait la clef de leur boîtier de vote électronique. L'amendement de M. Gantier, mis aux voix, lui, à main levée, a été adopté, ses partisans étant plus nombreux dans l'hémicycle que ses adversaires.

Les présents ont imposé la pédagogie. Permettra-t-elle de réaliser un souhait qu'ils ne dissimulent qu'à peine ?

THIERRY BRÉHIER.

L'avenir de la Normed

Repreneurs ou semeurs d'illusions ?

A l'approche de l'ouverture des négociations entre les dirigeants et l'administrateur judiciaire de la Normed et les syndicats le 30 juillet, et tandis que sur le front social la situation se caractérise par un calme relatif, les spéculations sur la reprise éventuelle de tel ou tel site vont bon train. Au ministère de l'industrie, on se montre très circonspect sur les propositions qui sont faites.

A Dunkerque, le sénateur et maire, M. Claude Prouvoyeur (rattaché au RPR) a indiqué, le 25 juillet, qu'un consortium d'industriels belges et saoudiens était sur les rangs et qu'il avait la surface financière suffisante pour tenter l'opération. Faisant allusion au silence dans lequel se cantonne depuis plusieurs jours M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, il a ajouté que la reprise était possible, *« à condition que se manifeste une volonté politique d'examiner sérieusement les propositions »* et il a menacé de démissionner de son mandat municipal si le chantier était fermé. Mais, au-delà de ces propos généraux, M. Prouvoyeur, lorsqu'on le presse de fournir des détails, répond : *« Je ne suis pas un spécialiste du secteur et je ne connais pas personnellement ceux qui se présentent comme repreneurs ni le montage envisagé. En tout cas, je me battrai jusqu'au bout »*.

Sur le littoral méditerranéen, c'est M. André Sainjon, secrétaire général de la Fédération des métaux CGT qui vole au secours d'une proposition de reprise de La Ciotat (2 900 salariés) formulée par son ancien propriétaire, le groupe Intra Invest, dirigé par M. Roger Tamraz et dont le capital provient du Liban, des émirats du Golfe et d'Arabie saoudite. Sans craindre une quelconque compromission avec le capitalisme multinational, M. Sainjon déclare : *« Nous CGT, nous sommes prêts à discuter et à étudier cette offre. »*

En vérité, il n'existe pour l'heure aucune proposition déposée en bonne et due forme — c'est-à-dire selon les modalités de l'article 83 de la loi du 25 janvier 1985 sur les entreprises en difficulté — auprès du ministère de l'industrie ou de l'administrateur judiciaire. Les documents qui viennent à l'appui des propositions sont rédigés sur papier libre, parfois en termes imprécis et ressemblent davantage à des notes ou à des schémas qu'à des pièces juridiques.

Outre que les responsables des deniers publics se méfient à juste titre de prétendus repreneurs ou de leurs mandataires dissimulés derrière de mystérieux consultants qui se révéleraient vite des chasseurs de prime, le gouvernement est fondé à estimer suspecte cette convergence de projets de reprise au moment où vont s'ouvrir les négociations sociales. Que n'ont-elles été formulées plus tôt, voire avant le dépôt de bilan de la Normed fin juin ?

Au vu des documents écrits disponibles — et qui restent confidentiels — il semble que les solutions de sauvetage suggérées pour Dunkerque d'une part, pour La Ciotat de l'autre (le chantier de La Seyne étant de toute façon sacrifié) sont, soit approximatives, soit irréalistes, car ruineuses pour les finances publiques.

Renoncement aux avantages acquis

Pour Dunkerque (1 600 salariés), un projet sommaire en date du 10 juillet a été présenté à l'administrateur par M. Michel Gabrysiak agissant au nom d'intérêts industriels ou financiers non identifiés. Il est fondé sur une période préalable de location-gérance suivie de la reprise des installations pour le franc symbolique. Il implique que les salariés qui seraient réembauchés (770 personnes et 550 sous-traitants) renonceraient à de nombreux avantages acquis (primes, temps libre pour convenance personnelle, jour fériés), afin de ramener le coût de l'heure de travail de 100 à 80 francs environ. Des coupes sont prévues dans les frais généraux. Le repreneur serait français, avec éventuellement 20 % à 30 % de capitaux étrangers dans une société holding au capital de 35 à 40 millions de francs.

Par étape, des commandes seraient passées — par quel miracle ? — représentant 200 000 à 300 000 heures de travail la première année et 1 800 000 la seconde. M. Grabrysiak se fait fort d'assurer 1,5 milliard de commandes, soit plus de deux ans de travail. Mais, et c'est le plus important, le projet suppose une double aide de l'Etat qui apporterait 200 000 francs par emploi et prendrait à sa charge le règlement de tout le volet social.

Pour sa part, Intra Invest a couché sur le papier, début juillet, un schéma plus précis de reprise de La Ciotat avec un effectif réduit (2 200 à 2 300 personnes) qui débouche sur une nouvelle politique commerciale tournée vers les services et l'ingénierie énergétique notamment. La Ciotat s'étant longtemps spécialisé dans les navires pétroliers et gaziers. A partir du 1er janvier 1987, après une courte période de location-gérance, une société serait constituée qui rapatrierait sur La Ciotat des équipements et du personnel de La Seyne. Il s'agirait de substituer des subventions forfaitaires annuelles de l'Etat pendant deux ans au système actuel des aides de trésorerie mensuelles et des subventions à la commande au coup par coup. Ces financements pourraient être ajustés en fonction des paiements effectués par les armateurs au fur et à mesure de la construction des navires, du coût de la main-d'œuvre ou des frais financiers.

Mais, là aussi, l'effort demandé à l'Etat est considérable : 700 millions de francs en 1987, 600 millions en 1988, à quoi s'ajouteraient une dotation initiale de 200 millions et un crédit privilégié pour les investissements de 80 millions. Pour sa part, la société limiterait son propre risque à 50 millions. Au total, pour l'Etat, la note serait salée : 650 000 francs par emploi sur deux ans (1).

On voit mal comment M. Madelin se déjugerait en ouvrant les vannes des finances publiques un mois à peine après avoir fermé le robinet. Si encore le marché mondial des navires reprenait du tonus ! Mais il est plus déprimé que jamais. Et en France, le chantier de Saint-Nazaire à lui seul — qui malgré ses qualités commerciales et techniques ne peut survivre qu'avec l'appui de l'Etat, — pourrait satisfaire presque deux fois à la demande actuelle.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) On prête aussi à Alsthom, qui exploite les usines de Saint-Nazaire et de Nantes, l'étude d'une éventuelle reprise de La Ciotat avec mille personnes seulement. Mais si l'entreprise devait s'intéresser au chantier méditerranéen, ce ne serait que contrainte et forcée...

LIBAN

Le Djihad islamique annonce la libération d'un otage américain

Beyrouth *(AFP)*. — L'organisation clandestine du Djihad islamique a annoncé qu'un otage américain, le révérend Martin Lawrence Jenco, cinquante ans, serait libéré *« prochainement »* en raison de *« son mauvais état de santé »*.

Dans un communiqué accompagné d'une photo couleurs, parvenu dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 juillet au quotidien indépendant *Al Nahar* et adressé à *« l'opinion publique internationale, au peuple américain et aux familles des otages »*, le Djihad annonce que *« le révérend Jenco, un des otages que nous détenons, sera libéré prochainement, en raison de son mauvais état de santé, conformément à nos principes islamiques, et pour prouver notre bonne volonté »*. Le révérend Jenco, directeur de l'organisme américain du Secours catholique à Beyrouth, est un des cinq ressortissants américains détenus au Liban par le Djihad islamique. Il avait été enlevé le 8 janvier 1985 dans le secteur musulman de la capitale libanaise.

« Insistant sur le bien-fondé de nos justes revendications et sur notre inimitié à l'égard de la politique américaine représentée par Reagan et son gouvernement, nous affirmons que cette initiative sera la dernière. Le gouvernement américain assumera ensuite la responsabilité de ce qui pourrait advenir de la vie des autres otages », indique le communiqué du Djihad qui ajoute : *« Si nos exigences ne sont pas remplies, la fin sera tragique. D'ailleurs, le père Jenco sera porteur de messages envoyés par les otages au peuple, au gouvernement et à leurs familles. »*

Quatre ressortissants américains, outre le père Jenco, sont détenus au Liban par le Djihad islamique : le directeur de l'hôpital de l'université américaine de Beyrouth (AUB), David Jacobsen, cinquante-quatre ans, enlevé le 28 mai 1985 à Beyrouth-Ouest, le doyen de la faculté d'agronomie de l'AUB, Thomas Sutherland, cinquante-quatre ans, enlevé le 9 juin 1985 dans la banlieue chiite de Beyrouth, le directeur du bureau régional du Moyen-Orient de l'agence américaine AP, Terry Anderson, trente-huit ans, enlevé le 16 mars 1985 à Beyrouth-Ouest. William Buckley, cinquante-six ans, troisième secrétaire de l'ambassade américaine à Beyrouth, avait été enlevé le 16 mars 1984 dans le secteur musulman de la capitale. Le Djihad avait annoncé son exécution le 4 octobre 1985, mais son corps n'a jamais été retrouvé.

● **TCHECOSLOVAQUIE : condamnation d'un écrivain.** — M. Herman Chromy, écrivain anticonformiste signataire de la Charte 77, le manifeste des dissidents tchécoslovaques, a été condamné vendredi 25 juillet à deux ans de prison ferme pour « subversion » par un tribunal de Prague. Agé de trente-neuf ans, M. Chromy est accusé d'avoir écrit et diffusé des textes à caractère anti-national notamment auprès du personnel de la centrale électrique de Melnik (Bohême centrale) où il était employé. Il avait été arrêté le 9 avril dernier après une perquisition à son domicile. — *(AFP.)*

Dans sa réponse à M. Gorbatchev

M. Reagan proposerait de retarder de cinq à sept ans le déploiement de l'IDS

Le président Reagan a répondu, vendredi 25 juillet, à la dernière proposition soviétique sur le désarmement en indiquant qu'il serait prêt à retarder, mais non à abandonner ni à limiter, le déploiement du système de défense spatiale IDS, ont déclaré de hauts fonctionnaires américains. Pour sa part, la Maison Blanche a simplement précisé qu'il s'agissait d'une *« lettre privée »* au numéro un soviétique.

Toutefois, selon des responsables qui ont requis l'anonymat, la réponse américaine propose de retarder pendant une période de cinq à sept ans le déploiement d'un système de défense antimissiles, en échange d'un accord aux termes duquel un tel système pourrait être déployé par l'une des deux superpuissances après une date mutuellement convenue.

Peu auparavant, lors d'une réception organisée pour un groupe d'étudiants à la Maison Blanche, M. Reagan avait déclaré qu'il ne *« laisserait jamais l'IDS devenir une monnaie d'échange, quelque chose que nous abandonnerions et avec lequel nous n'irions pas de l'avant si l'Union soviétique faisait quelque chose »*.

Le communiqué de la Maison Blanche indique que les Etats-Unis restent déterminés à rechercher d'importantes réductions des armes nucléaires offensives, et que les Etats-Unis *« considèrent l'effort énergique de recherche mené par le gouvernement américain »* pour parvenir à un système de défense antimissiles *« comme une part essentielle de la tâche visant à réduire l'efficacité et la nécessité même de ces armes offensives »*.

« Le président espère que les idées qu'il a mises en avant dans sa lettre [à M. Gorbatchev] *permettront de poursuivre le processus d'établissement d'une base ferme de progrès dans différents domaines critiques »*, ajoute le communiqué, soulignant que M. Reagan *« considère son échange de correspondance avec M. Gorbatchev comme étant d'une grande valeur dans la recherche d'une compréhension entre les deux pays »*.

Cette annonce de la remise d'une réponse américaine à la proposition soviétique a été faite au moment où l'on apprenait qu'un haut responsable soviétique, M. Alexander Bessmertnykh, vice-ministre des affaires étrangères, se trouvait à Washington, pour s'y entretenir, jusqu'à mardi, de la préparation d'un éventuel sommet Reagan-Gorbatchev.

A Genève, d'autre part, Américains et Soviétiques ont publié vendredi soir un communiqué commun, fait rare dans de telles circonstances, sur leur première rencontre consacrée aux essais nucléaires. Ce texte, particulièrement laconique, indique que, *« en vertu de l'accord intervenu il y a quelque temps, les rencontres entre experts soviétiques et américains sur la globalité des problèmes liés aux essais nucléaires ont commencé le 25 juillet 1986 à Genève »*. *(AFP.)*

Après la mort de Fernand Pouillon

M. Chirac : une leçon d'éthique artistique

M. Jacques Chirac a adressé à Mme Catherine Sayen, compagne de Fernand Pouillon, le vendredi 25 juillet, un télégramme dans lequel le premier ministre écrit notamment : *« C'est avec une vraie et douloureuse émotion que j'apprends la disparition de Fernand Pouillon. (...) Essentiellement généreux, il sut comprendre l'impératif équilibre entre le contrôle et l'innovation, régénéra sans meurtrir, renouvela sans bouleverser, créa, enfin, sans renier. En France comme à l'étranger, notre époque comprend désormais l'importance de son œuvre, et l'intérêt que lui portent les jeunes architectes d'aujourd'hui en est la preuve. (...) C'est une leçon d'éthique artistique que nous a donnée, tout au long de son existence, Fernand Pouillon. Son absence en révélera, sans doute, toute la portée. »*

● **A la Société générale.** — M. Jean-Paul Delacour, directeur général adjoint de la Société générale, a été nommé directeur général de la banque par M. Marc Vienot, nouveau président en remplacement de M. Jacques Mayoux. Ancien président de la SOGENAL, filiale alsacienne de la Société générale, il avait, pratiquement, été « mis au placard » par M. Mayoux, avec qui il s'était heurté lorsque ce dernier était PDG de SACILOR, de 1978 à 1982.

A Renault-Billancourt

La CGT veut mobiliser contre les licenciements

Finalement, les listes de salariés de l'usine de Billancourt et du siège social de Renault mis en congé de conversion seront communiqués au cours de deux comités d'établissement extraordinaires mercredi 30 juillet. En effet, cette procédure est obligatoire pour les salariés protégés (délégués, membres de comités d'entreprise). Or sur la liste figurent, pour l'usine, vingt-trois délégués CGT, deux CFDT et un ex-CFDT du mouvement trotskiste Lutte ouvrière ; pour le siège, un délégué CGT.

Vendredi 25 juillet, M. Louis Viannet, secrétaire de la CGT, a appelé à la *« riposte la plus énergique possible »*, et annoncé notamment une *« journée de lutte »* pour le 30 juillet. Il a indiqué que des débrayages et des pétitions avaient déjà eu lieu à Billancourt. Mais il n'a pas précisé si des grèves étaient envisagées, ni si la CGT participerait aux comités d'établissement. Le cartel des syndicats CGT-Renault doit se réunir mardi 29 juillet. Selon la CGT, le transfert à Billancourt de mille cinq cents salariés des méthodes, actuellement à Rueil (Hauts-de-Seine), présage la disparition des activités industrielles sur la rive droite de Billancourt et la suppression de quatre mille emplois.

Le numéro du « Monde » daté 26 juillet 1986 a été tiré à 474 279 exemplaires

A B C D E F G